

Un grand magasin ravagé par le feu: 107 morts

KUMAMOTO, Japon (d'après AP, Reuter et AFP) — Au moins 107 personnes ont trouvé la mort et plus de cent autres ont été brûlées dans l'incendie qui a ravagé hier les grands magasins Taiyo, à Kumamoto, ville située à l'île de Kiou-Siou, au Japon.

Le feu a ravagé plusieurs étages, échappant complètement au contrôle des pompiers dépechés sur les lieux.

Certains des rescapés se sont blessés en se jetant des fenêtres des cinquième et sixième étages, à moitié asphyxiés par la fumée montant des étages inférieurs.

Une centaine de personnes, qui ont pu parvenir sur la terrasse de l'édifice de sept étages, ont pu être sauvées par les hélicoptères de la police.

La plupart des cadavres ont été découverts aux troisième et quatrième étages. La plupart sont ceux de vendeuses, mais certains n'ont pu être identifiés. Le feu a pris, semble-t-il, dans le département des fournitures de lits et matelas ouvert spécialement hier en raison de l'affluence. Les flammes se sont rapidement propagées au département des textiles qui, en brûlant, ont dégagé des nuages de gaz toxiques.

Les extincteurs et gicleurs automatiques étaient en réparation et n'ont donc pas fonctionné. Un porte-parole du service des incendies a précisé que le magasin avait reçu plusieurs avertissements déjà en raison de l'insuffisance de son équipement.

Parmi les blessés, on compte 54 des 2.200 pompiers qui ont lutté plus de huit heures pour circonscire le sinistre.

Il était 13 heures lorsque le feu a pris

Voir page 6: Magasin ravagé



Chassés des étages inférieurs par les flammes, des rescapés attendent sur la terrasse du 7^e étage l'arrivée des secours. Les uns seront sauvés par hélicoptères, d'autres emprunteront les échelles d'incendie que les pompiers sont parvenus à installer. (Téléphoto AP)

L'opération-survie est compromise: un proche de Nixon s'était parjuré

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — M. Dwight Chapin, ancien secrétaire chargé de l'emploi du temps du président Nixon, a été inculpé hier de faux témoignage dans les affaires d'espionnage politique de la campagne électorale de 1972.

Déjà considérablement ralentie par les dernières révélations sur les "silences" inexplicables découverts sur les enregistrements de la Maison-Blanche relatifs au scandale du Watergate, l'opération-survie lancée par le président Nixon a

ainsi subi un nouveau coup de frein et tout le bénéfice que M. Nixon pouvait espérer en tirer semble compromis définitivement.

M. Chapin a été accusé d'avoir menti au cours d'une déposition qu'il fit sous serment au mois d'avril dernier devant un grand jury de mise en accusation, qui l'interrogeait sur les activités de Donald Segretti, un espion à la solde du comité pour la réélection du président Nixon.

M. Chapin, qui travaillait au cabinet du président Nixon sous les ordres di-

rects de M. H. R. Haldeman, secrétaire général de la Maison-Blanche, avait affirmé n'avoir jamais eu connaissance des activités de Segretti, alors qu'il fut établi par la suite que c'est lui qui l'avait embauché et qui recevait ses rapports.

L'acte d'accusation rendu public hier retient au moins quatre cas de faux témoignage contre M. Chapin, qui risque une peine maximum de cinq ans de prison et de 10.000 dollars d'amendes pour chacune des charges.

Depuis qu'il a quitté la Maison-Blanche à la fin de l'année dernière, M. Chapin occupe d'importantes fonctions à la direction de la compagnie aérienne United Airlines.

De plus, les relations se sont encore envenimées hier entre la Maison-Blanche et le procureur spécial Leon Jaworski chargé de mener une enquête "indépendante" sur les ramifications de l'affaire du Watergate.

M. Jaworski a suggéré que toutes les bandes enregistrées de la Maison-Blanche, et non pas seulement les sept qui ont été remises pour les besoins de l'enquête, soient mises en sûreté entre les mains de la justice.

"Cela n'a pas de sens", a immédiatement rétorqué M. Ronald Ziegler, secrétaire de presse de M. Nixon, en ajoutant que M. Jaworski n'avait jamais aimé ni le président Nixon ni son gouvernement.

Le procureur avait fait cette suggestion en commentant devant des journalistes "l'accident" survenu à l'enregistrement d'une conversation du président Nixon

Voir page 6: Opération-survie

René Lévesque à l'Assemblée

"On m'a dit d'y penser; j'y pense..."

par Bernard Racine, de la PC

"Il n'y a pas de crise dans le Parti québécois," a affirmé le président du parti, M. René Lévesque, dans une interview accordée à la Presse Canadienne.

"Ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir des discussions et des tiraillements. C'est normal dans un parti politique et ça prend toujours quelques mois quand ça doit venir. Mais j'espère qu'on va éviter le même genre de tiraillements qu'on a eus en '71. Ils ont certainement été utiles, mais je ne suis pas sûr qu'ils étaient nécessaires."

M. Lévesque a expliqué que ces tiraillements, après l'élection de 1970, avaient impliqué ce que, dans le parti, on appelait la gauche et la droite, les plus travaillistes et les moins travaillistes, les plus radicaux et les moins radicaux.

"A travers pas mal de secousses, ces tiraillements ont fini par donner un bon équilibre au parti. Maintenant que nous avons acquis cet équilibre, j'espère que nous allons éviter ce qui serait fâcheusement une perte de temps dans une remise en question à n'en plus finir."

"Il peut y avoir des remises en question partielles. Ce n'est pas à moi de dire ce qui va arriver. Mais je n'ai pas l'impression qu'il va y avoir de crise interne. Il n'y

en a nulle part maintenant, en tout cas."

M. Lévesque a avoué que la démission de M. Jacques Parizeau, qui a abandonné son poste dans l'exécutif, lui avait fait beaucoup de peine.

"Durant quatre ans, il a mis autant sinon plus que n'importe qui dans le parti,

tous ses loisirs et beaucoup d'efforts. Il était l'un des membres les plus actifs de l'exécutif. Il sent le besoin de prendre du recul. Pas besoin de vous dire que ça nous a fait de la peine. On espère qu'il reviendra quand ses batteries seront rechargées."

La CUM cède aux instances de la commission de l'énergie

Frileux comme tous les Montréalais, le président de la Communauté urbaine de Montréal, M. Laurence Hanigan, a cédé aux instances de la Commission fédérale de l'Énergie. Pour parer à la pénurie du pétrole, il devait choisir entre le soufre et le froid.

Le conseil de la CUM adoptera donc le 19 décembre un projet d'amendement au règlement qui régit le volume d'émanations sulfureuses que les raffineries de Montréal-Est sont autorisées à laisser s'é-

chapper dans l'atmosphère.

Le Comité exécutif de la CUM a accepté hier en principe l'assouplissement du règlement qui avait permis ces dernières années de réduire de 40% le taux d'émanation de soufre dans la région montréalaise.

Cette mesure, que M. Hanigan a dit devoir prendre à regret, permettra de récupérer un million de barils de pétrole durant l'hiver. On sait qu'à défaut du pé-

Voir page 6: La CUM cède

La police de la CUM fait un usage courant de l'écoute électronique

par Jean-V. Dufresne

Le président du Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal, le juge Jacques Coderre, a reconnu hier que la CUM pratique l'usage de l'écoute électronique, que cette technique est d'usage courant chez les policiers de la CUM, qu'on l'utilise en somme comme un outil de travail fréquent, et que toute la responsabilité de l'opération repose sur les épaules du directeur de la police de la

CUM, M. René Daigneault, chef de l'Etat-Major.

Ce dernier, a-t-il dit lorsqu'il répondait aux questions que lui posait le conseiller Paul-Emile Robert, un ancien président de la Société Saint-Jean-Baptiste, avait l'habitude de le consulter avant de brancher les tables et qu'au surplus il ignore l'importance du budget affecté à cette activité, car elle est reliée à la

stratégie policière.

Le Conseil de sécurité est l'organe suprême qui régit les forces de l'ordre et de la paix dans les villes de la communauté urbaine de Montréal. Le gouvernement de Québec y désigne la majorité des membres.

M. Coderre a expliqué que l'usage de l'écoute électronique n'est pas limitée au

Voir page 6: La CUM

La renégociation du secteur des communications

Pelletier propose les règles du jeu

par François Barbeau

OTTAWA — Le ministre fédéral des Communications, M. Gérard Pelletier, n'a pas opposé hier un non catégorique à son collègue du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, qui lui demandait, dans l'allocation qu'il a prononcée à la conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications, si le gouvernement central acceptait de négocier l'ensemble du secteur des Communications.

Néanmoins, M. Pelletier a considérablement rafraîchi le ton de cette première journée de conférence en déclarant, à la fin de l'après-midi, que si le gouvernement fédéral était prêt à négocier, il le ferait à condition que les parties à ces négociations reconnaissent d'abord l'intérêt commun et renoncent à leurs revendications unilatérales.

Cette position ferme n'a pas effarouché M. L'Allier qui est d'avis que lui-même et sa délégation pourront démontrer avec succès que la position du Québec en matière de communications ne va pas à l'encontre de l'unité nationale.

"Cette conférence, si elle nous conduit sans délai et sans équivoque à la négociation souhaitée, avait dit M. L'Allier, aura atteint son objectif."

Mais il lui faudra d'abord se plier aux règles du jeu énoncées hier par M. Pelletier, qui a donné plus de précisions sur les intentions de son gouvernement en matière de législation sur les communications.

D'abord, Ottawa entend ramener tous

les organismes de communications relevant d'une législation fédérale sous l'autorité d'un seul organisme de réglementation; déterminer les objectifs canadiens en matière de communications; se donner le pouvoir d'émettre des directives, à l'occasion, à cet organisme de réglementation; de refondre les critères économiques, sociaux et culturels actuellement en vigueur dans le domaine des télécommunications en de nouveaux critères plus actuels et de refondre les lois en vigueur ré-

gissant les télécommunications, pour le moment éparpillées dans divers statuts: radio, télégraphie, transports, chemins de fer, radiodiffusion.

Si les provinces devaient montrer quelque réticence à ces objectifs fédéraux, Ottawa les poursuivra de toute façon, mais en deux étapes. Premièrement, il créera cet organisme de réglementation qui remplacera le CRTC et la Commission des télécommunications de la Commis-

Voir page 2: Les communications

Les "fuites chiliennes": l'auteur a été découvert

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Grâce à un stratagème policier, les services de sécurité du gouvernement fédéral ont identifié le responsable de la fuite de plusieurs des dépêches diplomatiques transmises à la maison Pearson par l'ambassadeur du Canada à Santiago, M. Andrew Ross, dans les semaines qui ont suivi le renversement et l'assassinat du président Salvador Allende par une junte militaire chilienne.

C'est le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, qui en a informé la Chambre hier, en soulignant que l'enquête annoncée par lui le 16 novembre "avait été très complète et avait nécessairement exigé qu'on y consacre du temps et beaucoup d'efforts".

"Je puis dire avec confiance que nous avons identifié la personne responsable de ces fuites, a dit M. Sharp. Cette personne en est avisée, elle sera traitée conformément aux procédures bien établies qui sont prévues pour de pareilles situations."

Le secrétaire d'Etat a cependant refusé de nommer publiquement la personne en cause, un geste qui lui paraît inutile. "Mais puisqu'on a allégué que ces dépêches avaient été divulguées par quelqu'un du ministère des Affaires extérieures et que cette allégation pouvait entretenir la crainte que les personnes chargées régulièrement de l'administration des communications diplomatiques du pays n'étaient pas dignes de confiance, je tiens à déclarer immédiatement et catégoriquement que ces fuites ne peuvent être imputées à quiconque qui soit à l'emploi du

ministère ou de nos missions à l'étranger", a poursuivi M. Sharp.

Néanmoins, des rumeurs qu'il a été impossible de confirmer officiellement mandent que le responsable des fuites chiliennes serait un fonctionnaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui relève aussi de M. Sharp et dont les services reçoivent de façon routinière copie de nombreuses dépêches diplomatiques en provenance des

Voir page 2: Fuites chiliennes

Washington poursuit la Canadian Javelin

WASHINGTON (CP — Le Devoir) — La Commission des valeurs mobilières des Etats-Unis a porté hier en cour une plainte contre la société Canadian Javelin et ses administrateurs, qu'on accuse d'avoir transgressé plusieurs règlements boursiers.

La plainte mentionne les noms de M. John C. Doyle, président du conseil d'administration et directeur du comité exécutif de Canadian Javelin, et M. William Wisner, président de la compagnie.

Le document légal remis hier à la cour demande la nomination d'un secrétaire spécial qui aurait pour mission de s'assurer que Canadian Javelin dévoile entièrement et d'une façon précise tous les faits concernant les activités de l'entreprise ainsi que la correction des enregistrements auprès de la Commission, si ces derniers s'avéraient inexacts.

Comme on sait, suite à un article publié dans le Wall Street Journal, le président de Javelin avait demandé de suspendre temporairement toutes les transactions sur les actions de l'entreprise au tant à la Bourse de New York qu'à celles de Montréal et Vancouver.

Alors que la Bourse de New York n'avait pas permis la réadmission à la cote même avec les éclaircissements de M. Wisner, les Bourses de Montréal et Van-

Voir page 6: Canadian Javelin



suites
de la première
page

RENÉ LÉVESQUE

l'automne '74. Je vais faire mon possible, mais il faut que je gagne ma vie.

Mais, aller en Chambre, comme me le demande le parti, c'est plus facile à dire qu'à faire", a-t-il dit en expliquant qu'il aurait été impératif d'y songer si la députation du PQ s'élevait à une trentaine de députés.

Il ne croit pas que le fait pour lui d'être à l'Assemblée nationale changerait beaucoup le problème, étant donné surtout que M. Jacques-Yvan Morin a fait un remarquable début comme chef de l'Opposition.

"Qu'est-ce que ça changerait que je fasse un effort qui crée un malaise pour moi et qui doit en créer pour d'autres, afin de remplacer un des députés élus?"

"On m'a demandé d'y penser. J'y pense. Mais j'y penserai jusqu'en l'an 2,000. Ça ne sera pas bien long! si je peux prendre quelques jours, je vais régler cela.

"Mais qu'on se pose des questions sur le leadership le long du chemin, c'est excellent. Ça donne le temps aux gens de réfléchir. D'ailleurs, moi aussi, je me pose des questions. Tout le problème va se clarifier au cours des mois qui viennent et nous n'aurons pas besoin de nous précipiter.

"Je ne pense pas qu'on ait besoin de faire une crise autour de ça. On verra bien comment ça va se tasser. Ce qui fait les crises, ce sont les ambitions de clans qui se dessinent et qui font que tout à coup on a l'impression que le leadership est catastrophique, pas à sa place ou qu'il a fait son temps.

"Je crois que, dans notre cas, la seule question à se poser est de savoir si j'ai fait mon temps et je me la pose plus que n'importe qui. De sorte qu'il n'y aura pas de crise là-dessus."

M. Lévesque a ensuite longuement discuté du rôle d'un leader de parti quand il n'est pas en Chambre et donc qu'il n'est pas le chef de l'Opposition.

"L'Opposition officielle-même si elle n'est pas nombreuse — devient l'interlocutrice quotidienne et directe du gouver-

nement et aussi la solution de rechange au gouvernement.

"Nos lois sont faites pour un système à deux partis, et même les mesquineries des Lacroix et compagnie et toutes les tentations du pouvoir ne peuvent diminuer l'impact de l'opposition officielle.

"Dans ce contexte, il n'est pas facile de définir quels peuvent être le rôle et la substance du leadership quand le leader ne siège pas. Si c'est seulement un prétexte, ça ne rime à rien, il y a d'autres choses à faire dans la vie. On peut être actif sur d'autres plans et ne pas rester là uniquement comme une façade plus ou moins utile".

LES COMMUNICATIONS

son canadienne des transports.

M. L'Allier, lui, prétend que, sur un territoire donné, il ne doit y avoir "qu'un maître d'œuvre de la politique des communications, sinon c'est la confusion". Le Québec, soutient-il encore, doit pouvoir diriger le développement de l'ensemble des activités de communication sur son territoire... en collaboration étroite avec les autres provinces... et en information le gouvernement fédéral des actions qui le concernent, et en l'invitant à participer à la réalisation de certains projets lorsque nécessaire.

D'autres provinces, comme la Colombie-Britannique, sont encore plus catégoriques dans leurs revendications. Le ministre des Communications de Vic-

toria, M. Robert Strachan, dans sa déclaration préliminaire, a souligné qu'avec les années il avait été démontré dans sa province que les organismes les plus compétents en matière de communication n'étaient pas les organismes fédéraux.

Les communications, la télévision et le téléphone peuvent réduire de façon marquée le sentiment d'isolement des gens qui habitent le nord de la Colombie-Britannique, mais ces services ne peuvent être utilisés à bon escient que par le gouvernement en place, plus sensible aux besoins locaux que ne pourrait l'être un centre fédéral éloigné et souvent "bouleversé", a fait remarquer M. Strachan, qui a déploré dans son intervention la qualité des émissions de Radio-Canada qui "représentent nos intérêts tout autant que la BBC ou la société de radiodiffusion de l'Australie".

La Colombie-Britannique ne se borne pas à réclamer une plus grande juridiction en matière de communications: elle précise des domaines particuliers: le téléphone, par exemple, et laisse entendre que, pour exercer un certain pouvoir sur les réseaux interprovinciaux de sociétés exploitantes, il faudrait d'abord exercer une juridiction sur la B.C. Telephone Company qui, "à notre avis, revient au gouvernement de la province."

Et, de poursuivre M. Strachan, il faudrait également que la province ait juridiction sur des réseaux comme ceux de CN-CP, sur les services transmis par satellite, etc. Si les revendications de la Colombie-Britannique touchent toute la gamme des communications, celles de l'Ontario portent plutôt sur la cablodiffusion, le "Wired City", dit-on.

Le gouvernement fédéral, concède le ministre ontarien des Communications, M. Gordon R. Carton, devrait être responsable des questions qui sont vraiment d'intérêt national, et laisser aux provinces, et aux municipalités ces problèmes qui sont régionaux, locaux et communautaires.

La législation, la réglementation de la cablodiffusion devrait être provinciale, d'affirmer M. Carton, puisque les provinces sont plus au fait des problèmes dans ce domaine et de la situation actuelle.

A quoi M. Pelletier avait répondu que le gouvernement fédéral était bien au courant de l'intérêt local et régional dans le domaine de la cablodiffusion mais, a-t-il souligné, et c'est là en fin de compte l'essentiel de sa réponse d'hier, la position ferme du gouvernement fédéral. L'impact principal de la cablodiffusion s'est fait sentir jusqu'à maintenant dans le domaine de la radiodiffusion, et ce serait de simplifier à outrance le problème que de croire qu'il est possible de voir deux aspects à la cablodiffusion, celui de la radiodiffusion et celui de la transmission en circuit fermé.

Il faut tenir compte que le Canada doit avoir un réseau de radiodiffusion qui ne sera pas un satellite de celui ou de ceux des États-Unis, a souligné M. Pelletier.

Chacun des dix ministres canadiens des communications a exposé hier sa position dans cette première journée de la conférence fédérale-provinciale sur les communications, qui s'est déroulée en présence des journalistes, la première fois, souligne-t-on, qu'une conférence de ce

genre invite la presse à ses délibérations.

Après les exposés provinciaux, un porte-parole commun des provinces, le ministre de l'Expansion économique du Nouveau-Brunswick, M. Pauls Cragman, a récapitulé la position de ses collègues: ils se sont engagés, a-t-il dit, à appuyer les mécanismes qui permettront à chaque province de mettre en œuvre des politiques découlant des responsabilités importantes dans le domaine des télécommunications.

"La meilleure façon de s'assurer que toute l'attention voulue sera accordée à l'influence possible des actions d'une province sur les autres est que celles-ci continuent à collaborer ensemble."

S'il n'y a pas de front commun quant aux réclamations des provinces, il y en a un au moins sur cette position: la collaboration.

M. L'Allier l'a d'ailleurs souligné après la séance de l'après-midi en disant qu'il n'était pas question pour un ou l'autre des représentants provinciaux d'accepter un troc, un échange, une entente spéciale au détriment d'une autre province.

FUITES CHILIENNES

missions étrangères les concernant — en l'occurrence, celle d'Amérique latine.

"Je tiens à informer la Chambre que l'un des documents qui a été divulgué n'était pas une authentique dépêche diplomatique, a dit encore M. Sharp. Il s'agissait d'un message composé spécialement par les services de sécurité de mon ministère pour faciliter l'identification du responsable des fuites."

Rappelons que la publication, par la Presse Canadienne, de plusieurs des dépêches de l'ambassadeur Ross a semé la consternation à la maison Pearson comme dans les hautes sphères de l'administration fédérale. De nombreux diplomates canadiens ont souligné que s'ils ne pouvaient être assurés que leurs communications demeuraient secrètes et privilégiées, lorsqu'ils se trouvent en poste à l'étranger, ils ne seraient plus d'aucune utilité pour le ministère et le gouvernement. Les mêmes diplomates ont déclaré que l'on ne pouvait pas reprocher à l'ambassadeur Ross d'avoir exprimé des opinions sur la tournure des événements au Chili, puisque c'était là précisément la raison d'être des ambassades à l'étranger.

"On peut ne pas être d'accord avec les opinions qu'il a émises, mais on doit lui reconnaître le droit de les émettre", de commenter un vieux routier de la maison Pearson.

Cette solidarité des gens de la "carrière" et la nécessité ressentie par la maison Pearson de préserver à tout prix le secret diplomatique a d'ailleurs quelque peu faussé l'évaluation qu'on a faite, au ministère, de la conduite de l'ambassadeur Ross pendant le coup d'état chilien.

Cette conduite, estime-t-on en divers milieux fédéraux, était contestable, sinon vraiment répréhensible" mais la fuite de ses télégrammes a interdit aux cadres supérieurs du ministère de laisser percevoir la moindre insatisfaction à cet égard. "Mitchell dépendra ses ambassadeurs jusqu'au bout", de commenter un homme politique fédéral, qui a pu véri-

fier que l'interprétation donnée par M. Ross du règlement concernant le droit d'asile à Santiago avait été beaucoup plus rigoureuse que celle d'autres ambassadeurs en des circonstances analogues, et que la sympathie et l'hospitalité de M. Ross envers les réfugiés politiques du Chili avaient eu des bornes certaines.

C'est tout à fait la position exposée par le secrétaire d'Etat aux Communes hier.

"La fuite récente de communications confidentielles du gouvernement est une affaire extrêmement sérieuse, a-t-il dit. Si elle devait perdurer, cette pratique pourrait avoir des effets néfastes sur nos relations avec d'autres pays et miner l'efficacité de nos rapports avec d'autres gouvernements. A Ottawa même, cette pratique nuirait aux échanges de renseignements qui sont essentiels à la conduite des affaires publiques entre ministères et organismes gouvernementaux. Il est donc impératif que l'on règle ce problème sans délai. Ce qui est en cause n'est aucunement la préoccupation que devraient nous inspirer les épreuves et les dangers qu'ont subi bon nombre de personnes à la suite des récents événements au Chili. A cet égard, il me semble qu'il y a peu ou pas de dissensions entre la plupart des Canadiens."

SPERA Suite de la page 3

étape, dite de transition, que l'on recommence à aller dans sa famille, et au fur et à mesure que l'on se sent plus sûr de soi, à reprendre contact avec le monde extérieur.

Deux choses sont absolument interdites à Spera: la drogue et le sexe. L'esprit qui y règne est celui d'une grande famille où l'on apprend la discipline, la sociabilité, le goût du travail.

Spera n'a pas la prétention de faire des miracles. "Parmi ceux qui sont passés chez nous et qui ont complété le stage complet de 9 mois, nous avons 90% de réussite", constate Charly. Mais l'expérience, il en convient, est encore trop jeune pour parler de succès permanent sur une longue période. Spera n'existe que depuis 1967.

Fondée par deux ex-drogueux qui hébergeaient dans leur petit appartement des drogués qu'ils arrachaient à la rue, Spera est devenue une Fondation. Aujourd'hui, médecins, membres du clergé, agences du bien-être social, officiers de probation et centres anti-drogues envoient des "patients" à Spera.

Corporation sans but lucratif, bénéficiant jusqu'en juillet prochain d'une subvention de 18 mois du ministère fédéral de la Santé, le financement de Spera est assumé principalement par des contributions d'ordre privé. Ad and Sales Executives Club organise actuellement une soirée-bénéfice dont les profits serviront à équiper la nouvelle cuisine de la ferme de Saint-Gregoire. Les dépenses sont maintenues à un niveau minimum, mais on doit faire face à certaines dépenses fixes. Financièrement parlant, Spera vit, au jour le jour, une existence précaire.

Toute personne intéressée à aider cet organisme de réhabilitation est invitée à le faire en envoyant sa contribution à La Fondation Spera, B.P. 1555, Station B, Montréal, Qué.

Québec recherche une solution de rechange pour l'usine de Cabano

QUEBEC (par G rald Leblanc) — Entretien peu d'espoir dans le projet de cartonnerie, le gouvernement du Qu bec examine maintenant la possibilit  d'implanter un autre type d'industrie de transformation du produit forestier   Cabano.

Les propos tenus, hier,   l'Assemblée nationale, par le ministre de l'industrie et du commerce, M. Guy Saint-Pierre, sonnent en quelque sorte le glas de la cartonnerie populaire   laquelle s'accrochait la population de Cabano depuis trois ans.

M. Saint-Pierre a, par ailleurs, refus  de dévoiler la nature des industries de rechange   l' tude, avant que le repr sentant du gouvernement, M. Lucien Saulnier, en ait discut  avec la population de Cabano.

Charg  au d but du mois d'ao t de finaliser les n gociations, qui tra naient depuis pr s de trois ans, avec la firme belge

Sybeta, M. Lucien Saulnier est arriv    la conclusion qu'il n'y avait aucun espoir de ce c t .

R pondant aux questions du d put  qu riste de Saguenay, M. Lucien Lessard, le ministre de l'industrie et du commerce a d clar , hier, qu'on examinait pr s ntement les trois solutions de rechange propos es par M. Saulnier.

"Dans un premier cas, a-t-il pr cis , il s'agirait de tenter de relancer la cartonnerie en s'associant uniquement avec des groupes canadiens, qu b cois essentiellement, et peut- tre uniquement le gouvernement et la population".

"Les deux autres projets sont dans des secteurs l g rement diff rents mais qui impliqueraient essentiellement une transformation de la ressource et qui retiendraient, dans une large mesure, les  l ments, qui ont toujours  t  contenus dans

le projet de Cabano, c'est- -dire une participation de la population".

S'agit-il d'usines de bardeaux, de bois de sciage, de panneaux particuliers ou m me de bois de chauffage? M. Saint-Pierre pr f re ne pas aller plus loin avant que M. Saulnier n'ait rencontr , durant le week-end, les gens de Cabano.

En r ponse aux questions additionnelles de M. Lessard, M. Saint-Pierre a clairement laiss  entendre qu'il avait peu d'espoir dans la premi re solution de rechange,   savoir la relance du projet de cartonnerie.

"Lorsqu'on envisage de refaire la cartonnerie, a-t-il dit, la contribution du gouvernement du Qu bec pourrait  tre augment e si la rentabilit  est moindre.

Je pense qu'avec la popula-

tion, compte tenu du fait que

notre p n tration des march es dans le secteur de la cartonnerie cause q and m me beaucoup de difficult s, puisque nous ne sommes pas dans le cas d'une compagnie qui a une int gration verticale, il y a peut- tre d'autres secteurs manufacturiers, au niveau de l'emploi et au niveau de la participation des citoyens, au niveau en particulier, de la possibilit  d'avoir des cadres francophones qu b cois, ou les chances de succ s seraient beaucoup plus grandes. Si la population partage notre point de vue sur ceci, peut- tre alors qu'on peut, au niveau de l'emploi, avoir autant d'avantages et au niveau des risques financiers, tant pour le gouvernement que pour la population les r duire grandement."

M. Saint-Pierre devait se rendre   une r union imm diate apr s la p riode des questions   la Chambre et les journalistes n'ont pu l'interroger sur le sens exact de ses propos alambiqu s.

Apr s plusieurs lectures, il semble toutefois que les gens de Cabano doivent refaire leur plein de patience s'ils ne veulent pas exploser comme en 1970.

COMMISSION DE CONTR LE
DES PERMIS D'ALCOOL DU QU BEC
AVIS

Les personnes ci-apr s mentionn es ont demand  les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CAT�GORIE
LEBERT, Mme Germaine Pour le b�n�f�ce de: Elle-M�me Transfert par d�c�s de: LEBERT, Roger Pour le b�n�f�ce de: Lui-M�me	807, rue Laurier Est, Montr�al	�p�cerie
TAZA, Mme Jeanne D'Arc (Preston)	6933, rue Fielding, Montr�al	�p�cerie
B�LIVEAU, Michel "Taverne le Sombbrero (1971) Inc."	4303, rue Ste-Catherine Est, Montr�al	Taverne
DUHAMEL, Yvon "Les Entreprises Yvon Duhamel Lt�e"	5149, rue D�carie, Montr�al	Brasserie
DIONNE, Raymond	5680, rue du Parc, Montr�al	Taverne
DIONNE, Raymond	5788, boul. St-Laurent, Montr�al	Taverne
COUTSOMYIS, Yannoulis "New Bois Franc Restaurant Inc."	1717, rue Poirier, Montr�al	Salle � manger
CORNEILLIER, Conrad	636 ouest, rue St-Paul, Montr�al	Salle � manger
CAYOUILLE, Gilles	11669, rue Victoria, Pointe-aux-Trembles	�p�cerie
GOYETTE, Mme Alice (Leboeuf) Pour le b�n�f�ce de: Elle-M�me Transfert par d�c�s de: GOYETTE, �mile Pour le b�n�f�ce de: Lui-M�me	919 est, rue Beaubien, Montr�al	�p�cerie
LEPAGE, Mme Lina (Tremblay)	8999, rue lajeunesse, Montr�al	�p�cerie
BOURGOUIN, Jacques Pour le B�n�f�ce de: Lui-M�me et Succession de Mme Yvonne Bourgouin Transfert par d�c�s de: BOURGOUIN, Mme William Pour le B�n�f�ce de: Elle-M�me	65 ouest, rue Cr�mazie, Montr�al	�p�cerie
CHARTIER, Claude	1105, rue Provost, Lachine	Vendeur de cidre
SAXENA, Mahesh Chandra	365, rue Mont-Royal Est, Montr�al	�p�cerie
GAGNON, Lionel "March� R.S. Inc."	7890, rue St-Denis, Montr�al	�p�cerie
MANZO, Andr� "Les Gestions Ste Catherine Lt�e"	1258, rue Stanley, Montr�al	Cabaret
CARON, G�rard	3758, ave Verdun, Verdun	�p�cerie
ROQUES, Maurice	6965, rue St-Hubert, Montr�al	Cabaret
CHARBONNEAU, Robert	3847, rue Manselet, Montr�al-Nord	�p�cerie
FONTAINE, Andr� B. "Discoth�que du Vieux St-Paul Inc."	156-158, rue St-Paul Est, Montr�al	Cabaret
AMADORI, Torido (Ted) "Irleo Ltd"	7815-7655, boul. D�carie, Montr�al	Motel - 12 Salles � manger - 2 Bars

"Afin d' tre valide, toute objection   ces demandes doit  tre faite par  crit, dument motiv e et ASSERMENTEE dans les 15 jours du pr sent avis ou:

SECR TAIRE G N RAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montr al, P.Q.

QUEBEC (par Pierre O'Neill) — Tant et aussi longtemps qu'Ottawa et Qu bec n'auront pas trac  une ligne commune de juridiction, la Commission des biens culturels du Qu bec ainsi que le minist re se trouveront dans une impasse et le patrimoine qu b cois ne sera pas suffisamment prot g .

C'est ce qui ressort du rapport annuel que la Commission des biens culturels du Qu bec a remis au minist re, M. Fran ois Cloutier, le 29 juin dernier et d pos  hier   l'Assemblée nationale.

Pr sid e par l'ancien ministre des Affaires culturelles, M. Georges- mile Lapalme, la Commission explique d'abord que le f d ral joue un r le culturel   l'int rieur du Qu bec m me, soit par la possession de grands domaines immobiliers et

de monuments historiques, soit par son action dans le champ de subventions et acquisitions. A titre d'exemples, la Commission rappelle que le probl me s'est pos  lorsqu'il s'est agi de prot ger l' lot de l'Arsenal   Qu bec et soutient que la correspondance d'un homme d'Etat f d ral r sidant au Qu bec devrait appartenir aux archives.

Le rapport souligne encore   cet effet que la Soci t  Radio-Canada et l'Office national du film sont en possession d'une  norme documentation concernant le Qu bec et que cette documentation peut  tre d truite ou transf r e ailleurs   n'importe quel moment. Pr s ntement, ajoute la Commission, il n'existe aucun contr le provincial sur ces biens mobili rs qui sont essentiellement qu b cois. La Commission croit qu'il serait possible d'assurer la protection de biens de ce genre en modifiant la loi pour donner un droit pr f rentiel au Qu bec.

A ce chapitre traitent essentiellement des relations f d rales-provinciales, la Commission rappelle que la loi interdit la sortie d'objets culturels qu b cois   l'ext rieur des fronti res du Qu bec, en imposant une p nalit  quand il s'agit d'objets reconnus ou class s.   cet  gard, la Commission fait observer au minist re que seul l'Etat central peut emp cher, gr ce au d partement des douanes, le d part d' uvres d'art vers l' tranger. La Commission indique par ailleurs qu'il n'existe pas de contr le frontalier entre les provinces, de sorte que le patrimoine mobilier peut  tre transf r  du Qu bec dans n'importe laquelle des provinces.

Devant cet  tat de faits qu'elle qualifie "d'imbroglie juridique et politique", la Commission des biens culturels du Qu bec trouve essentiel et urgent que l'Etat qu b cois entreprenne le plus t t possible des n gociations avec les gouvernements f d ral et provinciaux afin qu'une l gislation d'int r t national vienne seconder la l gislation du Qu bec.

Enfin, le rapport soutient que les organismes gouvernementaux (f d raux, provinciaux, municipaux) furent dans le pass  "les grands destructeurs du patrimoine immobilier". La Commission  voque "le plus r cent exemple de ces d vastations", celui de la Maison Gosselin que l'Hydro-Qu bec a d truite apr s que la Commission e t recommand  son classement et avant de laisser au minist re le temps de se prononcer. Aussi, la Commission recommande que le minist re des Affaires culturelles ait l'ent re supervision du patrimoine culturel et qu'  cette fin intervienne une entente interminist rielle.



CASTILLON EST UN AMI

"qu'un ami v ritable est une douce chose"
La Fontaine

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
 VENEZ CHOISIR VOTRE AM UBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
 Canada Dactylographe Inc.,
 7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
 MARQUES DE COMMERCE
 Marion, Robic & Robic
 ci-devant
 Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
 Montr al 107 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
 Avocats et Procureurs
 Tour de la Bourse
 800 Square Victoria
 Suite 2104 - Montr al 115
 Maurice Riel, c.r.
 Cl mont Vermette
 Jaime W. Dunton
 Michel Green
 Jean-Pierre Archambault
 Albert Bissounette, c.r.
 Ger rd J. Ryan, c.r.
 Jean-Louis T rautail
 Alain Gr goire
 T l.: 866-6743
 Adresse t l graphique: RIVERDIN



SCIENCES PURES

- Math matiques 101, 102, 103, 105, 203, 205, 307, 337
- Chimie 101, 202, 901
- Physique 101, 102, 201, 202, 301, 302
- Biologie 921, 931, 303, 322

TECHNIQUES JUDICIAIRES

- Droit 313, 423, 563
- Proc dure 333, 433
- Officier de justice 443
- L gislation ouvri re 593

TECHNIQUES CORRECTIONNELLES

- Criminologie 101, 401
- Administration 202
- Droit p nal 302
- P nologie 511
- Ressources communaut. 513

HISTOIRE ET G OGRAPHIE

- G ographie 904
- Histoire 923, 951
- Famille et  ducation 952

PHILOSOPHIE

- Pens e et r flexion 101
- Relation au monde 201
- Personnalisme 229
- Condition humaine 301
- Conduite humaine 401

SCIENCES SOCIALES

- Psychologie 101, 201, 215, 900
- Anthropologie 902, 911
-  conomie 920, 921
- Monnaie et banque 925
- Sciences politiques 942, 950
- Sociologie 964, 978

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

- Comptabilit  101, 201, 301
- Administration 102, 116
- Droit 107, 108
- Personnel 112, 130
- Marketing 115, 215
- Prix de revient 124
- N gociation collective 134

LANGUES

- Anglais 101, 201, 301
- Allemand 101, 201

HUMANIT S

- Art 403
- Cin ma 900, 940

FRAN AIS

- P sie 102
- Th  tre 202
- Roman 302
- Roman qu b cois 331
- Essais 402
- Linguistique 902

VALPOLICELLA
 de Ruffino
 M daille d'or de SELECTION MONDE en 1972
 Id al avec les mets cuisin s
 #635E
\$21⁰

CHIANTI
 de Ruffino
 Pour accompagner les p tes d'Italie
 #548F
\$25⁵

ROSATELLO
 de Ruffino
 Un passe-partout   servir frais
 #546G
\$20⁵

RUFFINO
 Ces chers Ruffino tellement raffin s et... pas chers!

SESSION HIVER 1974

AU CEGEP AHUNTSIC

COURS DU SOIR   TEMPS PARTIEL

PROGRAMMES MENANT AU DIPL ME D' TUDES COLL GIALES

SCIENCES PURES

- Math matiques 101, 102, 103, 105, 203, 205, 307, 337
- Chimie 101, 202, 901
- Physique 101, 102, 201, 202, 301, 302
- Biologie 921, 931, 303, 322

TECHNIQUES JUDICIAIRES

- Droit 313, 423, 563
- Proc dure 333, 433
- Officier de justice 443
- L gislation ouvri re 593

TECHNIQUES CORRECTIONNELLES

- Criminologie 101, 401
- Administration 202
- Droit p nal 302
- P nologie 511
- Ressources communaut. 513

HISTOIRE ET G OGRAPHIE

- G ographie 904
- Histoire 923, 951
- Famille et  ducation 952

PHILOSOPHIE

- Pens e et r flexion 101
- Relation au monde 201
- Personnalisme 229
- Condition humaine 301
- Conduite humaine 401

SCIENCES SOCIALES

- Psychologie 101, 201, 215, 900
- Anthropologie 902, 911
-  conomie 920, 921
- Monnaie et banque 925
- Sciences politiques 942, 950
- Sociologie 964, 978

TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

- Comptabilit  101, 201, 301
- Administration 102, 116
- Droit 107, 108
- Personnel 112, 130
-

SPERA tient parole pour les narcomanes

par Renée Rowan

"J'ai pris ma première pilule d'amphétamine à l'âge de 13 ans. Dès ce jour, j'étais bel et bien sur le chemin qui conduit à la drogue. Puis, j'ai commencé à boire toutes les fins de semaine. A 16 ans, je prenais du "pot" et du "hash" tous les jours, je ne pouvais plus m'en passer. Il y a eu aussi le "speed". Tout ce que je voulais, c'était de fuir la réalité. Les drogues ont gouverné ma vie pendant 7 ans. Aujourd'hui, pour la première fois, je commence enfin à vivre, à me sentir libre, responsable, à envisager une vie normale que je ne cherche pas à fuir. Je veux retourner aux études, travailler, aider d'autres drogués comme moi à s'en sortir."

Isabelle a 21 ans. Elle est le onzième enfant d'une famille de 13: 7 filles, 6 garçons. Depuis 8 mois, elle poursuit une cure de désintoxication volontaire à SPERA. Dans un mois, elle reprendra le chemin de la grande ville.

Dans une très belle maison de ferme, à la sortie du village de Saint-Grégoire, deux ex-drogués, Edward Maloney (Eddy) et Charles (Charley) McGarrity travaillent à la réhabilitation de 32 garçons et filles comme Isabelle qui ont décidé d'en finir avec la drogue.

Si Isa accepte de nous raconter son histoire, c'est qu'elle espère en le faisant, qu'elle en incitera d'autres à "se prendre en main", se sentant appuyés à chaque instant.

"J'ai toujours été une enfant repliée sur moi-même, mais qui en même temps avait besoin d'attention. Mes parents n'avaient pas le temps de m'en accorder plus qu'à mes frères et sœurs. J'ai donc décidé d'être différente pour me faire remarquer."

Je me suis mise à sortir avec mes frères en fin de semaine: je buvais et me droguais avec eux et leur bande d'amis. Je ne voulais rien savoir de mes parents, ni de mes études. A 16 ans, j'ai décidé de quitter l'école. Durant l'été, j'ai travaillé pour ramasser suffisamment d'argent pour acheter un billet d'avion. J'ai dit à mes parents que j'allais en Europe pour un voyage d'étude de deux mois. Je suis revenue un an et demi plus tard. Pendant ce temps, j'ai vécu constamment de la drogue: je me suis rendue jusqu'en Afrique du nord. Pendant tous ces mois, j'ai vécu constamment au crochet du monde; je mentais constamment, aux autres comme à moi-même; je volais, je vivais avec des "junkies".

"Finalement dégoûtée, je suis rentrée à Québec, décidée à reprendre mes études. Mais ça n'a pas été long que je suis retombée dans mon ancien groupe d'amis et dans le cercle vicieux. Je voulais arrêter, mais je me laissais facilement entraîner. Puis ça été la ronde des psycholo-



A Spera, chacun met la main à la pâte. "Quand vous faites quelque chose pour une place, c'est un peu comme si elle vous appartenait," explique Isabelle. Bientôt son stage sera terminé et elle retournera à l'école pour y compléter sa 12e année. (Photo Le Devoir, par Alain Renaud)

gues, des psychiatres... j'ai même tenté de me faire interner. Un jour, j'ai lu un reportage dans un journal sur Spera. Spera, ça veut dire espoir... Pourquoi pas pour moi aussi? Et c'est ainsi que je me suis embarquée sur une autre route qui n'a pas été facile, surtout au début. Je suis venue à Spera quand la ferme était à Rawdon. Au bout de quelques semaines, j'ai tout lâché pour finalement y revenir en mars 1973."

Spera, c'est quoi? Spera, c'est la Fondation Spera, une organisation sans but lucratif qui se consacre à la réhabilitation des drogués et à la prévention de l'abus des drogues, puis, depuis septembre dernier, à Saint-Grégoire, une spacieuse maison de ferme où l'on héberge celui qui se drogue, mais qui a décidé de s'en sortir. On lui reçoit des soins thérapeutiques, pratique sport, art, artisanat. Effectue des menus travaux d'entretien de la maison ou des travaux sur la ferme. Ou encore suit un programme éducatif sous la direction de professeurs qualifiés.

Spera, c'est Spera-Montréal, un centre de documentation et d'information sur les drogues, ouvert 24 heures sur 24, où on est toujours assuré de trouver de l'aide, une oreille attentive, des amis. Le lieu: 1295, rue Laprairie, à Pointe Saint-Charles, à Montréal. Le numéro de téléphone: 935-2515.

Spera, c'est la rencontre hebdomadaire, où chacun fait part de ses difficultés, de ses expériences, où l'on est assuré

de trouver de l'aide pour résoudre un problème de drogue.

Spera, c'est l'orientation des jeunes, un programme d'orientation professionnelle pour ceux qui sortent de Spera et qui, comme Isabelle et les autres continuent d'avoir besoin d'un appui. Des psychologues se basent sur des tests variés pour évaluer l'aptitude à tel ou tel métier. Ils aident à préparer les rencontres avec un futur employeur; à organiser le retour à l'école, au cégep, à l'université.

Spera, c'est un programme de prévention dans les écoles. Chaque jour des équipes de conférenciers, tous des ex-drogués, visitent des écoles de la CECM et d'autres commissions scolaires. Quand ces gens-là parlent de leur propre expérience, les étudiants écoutent... on ne fait pas que parler de beaux principes.

Au centre d'hébergement de Spera, on ne soigne pas avec des médicaments, mais au moyen de séances de thérapie de groupe et de responsabilités à assumer pour le bon fonctionnement de la maison et du centre. La durée du séjour est d'environ 9 mois: pendant les trois premiers mois, c'est l'isolement complet, c'est-à-dire que l'on ne sort pas de la ferme, que l'on ne reçoit ni amis, ni parents; toute correspondance est interdite. Il faut à tout prix couper les liens avec l'ancien milieu.

Dans la deuxième étape, on commence à assumer des responsabilités, à recevoir des visiteurs. C'est n'est qu'à la troisième

Voir page 2: Spera

Le "limogeage" est démenti

Me Pothier reste au SECO mais la CPQ cherche un successeur

par Jean-Pierre Charbonneau

La Commission de police du Québec, par la voix de son président, le juge Roger Gosselin, a démenti hier la nouvelle voulant que l'actuel procureur chef de son service des enquêtes sur le crime organisé, Me Michel Pothier, soit prochainement limogé.

Toutefois, les informations obtenues hier par LE DEVOIR permettent d'affirmer que les autorités de la Commission de police ont fait depuis quelques temps des démarches auprès de certains avocats afin de trouver un nouveau directeur du contentieux du SECO.

Un des avocats pressentis à ce sujet, a-t-on appris, est Me Jacques Dagenais, procureur au contentieux du Conseil de sécurité et de la police de la CUM, qui a une longue expérience dans les causes judiciaires concernant le crime organisé. Interrogé à ce sujet hier, Me Dagenais n'a voulu ni nier ni confirmer la nouvelle. Il s'est contenté de dire qu'il n'avait actuellement aucun commentaire à faire.

Quant aux véritables raisons qui ont amené les dirigeants de la Commission de police à vouloir remplacer à plus ou moins long terme Me Pothier, il s'agit de divergences de vue qui ont opposé Me Pothier au juge Denis Dionne, chargé par la Commission de police de superviser les travaux préparatoires de l'enquête sur le crime organisé.

Le conflit a porté notamment sur la publicité qui doit être accordée aux audiences publiques de la Commission d'enquête. Me Pothier serait partisan d'une grande publicité, autour des travaux de la Commission d'enquête, alors que le juge Dionne et le président de la Commission de la police préféreraient une attitude plus discrète.

De plus, au cours de son séjour au SECO, le juge Dionne n'aurait pas apprécié le style de leadership qu'a manifesté Me Pothier. On lui reprocherait, non pas les retards qui sont survenus depuis le mois de septembre, mais surtout son attitude générale qui ne serait pas à la hauteur des exigences fixées par la Commission de police. Son honnêteté n'est pas en cause.

Interrogé sur son éventuel "limogeage", Me Pothier a déclaré qu'il n'en avait

jamais été informé avant la publication de la nouvelle de La Presse. Il a indiqué qu'il n'était pas au courant non plus de démarches des autorités de la CPQ pour lui trouver un remplaçant.

"Tout ce que je puis dire, a-t-il déclaré, c'est que le président de la Commission, le juge Gosselin, ainsi que le juge Dionne, m'ont assuré aujourd'hui qu'il n'était aucunement question de me limoger."

Dans son communiqué, le juge Gosselin a en effet déclaré que Me Pothier demeurait directeur du contentieux du SECO. Il a cependant admis que des démarches étaient faites pour trouver d'autres avocats qui viendraient éventuellement succéder aux trois avocats actuels

ou encore leur prêter main forte. Le juge Gosselin a déploré que ces démarches soient interprétées comme des mesures de "limogeage".

Pour sa part, Me Pothier a déploré la publication de cette nouvelle au moment où, à son avis, la Commission d'enquête sur le crime organisé commence à redorer son blason.

"Mardi, nous avons entrepris un travail sérieux et nous comptons bien poursuivre dans cette veine dans les prochaines semaines", a dit Me Pothier, laissant ainsi entendre que l'étude de l'affaire Laporte qui doit commencer mercredi prochain, démontrera la volonté de la Commission d'enquête et du SECO de mener un travail en profondeur.

La Mafia de Montréal est appelée à choisir son patron américain

Les dirigeants de la Mafia montréalaise seront appelés prochainement à se prononcer sur la succession prochaine de Natale Evola, l'un des cinq "parrains" de la Mafia newyorkaise, décédé cet été des suites d'un cancer.

Des informations dignes de foi permettent en effet de dire que récemment les dirigeants de la Mafia montréalaise se sont entretenus à ce sujet afin d'indiquer leur préférence pour le successeur d'Evola dont la "famille" engloberait le clan Cotroni, qui domine la pègre montréalaise.

Selon les déclarations faites par deux policiers mardi devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, la Mafia montréalaise est actuellement dirigée par Vic Cotroni et ses principaux lieutenants, qui sont Paolo Violi, Nicola Di Iorio, Frank Cotroni le frère cadet et Angelo Lanzo.

Hier, dans un article rédigé par Michel Auger, La Presse déclarait que la Mafia montréalaise était sous la férule directe d'une famille de la mafia newyorkaise anciennement dirigée par Joe Bonanno et plus tard remplacé par Natale Evola, en plus d'être aussi sous l'autorité directe de la vieille Sicile. La Presse ajoutait que trois caïds de la famille Bonanno-Evola aspiraient à la direction générale de l'organisation, soit Vito De Filippis, Mike Zaffarano et Phillip Rastelli. Selon les informations publiées, c'est ce dernier qui aurait actuellement le plus de chance d'être choisi. On ignore cependant s'il serait le choix du clan Cotroni.

Interrogés sur le contrôle qu'exerceraient les Newyorkais et les Siciliens sur l'organisation montréalaise, plusieurs policiers ont dit qu'il fallait être prudent dans l'interprétation des rencontres qu'ont eues les Montréalais avec les "étrangers".

Il ne fait aucun doute qu'il existe de nombreuses relations entre la Mafia montréalaise et d'autres groupes de même nature aux États-Unis. Mais, jusqu'au peut-

peut-on parler d'une soumission totale des Montréalais aux Mafia "étrangères"? C'est ce qui reste à établir, selon plusieurs policiers.

En réponse à cette question, des policiers pensent plutôt que le clan Cotroni a réussi depuis le début des années '60 à acquiescer une grande autonomie grâce à des alliances tactiques avec des "familles" américaines rivales, telles les Bonanno de New York et les Maggadino.

Ainsi, dit-on le défunt Luigi Greco qui était l'un des lieutenants de Vic Cotroni jusqu'à son décès accidentel en décembre 1972, consolidait la fidélité avec les Bonanno tandis que Paolo Violi, l'associé et successeur éventuel de Vic Cotroni, consolidait l'alliance avec les Maggadino, principalement grâce à son mariage avec une fille de la famille Luppino de Hamilton, laquelle famille est intégrée au vaste clan Maggadino.

aujourd'hui

A 9h, journée d'étude sur les voies actuelles de développement des médias face aux besoins des milieux populaires, organisée par l'ICEA et le Conseil québécois des médias communautaires, au 1207, Saint-André.

A 13h30, occupation de parents, moniteurs et enfants, organisée par le Comité de liaison des garderies populaires, au bureau du ministère des Affaires sociales, 6161, Saint-Denis.

A 19h30, colloque sur l'évaluation organisé par la CEQ, à l'école Marguerite-de-la-Jemmerais, 5555, Sherbrooke est.

A 20h, présentation du film bolivien "Le sang du condor", suivie d'une discussion, au Carrefour international, 5059, Saint-Denis.

A 20h30, contes africains du Rwanda vécus et présentés par Sibomana Antoine, au Centre Monahan, 4917, Saint-Urbain. Entrée libre.

La CSN propose que les règles du jeu changent aux commissions parlementaires

par Gilles Francoeur

La CSN a l'intention de cesser toute participation aux travaux des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale si le gouvernement n'en modifie pas radicalement les règles du jeu.

S'adressant aux membres du Club Richelieu de Montréal, le président de cette centrale, M. Marcel Pepin, a notamment reproché au système actuel de ne pas permettre aux auteurs d'un mémoire de le défendre devant la commission lorsqu'un organisme ou une personne en met en

doute le bien-fondé. Chaque témoin dépose et commente son mémoire et se retire. Les réponses aux critiques adressées devant la commission doivent alors être faites de l'extérieur et ne sont pas consignées aux débats.

Le président a proposé d'assouplir ces règles trop rigides de façon à permettre aux débats d'aller au fond des questions au lieu de les laisser constamment tourner les problèmes. Cette amélioration serait d'autant plus pertinente que

l'élection du 29 octobre a laissé une grande partie de l'électorat sans représentants à l'Assemblée nationale.

Plus tôt, dans son exposé, le président de la CSN avait expliqué aux membres du Richelieu les raisons de l'action politique menée par les syndicats. Utilisant le paradoxe, M. Pepin devait signaler que le chômage, l'inflation, le bill 89, le maintien d'un système électoral injuste, tout cela, "c'est bien connu, n'a rien à voir avec le sort du syndicalisme ni avec la défense des travailleurs".

"D'une manière générale, a-t-il ajouté, je dirais simplement que puisque la politique touche à l'économie, aux mesures sociales, aux relations ouvrières, au développement industriel et régional, au fonctionnement de la démocratie, au revenu de la main-d'œuvre, à la réglementation du crédit, à la formation de l'opinion publique, à l'information, bref à tout ce qui atteint d'une manière ou d'une autre les intérêts vitaux des travailleurs, il saute aux yeux que les syndicats doivent laisser toutes ces matières sans intérêt pour le peuple aux seuls politiciens, aux maisons d'affaires qui font de la coulisse et à M. Ryan, qui en fera des encyclopiques".

Non seulement M. Pepin prévoit-il que la lutte politique est une nécessité, mais il s'est d'autre part dit d'avis que l'action syndicale sera encore plus radicale au cours des prochaines années. L'élection du 29 octobre démontre, a-t-il dit, que le vote s'est polarisé suivant des options remarquablement conscientes et qui le se-

ront davantage à cause de la scolarité accrue de la population.

Dans le monde syndical, ce murissement de l'électorat se traduira non plus par un simple souci de politique, mais par une pression de la base forçant les centrales à avoir dans ce domaine "des attitudes plus fermes et mieux marquées", allant jusqu'à l'appui d'un parti politique particulier.

Cependant, devait-il préciser aussitôt, les syndicats ne voient accorder aux partis que des appuis occasionnels ou tactiques s'ils ne veulent pas perdre leur indépendance. Compte tenu de ces réserves, le mouvement syndical ne peut alors être accusé de partisanerie.

Inviquant la "légitime défense" en face du "gouvernement le plus anti-syndical que le Québec ait connu", M. Pepin a prédit "qu'il est extrêmement probable que nous aurons à nous défendre s'il est permis de croire que le passé augure de l'avenir et s'il est vrai que les tendances de ce passé sont maintenant le fait d'un parti qui se croit dorénavant investi d'un pouvoir quasi sans limite".

Justifiant à l'avance les futurs combats du syndicalisme au plan politique, M. Pepin a conclu en ces termes: "Les syndicats sont la seule force dont les travailleurs puissent à coup sûr se servir, la seule force importante qui soit bien à eux. Au-delà de cette ligne de défense, ils n'ont rien en propre. Cette ligne de défense se confond avec la ligne de défense de la démocratie".

La Boutique Soleils

430 rue Bonsecours: 866-9019

Romulo
sur les Ailes de l'Espérance

VIENT DE PARAÎTRE...

Magnifique cadeau des fêtes pour les jeunes

ROMULO SUR LES AILES DE L'ESPÉRANCE

- Enfin, un bel album pour les jeunes, entièrement réalisé au Québec.
- L'histoire, en photos couleur, d'un jeune Péruvien qui découvre les Ailes de l'Espérance, cette équipe de pilotes canadiens qui apportent le secours médical aux tribus les plus isolées de la jungle amazonienne. (Texte de Henriette Major, photos de Pierre-H. Labelle.)

En vente partout au prix de \$3.50 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-25551

... AUX ÉDITIONS DU JOUR

EDITIONS DU JOUR

Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Cette douteuse souveraineté culturelle

A première vue, le Québec a toutes les raisons du monde de se sentir fier de sa performance à la première journée de la conférence fédérale-provinciale sur les communications. Les signes extérieurs autorisent en effet un sourire de satisfaction. Des onze gouvernements représentés à Ottawa, seul le gouvernement fédéral et le Québec peuvent se vanter d'avoir attaché suffisamment d'importance aux communications pour en tirer un ministère dévoué à ce seul secteur. L'Ontario et la Colombie-Britannique possèdent un ministère des Transports et Communications, tandis que les autres provinces canadiennes rattachent les communications au ministère de l'Expansion économique, à celui de la Consommation, des corporations et des services internes ou encore à celui des téléphones et services publics.

En outre, le Québec peut se glorifier d'être le seul à remettre globalement en question le secteur des communications. Au lieu, en effet, de formuler une série de revendications sectorielles, le Québec se présente à cette première conférence sur les communications avec une question précise à laquelle il souhaite une réponse claire: le gouvernement central accepte-t-il de négocier l'ensemble du secteur des communications?

Malgré ces éléments revigorants au plan psychologique, la position québécoise, telle que l'a exprimée hier M. Jean-Paul L'Allier au nom du Québec, semble particulièrement fragile. La délégation québécoise promet pour aujourd'hui une déclaration plus étoffée mais ce sera difficilement suffisant pour passer d'un aveu d'impuissance à une stratégie conduisant vraiment à une souveraineté culturelle.

Presque toutes les provinces ont formulé des reproches cinglants à l'adresse du gouvernement fédéral et de ses créatures. On s'en prend tantôt au Conseil de la radio-télévision canadienne, tantôt à la Commission canadienne des transports, tantôt à la Société Radio-Canada. Selon la province qui aborde le sujet, il est question ou de l'attitude fédérale en matière de téléphonie ou du piètre travail de Radio-Canada dans certaines régions excentriques ou du rôle exact de la cablodistribution. Mais tous les ministres provinciaux ont exprimé un mécontentement assez vif.

Certains y mettent des formes. Du côté des Maritimes en particulier, on hésite toujours un instant à critiquer publiquement le grand bailleur de fonds qui est l'administration fédérale. Cependant, on en arrive là aussi, après un instant, à déplorer que la téléinformatique ait contribué elle aussi à accentuer, en faveur de l'Ontario, la centralisation qu'on tente de décrire comme un fédéralisme. Les Maritimes, sur ce terrain de la téléinformatique, soulignent qu'on avait l'occasion, en raison de la facilité de transmission de ces données,

d'emmagasiner les informations dans les régions défavorisées de manière à susciter ainsi une certaine décentralisation industrielle, mais qu'on l'a ratée, une fois encore, au profit de l'Ontario.

Les provinces de l'Ouest, quant à elles, du fait qu'elles possèdent depuis belle lurette le contrôle des activités téléphoniques sur leur territoire, reprochent surtout au gouvernement fédéral sa générosité à l'endroit de Bell-Canada, elles blâment aussi sa tendance à permettre à des entreprises à charte fédérale, comme CN-CP, de concurrencer les compagnies de téléphone qui appartiennent aux provinces. Pour comprendre cette réaction de l'Ouest, qu'on imagine ce que serait la réaction du Québec si le gouvernement fédéral encourageait une entreprise privée à vendre de l'électricité aux Québécois.

Il ne faut surtout pas déduire des plaintes que formulent les provinces moins puissantes que les "gros canons" de l'ensemble confédératif, l'Ontario et la Colombie-Britannique, se taisent devant le comportement fédéral en matière de communication. Bien au contraire. Ces deux provinces ont même été hier parmi les plus cinglantes. De la part du gouvernement de Victoria, Ottawa peut désormais s'attendre à une fermeté de tous les instants, si les négociations entreprises ne débouchent pas un jour prochain sur un net accroissement des pouvoirs conférés aux provinces en matière de communications, la Colombie-Britannique, qu'on se le tienne pour dit, prendra les mesures nécessaires pour que la situation concrète change quand même. L'Ontario adopte d'ailleurs le même ton. En matière de cablodistribution, par exemple. Toronto tombe vite d'accord avec Québec pour en revendiquer la pleine responsabilité. Le gouvernement ontarien ne fait d'ailleurs dans ce domaine qu'imiter tous les gouvernements provinciaux: la cablodistribution diffère de la diffusion et il est temps que le gouvernement fédéral s'en aperçoive.

Dans ce concert, on ne trouve cependant aucun motif d'encouragement pour le Québec. En effet, l'appui que les autres provinces canadiennes semblent donner aux thèses québécoises ne doit tromper personne. Même si le Québec et ses collègues semblent dire la même chose, le contenu réel diffère radicalement. Il diffère d'ailleurs pour une raison précise: le Québec est, de tous les gouvernements provinciaux, celui qui a le moins de chances de parvenir à la souveraineté culturelle, même s'il est celui qui en parle le plus.

Un exemple illustrera la situation. Lorsque le Québec revendique le pouvoir d'agir en matière de cablodistribution, c'est principalement dans l'espoir de pouvoir un jour régler vraiment l'activité des compagnies de câble communautaire qui, aujourd'hui, se plient plutôt aux directives du CRTC. Lorsque

les provinces de l'Ouest formulent la même revendication, c'est du haut d'un parfait contrôle de l'activité téléphonique. En d'autres termes, la province déjà propriétaire de l'entreprise téléphonique n'est qu'à un cheveu d'exploiter à sa guise et à la grandeur du territoire la cablodistribution. Plus que le Québec, cette province peut, en réclamant juridiction en cablodistribution, songer déjà à sa parfaite souveraineté culturelle. Une semblable infrastructure n'existe pas au Québec.

A l'observateur qui écoutait hier les mémoires des différents gouvernements provinciaux, une évidence se manifestait: ceux qui ont su se donner déjà une infrastructure technologique n'ont plus aujourd'hui à réclamer une révision complète de toutes les règles du jeu. Ils tentent, les uns, de faire reculer les grandes corporations fédérales qui font concurrence à leurs propres entreprises passées sous contrôle provincial. Ils s'efforcent, dans d'autres cas, d'assurer leur emprise sur un nouveau secteur, comme celui de la téléinformatique ou celui de la cablodistribution. Le Québec, lui, demande tout le territoire parce qu'il ne peut encore compter sur aucune tête de pont.

Qu'on regarde dans cette perspective le nombre de décisions québécoises qui se font lamentablement attendre dans le secteur des communications québécoises. Le gouvernement par exemple, se refuse à prendre ses responsabilités et à décider qui, des entreprises téléphoniques et des cablodistributeurs, aura la responsabilité de "câbler" l'ensemble de la province et d'offrir une programmation aux citoyens. Le gouvernement prétend s'en remettre à la Régie des services publics. Et lorsque la régie s'aventure à recueillir les renseignements généraux qu'il lui faudrait pour formuler une ébauche de solution, trois entreprises de cablodistribution recourent aux tribunaux pour freiner ce travail. Et parmi ces trois entreprises de cablodistribution, on en trouve une, la très québécoise National Cablevision, dans laquelle les fonds publics du Québec jouent un rôle majeur. Dans un secteur connexe, celui de la radio-télévision éducative, le gouvernement ne semble pas voir de paradoxe à demander davantage à Ottawa tout en ne faisant aucun effort pour remettre Radio-Québec en état de fonctionnement.

Ainsi, ambitieux comme il prétend l'être, le plaidoyer québécois impressionne beaucoup moins que les revendications très sectorielles que formulent les gouvernements provinciaux qui ont commencé, eux, par aménager leur propre jardin. Le Québec prétend se montrer aujourd'hui plus concret. S'il devait demeurer encore dans un globalisme que les autres provinces approuvent sans le partager, le Québec aurait la désagréable surprise de voir ceux qui n'en ont pas parlé accéder à la souveraineté culturelle.

Laurent LAPLANTE

Le mot du silencieux

Du premier au dernier

par ALBERT BRIE

Le monde est plein de petits enfants qui ont du génie. Un jour vient où on les envoie à l'école et ils se rétablissent.

La maison se vide, la famille se disperse ou se disloque. Les parents, laissés seuls, sont alors les orphelins de leurs enfants.

L'originalité de la jeunesse se caractérise par l'audace de ses conformismes.

Au Québec, il faut avoir d'assez bons revenus pour pouvoir payer l'instruction gratuite à ses enfants.

Il y a évidemment plus d'idées dans deux têtes que dans une. En revanche, on y trouve autant de préjugés.

Il s'avère de plus en plus que les tables rondes ont été inventées pour que les discussions aillent dans le même sens.

Juste revanche sur la télévision: une image vaut mille mots et un millièmme de pensée.

Quelqu'un disait de X qu'il avait tout un éventail d'idées. Rien n'était plus vrai. En effet, quand il agissait son éventail, il ne remuait que de l'air.

A ce jour, je n'ai pas connu une idée personnelle qui n'ait pas été, depuis plus ou moins longtemps, propriété publique.

Ce pauvre Joseph! Voyez-vous, il a si dévotement et si avidement bu les paroles de ses chefs qu'il a fini ses jours hydrophique.

Après la révolution tranquille, les Libéraux nous proposent le statu quo tranquillisant. C'est ce qui s'appelle avoir de la suite régressive dans les idées.

La plupart des gens ne mettent pas en pratique le connais-toi toi-même de Socrate, probablement parce qu'ils craignent de se décevoir.

Manger du prochain, c'est une forme

d'anthropophagie pour gens civilisés.

Le parfait bilingue de chez-nous massacre les deux langues avec une égale aisance et une parfaite équité.

L'homme couvert de diplômes et le général couvert de médailles jouissent du même brillant avantage. Les deux sont étincelants dans les parades officielles.

Duplessis aimait répéter aux visiteurs étrangers que nous étions des Français améliorés. En disant cela, il se référait sans doute à ce qu'on appelle en termes de voirie "des améliorations locales". En vérité, elles sont censées se faire mais elles ne se voient guère.

Si l'on prend pour acquis que la langue est le véhicule de la pensée, force nous est de reconnaître que le français que nous parlons appartient à la catégorie de véhicules que l'on qualifie de "bazou".

La conversion du français au joul pourrait s'énoncer ainsi: "Ne dites pas mais disez."

"Les belles-soeurs" ont été chaleureusement accueillies par le public et les critiques français. Autrement dit, le joul vient de gagner ses lettres de rotture.

Que faut-il dire des lettres anonymes, sinon qu'elles sont innomables.

Je l'ai entendu qui disait: "Je suis athée. Que Dieu se le tienne pour dit!"

L'avantage le plus frappant, sinon le plus important, que les gens ont gagné avec l'établissement de la médecine, c'est qu'ils peuvent maintenant s'entretenir de leurs bobos en termes savants.

Petite histoire que se racontent entre eux les habitants du territoire de la baie James. Un Blanc rencontre un Indien et lui dit méchamment: "Es-tu le dernier des Mohicans?" — "Non, répond l'Indien, je suis son fils."

lettres au DEVOIR

L'aide canadienne au Vietnam Sud

Monsieur le directeur,

Je veux par la présente rétablir certains faits relativement aux déclarations de Mme Claire Culhane rapportées par le journaliste Clément Trudel sous le titre "L'aide canadienne serait gaspillée au Sud Vietnam" dans votre édition du mercredi 21 novembre 1973.

Parce que c'est d'un angle politique que Mme Culhane juge l'assistance canadienne au Vietnam du Sud, et que, de là, son jugement me semble s'écarter de l'aspect humanitaire de l'aide, je me bornerai simplement à rétablir les faits.

Mme Culhane a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international, à Quang Ngai, pendant environ six mois, il y a six ans. Elle travaillait en tant que commis à l'administration, et non comme infirmière.

Le Centre de santé publique de Quang Ngai a effectivement été remis au Sud-Vietnam en 1972. Il s'agit là d'une clinique externe où le travail principal consiste à diagnostiquer l'état des visiteurs.

Les malades sont ensuite dirigés vers un centre hospitalier. Le rez-de-chaussée est utilisé dans le cadre d'une campagne de lutte contre la tuberculose alors que l'étage est à la disposition du bureau provincial des Services de santé publique.

Comme vous le savez certainement, l'assistance canadienne aux pays en voie de développement n'est fournie qu'à la suite d'une demande formelle du pays bénéficiaire. Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Sharp, a déjà manifesté aux autorités nord-vietnamiennes le désir du Canada de participer à un programme de coopération dans leur pays. Aucune demande d'assistance de nous est parvenue à ce jour.

Le Centre de Long Xuyen, dont le coût de construction et d'équipement a été de 425,000 dollars (et non de 3 millions), ne sera inauguré qu'au début de décembre 1973. Quelques étudiants habitent déjà les résidences, mais les cours réguliers du centre ne commenceront qu'après l'inauguration.

Pour des raisons d'économie, le chef de la province utilise quelques soldats comme gardiens de l'édifice principal. Les deux autres bâtiments sont gardés par des civils. Le coût total de ce projet, réparti sur une période de cinq ans, sera de 1.4 million de dollars.

L'ACDI accepte, voire même recherche la critique constructive. C'est grâce à elle, en effet, que le Canada peut maintenir la qualité de son programme d'assistance au développement. Mais pour être constructive, la critique doit tenir compte des faits. C'est pourquoi je tenais à corriger les assertions de Mme Culhane. Je vous remercie de l'attention que vous accordez à la présente et espère que vous pourrez la publier dans vos pages.

Pour l'Agence canadienne de développement international,

Le directeur général,
René MONTPETIT

Ottawa, le 17 novembre 1973

Pourquoi s'en prend-on seulement à M. Massé?

Monsieur le directeur,

L'intérêt soudain que portent les editorialistes à la relève de M. Gilles Massé n'a sans doute rien de surprenant, la conjoncture pétrolière ayant de quoi en désemparer plusieurs. Il est cependant dommage que l'on ait attendu de voir se manifester une situation sur laquelle nous n'avons que très peu de prise avant de s'interroger sur la compétence des autorités responsables.

La politique pétrolière mondiale est le fait de firmes qui ont, depuis longtemps, appris à contourner les problèmes politiques. On ne saurait en dire autant des gouvernements d'Ottawa et de Québec qui s'enferment encore dans ce qui n'est qu'un problème régional. On ne saurait non plus dire de ces gouvernements et particulièrement des ministères dont le mandat est de gérer nos ressources, qu'ils font vraiment le poids devant les cadres des firmes d'envergure mondiale. Tout au plus, peuvent-ils observer ce qui est observable et tenter de renseigner le public tout en camouflant leur impuissance. Il ne faudrait pas, à cet égard, taxer le ministre Massé d'incompétence parce qu'il a été doublé par son

collègue fédéral; les positions et les politiques de M. McDonald n'ont en effet rien de particulièrement intelligent. Le fait de s'en remettre à la bonne volonté des citoyens pour qu'ils économisent l'énergie ne peut qu'illustrer la volonté des pouvoirs publics de ne pas affronter les compagnies pétrolières, premières responsables de la crise.

Par delà ce problème de conjoncture, c'est toute la gestion de nos propres ressources qu'il faut voir. Le Québec se trouve en effet dans la position particulièrement ridicule d'un Etat qui dilapide allégrement ses ressources naturelles au seul profit de firmes étrangères et qui, d'autre part, doit payer un prix décent pour les quelques matières premières qu'il importe. Il n'existe donc de différence entre le Québec et les pays arabes ou autres pays dits sous-développés que parce que nous sommes encore à plat ventre dans un monde où tous sont maintenant debout.

On rejoint ici le problème soulevé par M. Lemelin. Il existe au Québec des ressources dont nous sommes propriétaires et qui sont souvent exploitées par des firmes moins puissantes que les compa-

gnies pétrolières; notre position concurrentielle est, dans certains cas, supérieure à celle des pays arabes. Il se trouve cependant que ces ressources sont concédées à vil prix et que nous n'avons même pas le loisir ou la force d'en remettre l'exploitation en cause, comme le font les Arabes. On ne saurait donc s'attendre à ce qu'un ministre ou un ministère incapable de gérer efficacement un domaine dont il est propriétaire, aille s'occuper de problèmes qui le dépassent au départ de cent coudées et qui sont d'abord ceux des autres.

Il ne faudrait enfin, pas faire porter le blâme au seul ministre Massé. L'incompétence est en effet celle de toute une équipe avant d'être celle du ministre et l'actuel ministre québécois des Richesses naturelles pourrait tout aussi bien disparaître, que cela ne changerait pas grand chose à la marche ou au piétinement des affaires du Québec.

Simon THIBOUTOT,
Agent de développement,
Secteur mines,
Conseil régional de développement
des Cantons de l'Est.
Sherbrooke, le 28 novembre 1973.

A partir d'un fait isolé, une conclusion erronée

L'une des anciens membres (non inscrite en 1973) de l'Association Jeunes France-Québec, Section Jeunesse de France-Canada, ayant adressé à votre journal des informations inexactes, j'aimerais rétablir la vérité.

Nous avons effectivement accueilli dans notre groupe quelques membres de langue anglaise désirant participer à notre vie culturelle et sociale, étant bien établi que nous sommes une association française. Toutefois l'activité à laquelle Mlle Fréchette fait référence était un rallye historique,

basé sur des énigmes ou charades, elles furent remises en français à tous, et dans les deux langues aux anglophones présents, car il s'agissait de quelque chose de spécialement complexe.

La jeune femme anglaise ayant fait cette traduction pour les anglophones avait aussi pensé à établir une feuille de pointage, ce que, par manque d'aide du côté français, et débordés de travail, nous avions oublié. Nous avons donc utilisé cette feuille pour tous, car elle était pratique, mais sans rapport avec l'information même.

Mlle Fréchette ayant manifesté sa désapprobation, nous lui en avons établi une en français et cet incident regrettable semblait clos. Les participants au rallye pourraient attester de l'exactitude de mes dires, si nécessaire. Les buts de notre association restent les mêmes et le fait que des anglophones se joignent à nous prouve notre succès dans notre travail de propagation de la culture française.

Michèle ARNAUD
Montréal, le 28 novembre 1973.

Pour un vrai programme d'emplois communautaires

● Le Conseil national du bien-être social que préside M. Roméo Maione vient de publier son avis sur le Document de travail sur la sécurité sociale du gouvernement du Canada. Ce document traite longuement de la stratégie de revenu envisagée par Ottawa ainsi que des possibilités d'emplois. Voici un extrait de ce chapitre-ci consacré aux programmes d'emplois communautaires.

(...) Dès l'introduction de P.I.L. en octobre 1971, le gouvernement a clairement manifesté ses intentions: le taux de chômage était extraordinairement élevé, et l'on prévoyait que cette situation se prolongerait jusqu'au printemps suivant. Le gouvernement s'est senti dans l'obligation de faire quelque chose au plus tôt. Il a décidé de mettre sur pied un programme de création d'emplois très large, mais de nature temporaire. L'intérêt principal du programme était donc économique et, naturellement, politique. Tout ceci fait que P.I.L. aurait bien pu n'être qu'un programme d'emploi très ordinaire. Toutefois, deux facteurs sont intervenus pour le transformer en un programme très innovateur.

D'abord, plutôt que de s'en tenir à la façon traditionnelle du gouvernement d'inventer des emplois du genre "au pic et à la pelle", on a demandé aux groupes communautaires intéressés de soumettre des projets dont on avait besoin dans leur communauté, et on leur a ensuite permis d'administrer

eux-mêmes leurs projets. Deuxièmement, on a établi comme critère important de sélection des projets la notion "d'amélioration de la vie communautaire", qui dépassait de loin les notions traditionnelles "d'amélioration physique" et permettait d'inclure une foule de besoins sociaux. Tout en ne perdant pas de vue son rôle économique principal, P.I.L. a introduit une nouvelle dimension — son rôle social.

Les résultats furent très significatifs. La majeure partie des projets consistait à fournir des services directs aux communautaires — des services qui n'existaient pas avant la venue de P.I.L. ou, s'ils existaient déjà, étaient relégués au secteur "non-travail" du bénévolat. De nombreuses activités — allant de visites aux vieillards confinés, aux programmes de récréation pour enfants — ont soudainement acquis un statut de vrai travail du fait qu'un budget était mis à leur disposition pour verser des salaires. Il arrivait que certaines personnes, sans changer d'occupation, passent du jour au lendemain du statut de chômeur bénévole à celui de travailleur salarié. Sans même y penser, le gouvernement fédéral a élargi l'éventail d'activités considérées comme étant des emplois utiles.

Toutefois, une différence de perception s'est rapidement développée entre les administrateurs de P.I.L. et les communautés qui administraient les projets. Le gouvernement a continué à ne voir en P.I.L. qu'un programme temporaire et bouche-trous dont le but était de réduire un taux de chômage temporairement (ils l'espéraient) trop élevé. Les projets P.I.L. étaient peut-être plus valables que de creuser des trous qu'il faudrait remplir l'année suivante, mais en fin de compte le gouvernement n'y voyait pas beaucoup de différence en terme de résultats. A part quelques mentions de temps à autres à l'effet d'aider les projets P.I.L. à se trouver d'autres sources de financement (ce qui s'est rarement produit), les fonctionnaires n'ont presque jamais admis l'importance vitale de la fonction secondaire de P.I.L. — son rôle social, — et le fait qu'un nombre de projets fournissent des services essentiels aux quartiers et aux communautés.

Au niveau local, cependant, et surtout dans les communautés pauvres, on considérait que le fait de créer des emplois était moins important que le caractère même de ces emplois. Un large éventail d'activités sociales utiles étaient entreprises pour la première fois. Sans que le phénomène soit formulé de façon précise, la notion étroite et traditionnelle du travail faisait place à une définition nouvelle beaucoup plus large. Le point central de cette conception était que le fait de rendre un service à sa propre communauté constituait une forme valable

d'emploi qui devrait être reconnue comme telle et à laquelle on devait accorder un financement stable et continu. Au niveau communautaire, on a accordé plus d'importance au rôle social de P.I.L. qu'à son rôle économique.

C'est à cause de cette différence de perception qu'on a vu les confrontations qui se sont produites à chaque période précédant la date d'échéance des projets P.I.L. Il y avait d'une part la communauté qui soutenait qu'il y faisait un travail réel et important qu'il fallait continuer. D'autre part, le gouvernement répétait que le but du programme était simplement de réduire un taux de chômage temporaire et saisonnier — disant en fait que ce genre d'activités ne constituait du travail que de façon temporaire et lorsqu'il n'y avait pas de "vrai travail" disponible. Pour ce qui était des services eux-mêmes et des besoins réels des communautés, ceci n'était pas l'affaire d'un programme de création d'emplois.

Le message que l'on retire de l'expérience de P.I.L. est clair en termes d'un programme d'emploi communautaire: un tel programme ne peut se fonder sur des buts aussi périmes et limités que le remplissage des lacunes "temporaires" du marché du travail en période de taux de chômage trop élevé. Ceci n'est toutefois pas la seule expérience dont on devrait s'inspirer dans la planification d'un programme d'emploi communautaire.

Dans notre déclaration de 1971 sur la sécurité du revenu, nous avons soutenu que le Canada était en période de transition du stade de société industrielle au stade de société post-industrielle et qu'en ce qui concernait le marché de travail traditionnel "la période durant laquelle le nombre d'emplois disponibles correspondait à peu près au nombre de personnes prêtes à travailler est maintenant révolue". Le gouvernement ne semble pas encore avoir admis que les lacunes du marché du travail traditionnel sont autre chose que des anomalies temporaires. Dans son exposé au sujet d'un programme d'emploi communautaire, le Document de travail remarque qu'"il est indispensable de prévoir des mesures spéciales d'emploi pour appuyer l'ensemble de la politique économique. Ces mesures spéciales doivent s'inscrire parmi les éléments fondamentaux du système (de sécurité sociale)".

Même si l'on a renoncé une fois pour toutes au genre de schizophrénie qui affectait le Programme d'Initiatives locales, on semble en train de la faire revivre sous une autre forme. Le Document de travail présente le programme d'emploi communautaire comme ayant pour but "de répondre à des besoins sociaux qui sont présente-

Suite à la page 7

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:

Michel Roy

Directeur de l'information:

Jean Francoeur

Treasury: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y-1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle.

L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Éditions du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des
idéesdes
événementsdes
hommes

LIBRE OPINION

Vers une synthèse des théories sur l'origine des comètes

par JEAN TETREAU

● Auteur de deux essais de cosmologie, "Lettre sur la philosophie naturelle", publié aux Editions de l'Action nationale, et "L'Univers invisible", paru aux Editions de l'Orphée, M. Tétréau, à la veille du retour de la comète Kohoutek, commente dans cette libre opinion les théories sur l'origine des comètes. Les sous-titres sont du Devoir.

Ce sont peut-être les plus légers, les plus fantaisistes assurément, en tout cas les plus divertissants de tous les corps célestes.

Les comètes ont quelquefois changé de rôle au cours des âges: jadis elles stupéfiaient le monde entier par leurs métamorphoses, le plongeant dans la terreur; aujourd'hui elles l'amuse. Tragédiennes dans l'Antiquité, au Moyen Age et à la Renaissance, elles furent philosophes au XVIII^e siècle, — et sont humoristes au XX^e. On ne les prend plus au sérieux. Excitent-elles encore l'imagination? La comète de Goustigan, apercevant celle de 1680, s'écria, effrayée ou ravie: "Et cette queue prodigieuse!"

Quels sont de nos jours leurs effets les plus sûrs?

Depuis 43 siècles

L'apparition d'une comète a notamment pour effet d'agiter les idées touchant son origine et par conséquent de réactiver, pour ainsi dire, la cosmogonie du système solaire. — Comment ces astres chevelus, romantiques, surprenants, facétieux, au comportement si singulier, se sont-ils formés et d'où peuvent-ils bien venir? Les astronomes se le demandent depuis quarante-trois siècles. (1) Ils ont d'ailleurs donné à ces questions si naturelles des réponses provisoires. Certaines de ces hypothèses reflètent, bien entendu, les idées cosmogoniques ou cosmologiques de leurs auteurs; d'autres, reposant sur des calculs de plus en plus précis, indiquent presque dans quel sens il faut chercher le mot de l'énigme.

En attendant, astronomes et physiciens, indépendamment de leurs conceptions de l'Univers, rêvent au jour où leurs théories subiront l'épreuve de la vérification expérimentale, grâce à des instruments capables de prendre en filature ces voyageurs aux cheveux longs et, par suite, de

nous dire au moins où ils retournent après avoir contourné le Soleil, — bref de quelle région de l'espace ils nous arrivent.

Sans reprocher à la nature un manque d'imagination, l'on constatera tout d'abord que même si les comètes peuvent passer pour les insectes de l'espace, il n'en est pas des comètes comme des insectes, dont les espèces se comptent par milliers. On en a vu, bien sûr, de bicipales, de tricipales, à aigrette simple, à aigrettes multiples, etc. Celles de l'espèce la plus prolifique — les sans queue — sont généralement invisibles à l'œil nu: chaque année les astronomes en découvrent un certain nombre au télescope. La forme et l'éclat d'une comète sont susceptibles, sous l'influence des planètes comme du vent solaire, de variations facilement mesurables et parfois étonnantes.

De son côté, Jupiter serait le grand responsable des principaux écarts de ces astres dévotants, dans leur ronde continue. Certaines comètes perdent du poids avec l'âge: on aurait observé à chacun de leur retour une diminution de leur masse. (Peut-être toutes les têtes cométaires sont-elles vouées à un amaigrissement fatal.) En approchant du Soleil, les noyaux commencent à émettre des gaz; ils perdent ainsi une petite quantité de matière.

Peuvent-ils la récupérer entièrement ou en partie à même les gaz interplanétaires, lors du retour à l'aphélie? En partie, peut-être. Car les gaz interplanétaires ne seraient pas assez denses pour faire jouer complètement le mécanisme de récupération appelé accretion (2). D'après Whipple cité par Dufay, la comète de Halley perd 10¹⁰ ions CO⁺ à chacune de ses apparitions dans nos régions célestes (3). Celle de Kohoutek aura perdu elle aussi quelques plumes à cet exercice. Tous ces objets, si insolites soient-ils, sont soumis non seulement aux lois de la mécanique céleste mais également à celles de la physique et de la chimie.

La place

Si les comètes, en somme, font tout pour se distinguer, si elles savent se rendre intéressantes en prenant, comme on l'a vu, toutes sortes d'aspects, elles sont en gros identiques, semble-t-il, au point de vue de leur structure et de leur composition chimique. Cette dernière supposition, fondée sur des apparences, il est vrai, mais sur des apparences qui nous renseignent passablement sur la réalité, simplifierait a priori le problème de la formation de ces astres, sans le résoudre pour autant. La question de leur formation et celle de leur origine, quoique liées dans la nature, demeurent théoriquement assez distinctes pour être traitées séparément. Il nous serait d'ailleurs impossible, dans un article de journal, de les aborder parallèlement et surtout de les développer.

Le seul inventaire des hypothèses modernes touchant la formation des comètes commencerait au début du XIX^e siècle par l'opinion de Laplace, et se terminerait par l'exposé de l'opinion de Hoyle et de ses disciples. C'est pourquoi il faut nous en tenir ici au pro-

blème de l'origine, du point de départ déterminant l'orbite grosso modo, quitte à signaler à l'occasion telle hypothèse sur la formation de certains noyaux.

La distinction fondamentale entre les diverses comètes est pour l'instant d'ordre mathématique. On les distingue surtout par leurs éléments orbitaux. D'où trois catégories définies par l'orbite ou par la courbe: la catégorie des comètes à orbite elliptique, celle des comètes à courbe parabolique et celle des comètes à courbe hyperbolique (4).

La première catégorie comprend des comètes périodiques, sans doute les mieux connues car on peut les observer plusieurs fois pendant la durée moyenne de la vie d'un homme, — par exemple la comète d'Encke.

lieu d'origine. Mais comme il s'agit apparemment d'une comète "nouvelle", tout est possible: elle peut venir de la périphérie de notre système, soit d'un point situé à 10.000, à 20.000 ou même à 30.000 U.A. du Soleil, ou encore d'un point de la Galaxie voisin du système d'alpha Centauri.

Les principales théories

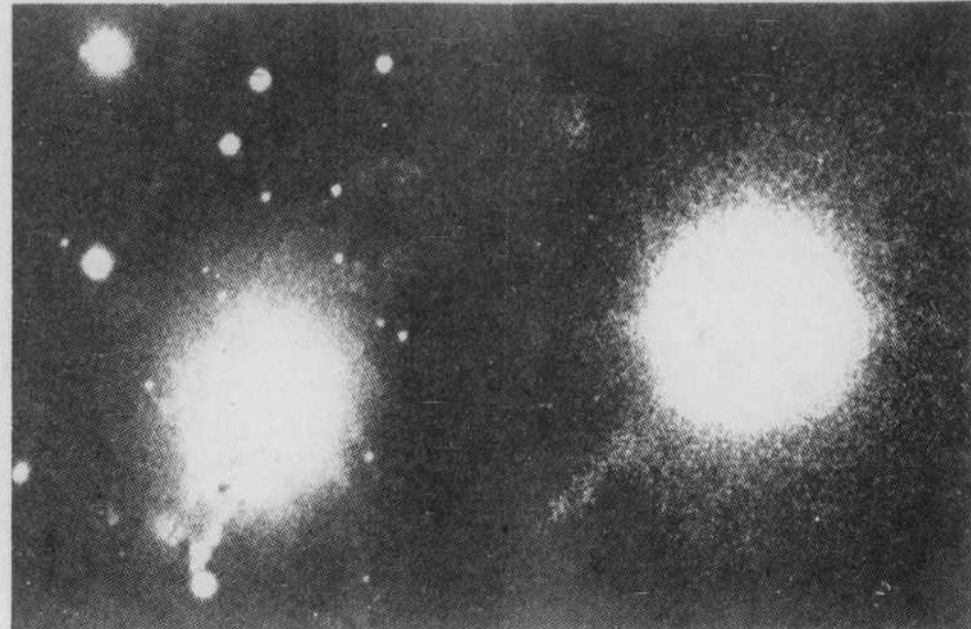
Jusqu'à présent, nous avons d'une part exposé quelques faits, et d'autre part nous sommes posé beaucoup de questions. L'écart entre le nombre restreint des connaissances sur les comètes, entre les certitudes et le grand nombre d'opinions exprimées en cette matière, ne fait que s'accroître avec les années. Et cela nous amène à faire le point, autrement dit à résumer brièvement d'abord les principales

donne une idée de l'étendue du système solaire et nous oblige presque, comme nous le verrons tout à l'heure, à formuler des hypothèses sur sa constitution. Mais auparavant il convient de faire état d'une troisième théorie sur l'origine des comètes. Elle est plus ancienne que celles de Hoyle et de Hendrik Oort, puisqu'elle remonte à Lagrange; c'est toutefois sous la forme que lui a donnée S.K. Vsekhsviatky qu'elle nous intéresse le plus.

Au siècle dernier, on croyait que les grosses planètes produisaient les comètes. Vsekhsviatky a estimé récemment la chose impossible, en raison des vitesses prodigieuses que les noyaux devraient atteindre pour se libérer de l'attraction de Saturne ou de celle de Jupiter. Seulement, si l'on suppose que ce ne sont plus les planètes mais leurs satellites, qui donnent naissance aux comètes, cette nouvelle hypothèse semble alors plus vraisemblable, car les vitesses nécessaires au phénomène de la projection se trouvent de cette manière considérablement réduites (de dix fois dans certains cas).

L'exemple de Titan

L'activité des satellites naturels serait loin d'être négligeable. L'exemple de Titan, dans le système de Saturne, est éloquent à cet égard. Voici donc un corps aux dimensions voisines de celles de Mercure, et qui en outre est doté d'une atmosphère. Celle-ci, bien qu'assez épaisse et relativement chaude compte tenu de l'éloignement du Soleil, se raréfie lentement sous l'action de la force centrifuge et des basses températures qui sévissent à quelques U.A. de la Terre (6). Or il se produit apparemment une chose stupéfiante, dont deux savants de l'université Cornell, les professeurs Neil Brice et Thomas McDonough, se sont avisés il y a déjà quelque temps, et qui fait presager une découverte majeure en astronomie: les particules s'échappant de la couche atmosphérique de Titan seraient récupérées par Saturne, si bien qu'un nouvel anneau, le cinquième, serait en voie de formation autour de la planète. Selon McDonough et Brice, le nouvel anneau serait beaucoup plus grand, en circonférence, que le Soleil lui-même. Pour l'instant, bien sûr, ils en soupçonnent l'existence; ils ne l'ont pas encore établie. L'hebdomadaire Die Zeit attirera l'attention sur leur séduisant théorie dans un article publié le 11 mai 1973 sous le titre *Noch ein Ring um Saturn* (7), article dans lequel, entre autres observations, on peut lire celle-ci qui prouverait l'importance de l'activité de certains satellites naturels: "... les températures mesurées dans l'atmosphère du satellite de Saturne demeurent singulièrement élevées (...), et aussi tous les corps simples nécessaires à la synthèse des premières formes primitives de la vie y sont présents. La situation de Titan pourrait ressembler un peu à l'état de la Terre il y a des milliards d'années, quand la vie a commencé à y prendre forme". On peut dès lors poser légitimement la question suivante: si le principal satellite de Saturne est en train de forger un nouvel anneau autour de la planète, pourquoi d'autres satellites, appartenant au système de Jupiter ou à celui d'Uranus, ne pourraient-ils pas projeter des comètes dans l'espace? Le



documents du Conseil national de recherches du Canada

moins qu'on puisse dire, c'est que l'hypothèse de Vsekhsviatky est plus que vraisemblable.

Une conclusion s'impose

Pour se faire une idée générale des divers mouvements de ces objets si bizarres que sont les comètes, il nous faut cependant revenir aux considérations sur les limites du système dont le Soleil occupe le centre. Il existerait, a-t-on imaginé, à une distance de 20 000 ou de 30 000 U.A. de notre planète, des gaz et une matière plus dense qui se formeraient en noyaux cométaires par condensation. Il s'ensuit, comme le suppose aujourd'hui plusieurs hommes de science, qu'il peut également exister, à la même distance, une zone constituant comme un anneau autour du Soleil, zone d'où nous arriveraient les nouvelles comètes, du moins la plupart d'entre elles.

Une conclusion s'impose donc provisoirement ici, mais elle s'impose: le système solaire est beaucoup plus vaste qu'on ne le croit généralement, il ne se limite pas à l'orbite de Pluton mais bien à celle d'une catégorie de ces petits objets à aigrettes, de ces insectes de l'espace qui de temps en temps viennent voler autour du Soleil et du même coup éveiller notre curiosité.

Or, pour décider un seul de ces petits corps à quitter sa zone lointaine, où il se déplace probablement avec des milliards d'autres du même genre, il ne faut rien de moins que l'influence d'une étoile ou d'une grosse planète. Perturbée, alors, par l'une ou l'autre, ou bien la comète sortira du système solaire, ou bien elle penchera du côté du Soleil et se précipitera vers lui. D'autre part, malgré l'importance de leur masse, ni Jupiter, ni Saturne, ni même Neptune ne peuvent attirer sérieusement, semble-t-il, une comète qui se trouverait à la périphérie du système solaire, ni même perturber sa course, à cause de l'éloignement fantastique de la zone dans laquelle elle évolue. C'est pourquoi il n'est pas interdit de croire à l'existence d'une troisième planète transuraniennne, voire d'une quatrième et d'une cinquième. L'influence de l'une d'elles pourrait dès lors être déterminante.

Jupiter n'a-t-il pas douze satellites? Pourquoi le Soleil n'en aurait-il pas autant? Question naïve, sans doute. Il

est d'ailleurs plus facile, nous dira-t-on, de tirer des plans sur la comète, que d'établir scientifiquement un seul fait. C'est vrai. Mais n'est-ce pas à force de donner de justes réponses à des questions naïves ou stupides, que l'astronomie et les sciences en général ont fait de si grands progrès depuis la Renaissance?

(1) C'est en Chine, en 2369 avant l'ère chrétienne, que fut consignée la première observation scientifique d'une comète, soit environ trois cents ans après l'invention

légendaire de l'écriture chinoise par Cang Jie, ministre de l'empereur Huang di.

(2) Cf. Les Comètes par Jean Dufay, P.U.F., 1966, p. 68.

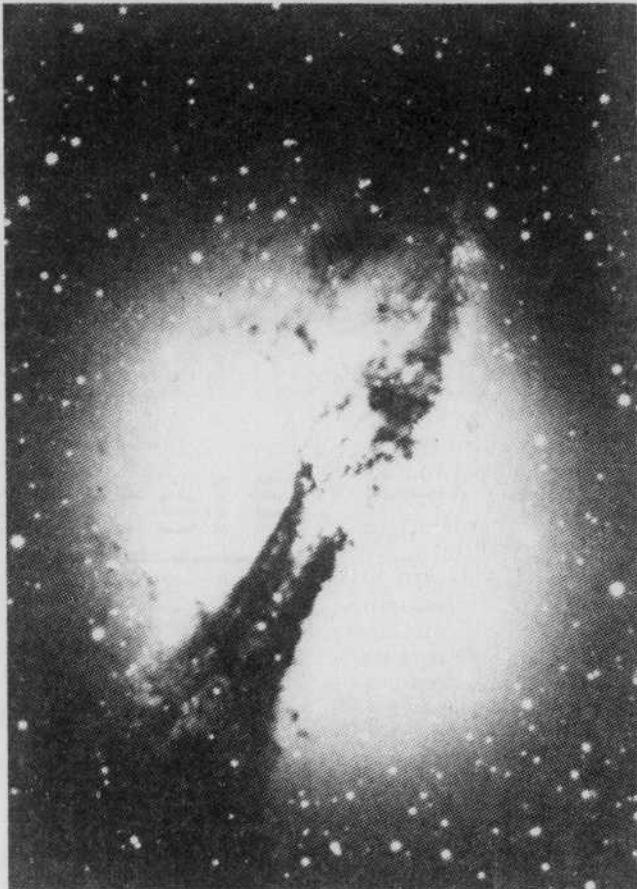
(3) Ibidem, p. 67.

(4) Classement quelque peu arbitraire mais commode.

(5) L'unité astronomique (U.A.) représente à peu près 150 millions de kilomètres. L'étoile alpha Centauri se trouve en fait à environ 260 000 U.A. du Soleil.

(6) "A une température de 800 K, Titan peut perdre son atmosphère en mille ans." G. Bruhat, Les Planètes.

(7) Encore un anneau autour de Saturne.



La comète de Halley

La seconde catégorie comprend des astres également périodiques, mais observables une fois, à la rigueur deux fois, au cours d'une vie humaine, c'est la comète de Halley. Si elle est fidèle au rendez-vous fixé en avril 1910, nous la verrons en 1986. Une personne née en 1903 avait sept ans lors de la dernière apparition de cette comète; elle a donc pu la voir et se souvenir du spectacle. Elle ne la reverra pas avant l'âge de 83 ans. Les personnes ayant vu deux fois la comète de Halley eurent forcément une longue expérience de la vie.

Quant à la troisième catégorie — celle des comètes à orbites appelées abusivement hyperboliques — elle comprend apparemment des corps qui font toujours partie du système solaire et d'autres qui lui sont extérieurs: les premiers reviendraient vers l'astre central tous les 5.000 ans, voire tous les 10.000 ou 15.000 ans, les seconds traverseraient une seule fois notre système et retourneraient là d'où ils viennent, c'est-à-dire de la zone d'influence de l'étoile alpha Centauri, à plus de 150.000 unités astronomiques de la Terre (5).

Le calcul des orbites des comètes périodiques situe près de Jupiter l'aphélie d'un certain nombre d'entre elles. Les autres comètes périodiques viennent très probablement des régions transuraniennes, où elles subissent l'influence de Neptune et peut-être celle de Pluton. Ainsi l'aphélie de la comète d'Encke est-il en deçà de l'orbite de Jupiter, — celui de la comète de Halley, au-delà de l'orbite de Neptune. En ce qui concerne la comète de Kohoutek, vu que nous ne possédons pas encore toutes les coordonnées relatives à sa marche, nous ignorons son

théories actuelles sur l'origine de ces corps étranges, puis à les discuter sommairement. De cette façon, nous constaterons que non seulement les théories ne s'excluent pas forcément les unes les autres, mais qu'en outre elles projettent une lumière nouvelle sur la structure possible du système solaire.

D'après la théorie de l'accrétion, phénomène que nous avons déjà signalé, le Soleil créerait des condensations de matière dans le milieu cosmique: son attraction, s'exerçant sur tous les corps, donnerait lieu à la formation de petits amas de particules, éléments des noyaux cométaires. Une fois constitués, les noyaux se mettraient à tourner autour de l'astre central, mais suivant des orbites elliptiques très allongées. Il n'est pas impossible que beaucoup de comètes soient le résultat d'un tel mécanisme. Et si les choses se passent ainsi, il y aura des comètes tant que le Soleil et la matière interplanétaire existeront. Cette théorie est conforme à la conception générale, — hypothèse de la création continue, — que Hoyle, par exemple, se fait de l'Univers. Le point de départ des comètes ainsi formées se trouverait très loin de nous, quoique vingt fois plus près du Soleil que de l'étoile la plus proche; elles feraient donc toujours partie du système solaire.

Une autre théorie, celle de Jan Hendrik Oort, attribue aux comètes nouvelles des distances aphélie bien supérieures encore à celles que nous venons de voir. Selon l'astronome hollandais, auteur d'études sur la masse et la rotation de la Galaxie, ces distances équivalraient à 30.000 U.A. Et pourtant, les corps qui nous arrivent de ces lointaines régions de l'espace sont aussi des sujets de l'empire du Soleil! Cela nous

la parole du jour

"Qui fait du bien prospérera et qui arrose sera arrosé" — Proverbes 11,25.

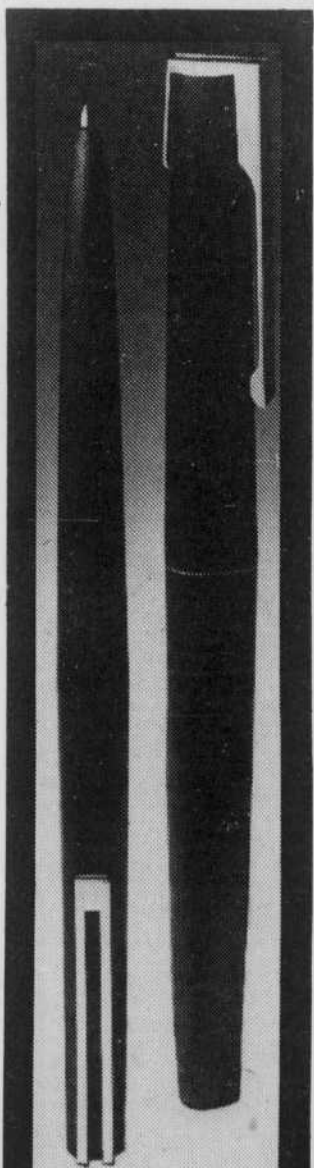
"La voie des humains n'est pas en leur pouvoir et il n'est pas donné à l'homme qui marche de diriger ses pas" — Jérémie 10,23.

"On ne peine que pour manger, et l'estomac n'a pas son content" — Qohélet 6,7.

"Mieux vaut la fin d'une chose que son début; mieux vaut la patience que la prétention" — Qohélet 7,8.

"Ne dis donc pas: Pourquoi le passé fut-il meilleur que le présent? Car ce n'est pas une question inspirée de la sagesse" — Qohélet 7,10.

"Ne sois pas juste à l'excès et ne joue pas trop au sage: pour quoi te torturer?" — Qohélet 7,16.



WATERMAN

Le design est d'Alain Carré, Paris. Le savoir-faire de Waterman. Illustré, l'ensemble stylo (\$30.), stylo-bille (\$15.) pour homme ou femme.



1476, rue Sherbrooke ouest
Westmount Square et
Fairview - Pointe-Claire



● Fleurs d'amour
● Fleurs de joie
● Fleurs d'amitié

"Lotus Noir"
FLEURISTE
91 ouest, boul. Crémazie
Montréal Tél. 381-1769
354 661-7756



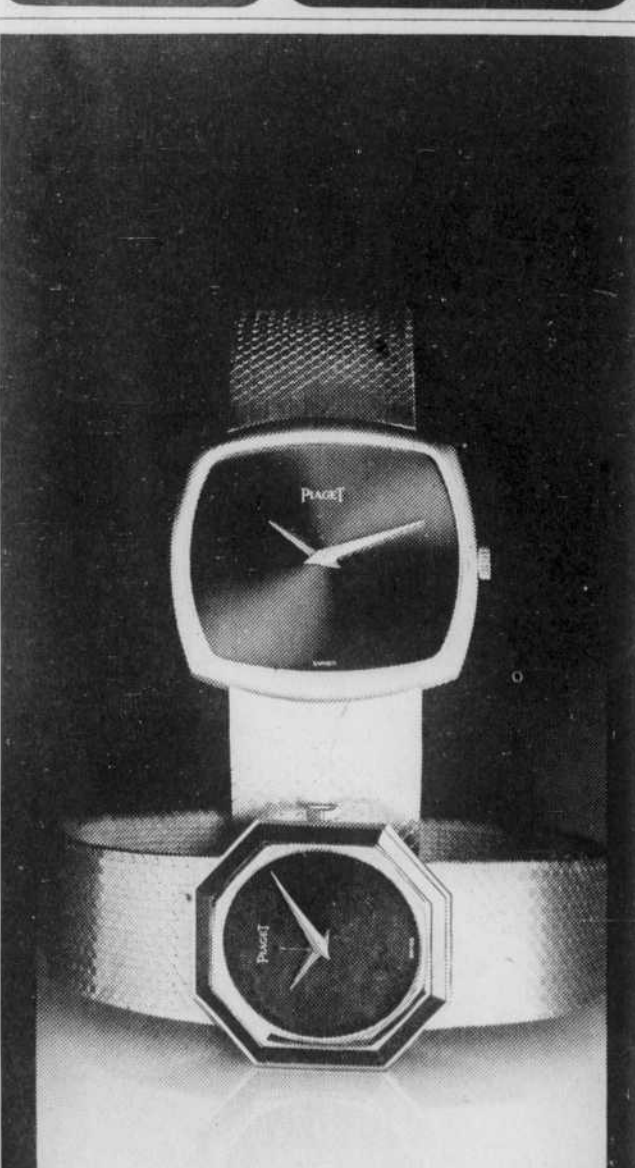
422 St Claude, 878-3869
Le Fado
fine fleur de la
gastronomie

Voici le scotch
qui prend
les devants
au Québec!
St-Léger.



Léger,
clair et sec,
c'est le scotch
de qualité
au goût des
Québécois.

Représenté par Les Importations Durand Ltée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE



La Montre de grand luxe la plus précise du monde.
En exclusivité chez Lucas au Canada.

PIAGET

LUCAS
JOAILLIER - ORFÈVRE

1476 ouest, rue Sherbrooke

suites
de la première
page

LA CUM CÈDE

trole plus léger en provenance du Moyen-Orient, par suite de la crise, les raffineries montréalaises s'alimenteront désormais en mazout aux puits de l'Alberta, à plus haute teneur en soufre.

M. Hanigan a du reste fourni l'assurance que le règlement ne serait assoupli que dans le cas du mazout. Les stocks actuels de pétrole, à faible teneur en soufre, n'auraient permis aux raffineries d'augmenter le marché montréalais que jusqu'à la fin de décembre.

De son côté, la Société pour vaincre la pollution a réclamé du gouvernement fédéral, l'assurance que les règlements seront de nouveau appliqués dans toute leur rigueur dès que la crise du pétrole se sera résorbée.

OPÉRATION-SURVIE

sur le Watergate, dont 18 minutes ont été effacées dans des circonstances obscures.

Déjà, au début de la semaine, la Maison-Blanche avait reproché aux services du procureur spécial d'être à l'origine de deux fuites sur l'enquête apparues dans les journaux.

En outre M. Ronald Ziegler a annoncé que toutes les explications sur les finances privées du président seront publiées la semaine prochaine. Ces explications, a-t-il dit, montreront que toutes les allégations portées contre l'intégrité de M. Nixon sont sans fondement.

M. Ziegler a précisé que les renseignements porteraient notamment sur les impôts sur le revenu de M. Nixon, l'achat de terrains en Floride par une de ses filles, l'utilisation de contributions versées au fonds de campagne électorale du président.

Le président Nixon sera ainsi le premier président de l'histoire américaine à avoir communiqué publiquement tout l'argent qu'il avait reçu et toutes les dépenses qu'il avait faites depuis son élection, a affirmé M. Ziegler.

En réponse aux questions des journalistes concernant l'affaire de Watergate elle-même, M. Ziegler a affirmé catégoriquement que les sept bandes contenant dix heures d'enregistrement des conversations de M. Nixon, qui ont été remises au juge John Sirica, étaient intactes et n'avaient pas été truquées.

M. Ziegler exprime l'opinion qu'il était probable que le texte complet de ces enregistrements serait rendu public un jour. Il a saisi cette occasion pour réaffirmer la confiance de M. Nixon en la personne de M. Buzhardt.

A Miami, le procureur général de l'Etat

de Floride a requis communication de tous les documents de la banque appartenant à M. Charles "Bebe" Rebozo, l'ami intime de M. Nixon, pouvant avoir trait aux finances personnelles du président ou à des contributions à sa campagne électorale.

CUM

crime organisé, qu'il s'agit là d'un "outil de travail courant", et qu'on y a recours dans le dépistage des crimes les plus divers, depuis les complots pour voler une banque jusqu'aux enlèvements.

Le juge estime que cette pratique est légale en l'absence de dispositions législatives particulières. Les Communes débattent toujours le projet de loi, a-t-il dit.

M. Coderre a révélé l'existence de cette pratique — on la soupçonnait un peu — au terme d'une séance du conseil de la CUM qui portait sur l'examen du budget de la police.

Il a ajouté enfin qu'il n'existe aucun critère particulier pour déterminer le recours à l'écoute sinon la gravité des délits soupçonnés et le jugement des policiers qu'on affecte à cette tâche.

CANADIAN JAVELIN

couver avaient elles de leur côté, depuis deux semaines environ, permis à la compagnie d'être cotée de nouveau. Cependant, après avoir connu une baisse d'environ 50% dans le prix, les actions ont de nouveau été suspendues, mercredi, en raison de la demande des administrateurs de Canadian Javelin. Durant ces deux semaines, le cours des actions est passé de \$15 à \$7 à la clôture, mardi à la Bourse de Montréal.

Canadian Javelin tire sa principale source de revenu des royalties minières qu'elle détient dans les gisements de fer de Wabush Mines. Sa principale activité présente est l'exploration d'un gisement de cuivre, connu sous le nom de Cerro Colorado, à Panama en Amérique du Sud.

La compagnie possède, par ailleurs, plusieurs intérêts, directement ou par l'intermédiaire de ses filiales, en Éthiopie, Mexique, El Salvador, Chili et Terre-Neuve, au Canada. L'actif de la compagnie, tel que comptabilisé dans son dernier rapport annuel, se chiffre à approximativement \$79 millions et ses actions en circulation s'approchent de 6.5 millions.

Ce n'est pas la première fois que M. John Doyle a des démêlés avec la justice américaine et même canadienne. Ceux-ci remontent en fait à 1958 et l'on se souviendra de ce fameux projet d'un moulin d'une usine de transformation du bois à Stephenville à Terre-Neuve qui a fait couler beaucoup d'encre jusqu'à ce que le gouvernement décide de le prendre en main.

MAGASIN RAVAGÉ

naissance au troisième étage de l'immeuble. Aussitôt, ce fut la panique, des hommes et des femmes désespérés n'hésitant pas à se jeter par les fenêtres pour échapper aux flammes. Quelques personnes parvenaient à descendre au moyen de cordages improvisés.

Le PNB a ralenti au dernier trimestre mais a crû de 7.2% depuis le début 73

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le produit national brut du Canada n'a augmenté en volume (c'est-à-dire abstraction faite de la hausse des prix) que de 8.4 pour cent pendant les mois de juillet, août et septembre,

PAPIER JOURNAL

la société Québecor ne constituent pas un cas isolé et que d'autres entreprises québécoises ont fait des représentations. M. Bourassa a notamment mentionné le cas des imprimeries de M. Jacques Francoeur à Granby.

Le groupe Québecor comprend l'imprimerie Montréal Offset (qui publie le Journal de Montréal et de nombreux hebdomadaires), l'imprimerie Dumont (qui imprime LE DEVOIR et sert en plus de nombreux clients commerciaux) l'imprimerie Montréal Magog (qui sert de nombreux clients américains et qui a dû, faute de papier, laisser tomber des commandes d'une valeur de plus de \$400,000 au cours des dernières semaines), l'imprimerie Graphic Web, de Toronto et le Journal de Québec.

La pénurie qui sévit présentement dans le domaine du papier journal découle d'une hausse spectaculaire de la demande au cours des derniers mois et aussi d'une baisse de la production attribuable à de nombreux conflits de travail qui ont paralysé des secteurs importants de l'industrie depuis l'été.

Gérin-Lajoie s'attend à une forte répression du mouvement syndical

Le directeur de la section québécoise du syndicat des métaux, M. Jean Gérin-Lajoie, est d'avis qu'une forte répression s'abattra sur le mouvement syndical au cours des prochaines années. "Sans le souhaiter, a-t-il précisé, je crains que 1974 soit la première de quatre années plus longues que la moyenne."

M. Gérin-Lajoie qui a présenté hier son mini-rapport moral au début du congrès des Métaux du Québec, est d'avis que le gouvernement québécois tentera ainsi "de faire oublier sa démission devant Ottawa par sa fermeté à l'endroit des travailleurs." C'est pourquoi le congrès des Métaux porte sur l'éducation, du travailleur et du militant, point de départ des luttes à venir.

Le congrès des Métaux évitera d'aborder les grands thèmes qui seront discutés la semaine prochaine au cours du congrès de la FTQ. L'accent est mis plutôt sur l'auto-critique de l'action syndicale qui a prévalu jusqu'ici dans ce syndicat dirigé depuis huit ans par M. Gérin-Lajoie.

par Léo Williams



Position après le 19e coup des blancs: 19.Fd4!

Les blancs n'ont pas choisi cette variante et optent plutôt pour 14.Dh5, un coup qui incite les noirs à affaiblir inutilement leur position roquée par 14.g6, quand ils devaient continuer par 14.B4. Après 15.Dh6, les noirs doivent préparer une défense de leur h7 contre la manœuvre de la Tg1-g3-h3, mais dans la position après 17.Dh4, ils sous-estiment le danger par 17.b4. Il fallait revenir avec le fou à e7 pour avoir la réponse h7-h5 contre un possible Th3. Avec 19.Fd4! les blancs menacent 20.Dxh7ech Rxb7 21.Th3ech et Th8 mat. Si 19.e5, 20.Cd5, avec la menace de 21.Cf6ech, gagne. Après 19..Fg7 20.Fxg7, les noirs aperçoivent la perte de plusieurs pions après 20.Rxg7 21.Dh6ech Rg8 22.Th3 Fb7 23.Dxh7ech Rf8 24.Dh8ech Re7 25.Df6ech Rd7 26.Dxf7ech Rc8 27.Fxe6ech et décident d'abandonner.

(NDLR) — Le titre de la chronique d'échecs de la semaine dernière, "Le meilleur et le pire", a pu sembler quelque peu énigmatique aux lecteurs de M. Williams. L'article de ce dernier a dû être écourté à cause du manque d'espace, ce qui explique le malentendu. Nos excuses à l'auteur et aux lecteurs.

J. Hartston (GB)--N. Alexandrija (URSS) Défense Sicilienne

1.	e4	c5	12.	g4	Cc5
2.	Cf3	Cc6	13.	g5	b5?!
3.	d4	exd4	14.	Dh5?!	g6?
4.	Cxd4	Cf6	15.	Dh6	Td8
5.	Cc3	d6	16.	Tg3	Ff8
6.	Fc4	e6	17.	Dh4	b4?
7.	Fe3	Fe7	18.	Cxc6	Dxc6
8.	De2	a6	19.	Fd4!	Fg7
9.	0-0-0	Dc7	20.	Fxg7	
10.	Fb3	0-0			
11.	Thg1	Cd7			

Les noirs abandonnent.

soit un peu moins que pendant le trimestre précédent (8.7 pc); mais cette quasi-stagnation fait contraste avec la vigueur de l'expansion pendant les trois premiers mois de l'année, alors que le PNB s'était gonflé de 2.7 pour cent. Malgré ce ralentissement, les statisticiens fédéraux ont mesuré une augmentation réelle de la production nationale de 7.2 pour cent pendant les neuf premiers mois de 1973, comparativement à la période correspondante de 1972.

Le bulletin publié mercredi par Statistique Canada impute surtout ce ralentissement aux grèves nombreuses qui ont paralysé l'économie pendant le troisième trimestre, particulièrement celle des chemins de fer en août-septembre. Il faut ajouter, toutefois, que la hausse très rapide des prix à la consommation a absorbé presque toute l'augmentation en valeur des dépenses des ménages, qui n'ont augmenté en volume que de

8.8 p.c. pendant les trois mois en cause, comparativement à la forte poussée de 3.7 pour cent en janvier, février et mars. Tandis que les achats de biens tangibles (aliments, produits pétroliers, etc.) piétinaient en chiffres réels par suite de leur renchérissement (leur hausse en valeur a été très marquée), Statistique Canada mesurait une assez forte augmentation des achats de biens semi-durables et une réduction des achats de biens durables (automobiles, meubles, appareils électro-ménagers, etc.).

En dollars courants, c'est-à-dire avant que l'on escompte l'impact de l'inflation, le PNB s'est rallongé de 2.4 pour cent ou de \$2.3 milliards, pour atteindre le chiffre de \$119.1 milliards à la fin de septembre.

Mais c'est du côté des exportations que l'affaiblissement de la demande a été le plus marqué: elles ont affiché

un recul de 1.8 pour cent, imputable surtout à la contraction du commerce-marchandises avec les États-Unis, puis-que les exportations vers la plupart des autres pays à l'exception du Japon ont continué d'augmenter. Ce recul est intimement lié à la grève des chemins de fer et a touché plus durement les exportations de produits minéraux et forestiers. En revanche, les importations, qui avaient, légèrement baissé pendant le deuxième trimestre, ont augmenté de 4 pour cent, de sorte que le surplus du commerce-marchandises canadien a affiché une très forte baisse, de \$2.4 milliards au deuxième trimestre à \$1.1 milliard au troisième. Compte tenu des transactions dans les secteurs des services, la détérioration globale du compte courant extérieur de l'économie canadienne a été de \$1.3 milliard.

Le ministre suspend l'application du dossier scolaire controversé

Le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, a annoncé hier que les commissions scolaires pourront surseoir jusqu'à la fin de janvier 74 à l'application du dossier scolaire cumulatif mis au point par son ministère.

Disant ne pas vouloir ignorer les réactions qu'a suscitées dans divers milieux le règlement relatif à l'administration, au maintien et à la confidentialité du dossier, M. Cloutier se dit "disposé à envisager des modifications au règlement, notamment en ce qui concerne

la durée de conservation et certaines données comme la notation de traits de comportement et la référence aux consultations des professionnels non-enseignants."

À cette fin, le ministre a demandé une nouvelle consultation auprès des organismes représentatifs du milieu scolaire et auprès des parents. Il entend, écrit-il, vouloir suivre personnellement cette opération qui devrait aboutir dès la fin de janvier à des propositions concrètes de modification au règlement.

Le gouvernement aurait son administrateur-délégué à l'OSM

QUÉBEC (Le Devoir) — M. Denis Hardy, ministre des Affaires culturelles, a indiqué hier à l'Assemblée nationale que le gouvernement entend veiller de plus près à l'administration des organismes qu'il subventionne, comme l'Orchestre symphonique de Montréal. En réponse aux questions du député péquiste de Saint-Jacques, M. Charron, le ministre a confirmé que le gouvernement se portera financièrement au secours de l'OSM, mais il est important, a-t-il dit, que ces "organismes soient administrés le plus valablement possible".

On croit savoir que le ministre, pour autant qu'il prendra à sa charge le déficit accumulé de l'OSM (plus de \$600,000), exigera en retour de désigner son administrateur-délégué auprès du conseil.

À Ottawa, le premier ministre, M. Trudeau, a déclaré aux Communiqués que le gouvernement fédéral pourrait aider l'OSM, mais à certaines conditions qu'il n'a pas rendues publiques. M. Trudeau a cependant adressé au président du conseil d'administration de l'OSM, M. Robert J. Bruck, une longue lettre qui n'a pas été publiée.

Pour sa part, M. André Fortier, président du Conseil des arts, a rappelé hier soir que son organisme verse à l'OSM, pour l'année en cours, une subvention de \$484,000 (\$44,000 de plus qu'en 1972-73). Il n'appartient pas au Conseil, a-t-il expliqué, d'éponger les déficits des institutions qu'il subventionne. Il espère que l'OSM obtiendra auprès des Montréalais les appuis financiers nécessaires.

À l'Assemblée nationale, M. Hardy a précisé que son ministère a l'intention

+

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

COULOMBE, Emma. A Ste-Marthe, le 28 novembre 1973 à l'âge de 65 ans, 11 mois, est décédée, Dame Emma Leduc, épouse du Dr René Coulombe. Les funérailles auront lieu vendredi le 30 novembre. Le convoi funéraire partira du Salon Roussin & Felix, pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré à 3:30 heures. Et de là au cimetière du même endroit lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TRUDEAU, Claire Eveline. A Cartierville, le 28 novembre 1973, à l'âge de 89 ans, est décédée Mme veuve Ernest Trudeau, née Claire Eveline Brunet. Mère de René, Simone (Mme Roland Charrette), Aline (Mme Marcel Couillard), Claire (Mme Yvon Jasmin), Marguerite (Mme Albert Hétu) et Louise (Mme Roger Patenaude). Les funérailles auront lieu samedi le 1er décembre. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers, Limitée, no 4780 rue De Salaberry, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs, dons au Foyer de la Charité (3500 - 32e avenue, Pointe-aux-Trembles).

RESIDENCES FUNÉRAIRES

Magnus Poirier Inc.

6603 BOUL. ST-LAURENT

6520, ST-DENIS

10526, ST-LAURENT

185 est, DE CASTELNEAU

7100, rue Joseph Renaud,

Ville d'Anjou

Tél.: 277-2135

HOMMAGE À UN GRAND DISPARU



Me Raymond A. Crépault, C.R., Président de la Corporation Civitas Limitée, est décédé le mardi 27 novembre 1973 à l'âge de 51 ans.

Lieutenant de vaisseau dans la marine canadienne au cours du dernier conflit mondial, il a servi dans l'Atlantique-Nord et a participé au débarquement en Normandie.

Suite à son service militaire, il s'est joint au service juridique du ministère des Affaires Extérieures. Il fut conseiller politique auprès de la Légation permanente du Canada aux Nations-Unies, du commissaire canadien au Vietnam et des délégations canadiennes de diverses agences internationales telles que l'OTAN, le Plan Colombo et autres.

Diplômé de l'Université McGill, monsieur Crépault a été admis au Barreau de la Province de Québec en 1949.

Il quitta la fonction publique pour se joindre à l'étude légale de Stewart, Crépault et McKenna. Cette étude fut ensuite reformée sous le nom de Crépault, Fortin, Raymond et Trahan.

En 1953, il se porta acquéreur de la station radiophonique CJMS, qui devint le siège social du réseau Radiomutuel. En 1963, il ouvrit la première station privée française en modulation de fréquence, CJMS-FM, qui devint subsequment CKMF-FM.

Au cours des années qui suivirent, Me Crépault lança une série de stations radiophoniques: AM au Québec: CJTR à Trois-Rivières; CJRS à Sherbrooke; CJRC à Ottawa-Hull; CJRP à Québec, les reliant entre elles pour former le réseau Radiomutuel, alors le seul réseau radiophonique privé au Canada.

La Corporation Civitas, la compagnie qu'il fonda et dirigea jusqu'à sa mort, détiend et contrôle les compagnies que Me Crépault a acquises dans le domaine de la radiodiffusion et de l'équipement de construction.

Ses intérêts ne se limitaient pas au seul monde des affaires. Il était Président de la Place des Arts, membre du Conseil d'administration du Théâtre International de Montréal (La Poudrière); membre du Conseil d'administration et Vice-Président de l'Hôpital Sainte-Justine de Montréal.

Me Crépault était aussi membre et ancien président de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (CAB); membre du Barreau de Montréal, du Québec et du Canada; membre du Canada Atlantic Council; membre et ancien administrateur de la Chambre de Commerce de Montréal, et membre du Conseil d'administration du Conseil général de l'Industrie du Québec ainsi qu'administrateur de plusieurs compagnies.

CORPORATION CIVITAS LIMITÉE

FAÍSCA

vin rosé pétillant

IMPORTÉ DU PORTUGAL



534-G	Faísca rosé pétillant	Bout. \$2.25
534-C	Faísca rosé pétillant	1/2 Bout. \$1.35
535-G	Faísca blanc pétillant	Bout. \$2.25

La caisse n'est pas responsable d'un contre-ordre violé "par inadvertance"

Le 10 septembre 66 Gustave Caron, d'Adamsville, tire sur

Les juges Brossard, Turgeon et Lajoie de la cour d'appel du Québec viennent de rejeter son pourvoi à l'encontre du jugement a quo qui avait rejeté sa réclamation de \$500 pour les motifs susmentionnés. (Gustave Caron Caisse populaire de Granby-CA-12,487).

tourner vers la question très importante de savoir ce qui constitue "un besoin social" d'une communauté donnée, ainsi que la marche à suivre pour définir de tels besoins. A notre avis, un système de conseils communautaires qui prendraient les décisions relatives à l'approbation des projets de leur région constituerait une solution raisonnable à ce problème. Le critère principal dans le choix des membres de ces conseils serait leur degré de représentativité des personnes qui seraient éventuellement les bénéficiaires des projets d'emploi communautaire. (...)

**ESCOMPTE EN VIGUEUR
12 MOIS PAR ANNÉE**

COLUMBIA CLASSIQUES
12" MICROSILLON
STÉREO
ALBUM DE LUXE
de 2 DISQUES

6³⁶
L'ALBUM

THE GREAT HITS ALBUM

BEEHOVEN

The Album

MG 31270 - BEEETHOVEN ALBUM - First movement from symphony No. 5; Movement 4, "Für Elise". First Movement from "Moonlight". Sonata, Turkish March from symphony No. 9 "Choral". First movement from symphony No. 6 "Pastorale". First movement from concerto No. 5 "Empireur". First movement from "Pathétique" sonata, first movement from symphony No. 3 "Eroica". Bernstein New York Philharmonic, Ormandy, and Philadelphia Orchestra - Stroll, the Cleveland Orchestra, Rodolf Serkin, Leon Fleisher, the Marston Tabernacle Choir, Philippe Entremont.

MG 31278 - SERKIN ALBUM - JOHANN BEETHOVEN FAVORITES NEW YORK PHILHARMONIC, BERNSTEIN - EMPEROR CONCERTO, PATHETIQUE, AFFANATION, MOONLIGHT SONATA.

MGP 32 - CASALS ALBUM - Condiat Four Favorite Symphonies Haydn "Surfari", Mendelssohn Italian, Mozart Jupiter Schubert Unfinished Maribio Festival Orchestra.

MG 30297 - TCHAIKOVSKY BALLET ALBUM - Eugene Ormandy, Philadelphia Orchestra soloists, Rostropovich, Stepan Bebelev, Swan Lake.

MG 30300 - WAGNER ALBUM - Eugene Ormandy, Philadelphia Orchestra Ride of the Valkyries, Prelude and Love death, Meistersinger prelude, Tanhauser Overture and Fast March Wigmore Hall and more.

MG 30818 - SELL ALBUM - Sell conducts MOZART, Symphony No. 35 "Haffner" Symphony No. 39, Symphony No. 40, Symphony No. 41 "Jupiter". The Cleveland Orchestra.

MG 30371 - GEORGE SELL ALBUM - Three favorite symphonies - Beethoven's Fifth, Schubert "Unfinished", Dvorak's Nouveau monde - Cleveland Orchestra.

MG 30841 - MOZART ALBUM - TROIS CONCERTS DE PIANO - Gary Graffman, Eugene Ormandy - George Sell les trois concertos de Piano de Tschaikovsky, Philadelphia Orchestra - Cleveland Orchestra.

MG 30841 - MOZART ALBUM - Theme from No. 21 (Elvira Madigan) Robert Casadesu - Violon concerto No. 5 Isaac Stern - Eine Kleine Nachtmusik No. 41 - Marriage of Figaro Overture - Impresario overture - George Sell, Cleveland Orchestra / Cleveland Orchestra.

MG 30950 - DEBUSSY ALBUM - Eugene Ormandy Philadelphia Orchestra Prelude, a l'après-midi d'un faune - La Mer - Clair de lune - Danse - Reverie, danses sacrées et profanes - Naxos.

MG 31081 - MARMON TABERNACLE CHORUS ALBUM - 23 Alltime favorites by american most famous church, the Philadelphia Orchestra - Eugene Ormandy - God bless America - The Lord's Prayer - When Johnny comes marching home - A mighty fortress is our God - Bless this Christian soldier hymn of the public - Oh land is your land - Heavenly Father - Onward Christian soldiers - Stay at my dear's desiring come, come ye saints - Hallelujah chorus etc.

MG 31081 - STRAVINSKY ALBUM - Stravinsky conducts three brilliant masterpieces : le titre du portier, Petruska suite, Inland suite - columbia Sympony Orchestra.

MG 31264 - TCHAIKOVSKY ALBUM - Les grands succès, Tropak and Waltz of the Flowers from "The Nutcracker" suite - Andante Cantabile from Eugene Ormandy, No. 3, Waltz from "Swan Lake" - Tchaikovsky Italian Suite from Eugene Ormandy, Andante Cantabile, Barcarolla (June) from "The Moonlit" Waltz from "Swan Lake".

MG 31267 - MOZART ALBUM - Theme from No. 13 "Elvira Madigan" overture to "The Marriage of Figaro" First Movement from Sonata No. 15, third movement from Divertimento No. 17, Rondella alla Turca from sonata No. 11, Eine Klein Nachtmusik, minuet from "Don Giovanni", variations op. 38, valse brillante, mason, first movement from symphony No. 40, Finale from Violin concerto No. 5, Innoce from Clarinet Quintet, Innoce from piano-concerto No. 27, suite from the Great Operas - Bernstein, New York Philharmonic - Ormandy, the Philadelphia Orchestra - Stroll, the Cleveland Orchestra, Rodolf Serkin, Glenn Gould, Josef Stein, Philippe Entremont, Marlboro Music Festival, Andre Previn, Robert Casadesu etc.

MG 31261 - BACH - Perfidium à la Major - Air on the G String - Sleepers awake - Little swell from rite - Te Deum Magnificand - Notebook - Toccata and fugue in D minor - Jean Joy, of Mont's Deicing - A mighty fortress is our God - Final Movement from Brandenburg Concerto No. 3 - Fugue in G minor - etc. Power Biggs, Glenn Gould, Marston Tabernacle Choroel, Philadelphia orch.

MG 30072 - ALBUM BACH - Air on the corde of sol - Jesus que ma joie demeure - Taxco and fugue en ré mineur - Arizza - Toccate, adagio and fugue en ut - Jésus - Grande fugue - Columbia Philadelphia Ormandy.

MG 30073 - ALBUM GERSHWIN - American à Paris - Concerto on sol - Rhapody in blue - Raggy on the Tribulation - The Beguine - Entertainement Ormandy.

MG 30269 - STRAVINSKY - Petruskka - Suite de l'oeuvre de rue - Exposé de Bernstein ou Petruskka, Phil. New York - Bernstein.

MG 30947 - GLORIUSSE RUSSIE - Rimsky Korsakov, Capriccio spagnolo - Borodin, Danses polonoises - Tchaikovsky, Marche Slave, Roméo et Juliette, Capriccio italien - Moussorgsky, Nuit sur le mont chauve - Orch. Philadelphia Ormandy.

MG 31190 - ORCH. DE PHILADELPHIE - BEEHOVEN Marche turque, Menuet en sol majeur, Brahms Concerto in two, Chopin Etude Op. 10, Euryantche - TCHAIKOVSKY Capriccio Italien - HANDEL Suite des Royal Fireworks - Ormandy.

MG 31207 - 24 ORGUES HISTORIQUES D'EUROPE - Musique de Bach - Byethunde Handel - Haydn - Mozart - Purcell - Soler - Walter - Frescobaldi - Doniboni - Couperin - Power.

MG 31418 - ISAAC STERN joue les Concertos de violon de Beethoven et Bruch, Bernstein Ormandy.

MG 31421 - BRAHMS - Les 2 concertos de piano - Serkin/Szell dir. Orch. Symp. Cleveland.

MG 32050 - TCHAIKOVSKY - Concerto de piano n° 1 - Reichmann/conc. no 2 - Grieg conc. op. 16 - Entremont Ormandy Bernstein.

MG 32174 - BERNSTEIN - Dames de West Side Story - Facsimile - Overture de Candide - Rang Free - 3dames de "On the town" - 2 méditations de sa messe Phil. New York - Bernstein.

VALABLE JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE

LE MAGASIN EST OUVERT DU LUNDI AU MERCREDI JUSQU'À 6H.
JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9H, SAMEDI JUSQU'À 5H.

JOSE

3162 EST, rue BELANGER, MONTRÉAL 408
Tel. 730-2821

Les Francs créditistes veulent sauver le parti

QUEBEC (LE DEVOIR) — Le président des Francs-Créditistes, M. Jean-Paul Poulin, entend mener à bon terme la mission qu'il s'est donnée de sauver le parti.

Après MM. Camil Samson et Fabien Roy, c'était au tour de M. Poulin de convoquer hier les membres de la tribune parlementaire de la presse pour raconter un nouvel épisode de la vie trépidante et pénible du Parti créditiste. Fondé quelques semaines avant l'élection du 29 octobre, le Mouvement des Francs-Créditistes a pour but ultime le respect de l'intégrité de la doctrine créditiste. Vendeur itinérant de Montréal, M. Poulin parcourt la province et rencontre des milliers de Québécois de toutes les opinions politiques et qui l'exhortent à poursuivre son action pour sauver le parti. Le Mouvement des Francs compte, selon lui, plus d'une centaine de militants actifs.

Au moment où le Parti créditiste est profondément déchiré, M. Poulin se situe en arrière de M. Camil Samson qu'il considère pour l'instant comme le seul digne représentant des créditistes authentiques. Ses membres se rendront au congrès général qui se tiendra à Québec les 8 et 9 décembre pour véhiculer ce respect que les authentiques créditistes devraient tous témoigner à Camil Samson.

D'ici là, le président des Francs-Créditistes demande à M. Fabien Roy de se brancher en inspirant de l'exemple donné par M. Camil Samson. "J'espère que M. Roy va cesser de patiner. Il a peut-être des ambitions à la chefferie".



CONSTRUCTION SUPÉRIEURE Tables de billard



ACLAND BILLIARD EQUIPMENT LTD.
255, Ave. DUNBAR, V.M.R.
(près Jean-Talon & Rockland)
Tél.: 737-4675

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de
meuble résidentiel
et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

**VIAU, MORISSET,
ARBOUT & ASSOCIÉS**
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbout, s.d.e.
266 est. rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS

ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-4033

Les architectes

**LONGPRÉ MARCHAND
GODFREY DOBUSH
STEWART**
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

AIDES DOMESTIQUES DEMANDEES

GARDIENNE demandée en janvier pour bébé 1 an, 5 jours par semaine, 8-30 heures — 5:00 p.m. Quartier Université de Montréal. Tél.: pour 873-3918, soir: 739-5211 (3-12-73)

AMEUBLEMENT A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas tous grandeurs à prix d'aubaine, 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 (31-12-73)

LIQUIDATION COMPLETE d'une maison de 8 pièces incluant: lit double — cuivre; meubles Victorien; sofa Empire; table à café; tapis; chandeliers de cristal; porcelaine, etc. 764 avenue Pratt, Outremont. (3-12-73)

LESSIVEUSE-SECHEUSE, automatique, 30" Kenmore, (Inglis), 2 vitesses. Raison-transfert. Tél: 727-1038. 1-12-73

MOBILIER ANCIEN de bureau, construction très solide, bois de chêne massif, comprend: bureau de travail 65" x 36" — 7 tiroirs avec fauteuil pivotant, bibliothèque, plus 4 fauteuils et table 72" x 36". Aussi fauteuil à bascule et banet. Particulier. 279-1237, 3-12-73

ANTIQUES A VENDRE

AUTHENTIQUES MEUBLES québécois en pin, buffet — 2 corps avec corniche et piétement élaborés, coffre en pin. Tél.: soir 526-4278 (3-12-73)

ARMOIRE CANADIENNE, rouet, 2 bureaux — pin, armoire à fusils. Tél. 352-7174. 3-12-73

AUTHENTIQUES MEUBLES québécois en pin, du XVIII et XIX siècles: armoire à seaux, très belle encoignure vitrée, table de cuisine à entretoise en H, chaises québécoises à fond tressé, lit à quenouille, etc. Tél. soir 584-2631. R. Coutu, 38 Richelieu, Village St-Charles sur Richelieu. 3-12-73

VASTE MAGASIN d'antiquité, méritant visite, grand choix: tables rectoires — armoires — buffets — etc. Canadiens ou autres. Bas prix. Ouvert 7 jours, 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350 (7-12-73)

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

APPARTEMENT A PARTAGER

Appartement à partager avec étudiant à Outremont. Tél.: 277-9263. 1-12-73

APPARTEMENTS A LOUER

2201 EDOUARD-MONTPETIT, app 8, 5½, disponible 1er janvier. Tél.: jour 343-6496, soir 739-9744. 1-12-73

PIE IX: 4 grandes pièces, chauffage électrique, entrée, lessiveuse-sècheuse. Libre mi-décembre. Tél: 727-1038. 1-12-73

ARTICLES A VENDRE

3 MAGNIFIQUES VALISES: en peau de vache, doublure moirée, presque neuves. 30", 22", 18". Valeur \$275, pour \$135. Tél: 738-0883. 3-12-73

Magnifique peau de boa d'Afrique du Nord, aussi sacoches en peau de panthère. Tél: 473-5748 après 6 p.m. 1-12-73.

AVENUE CLANRANALD: 5827 a) 2½ pièces, semi sous-sol, bien éclairées, et confortables, tapis mur à mur, cuisinière, frigo, cuisine (bar), endroit attrayant. Communications faciles — autobus 65, 129, 161. Loyer \$100. Visitez sur rendez-vous 489-6096. 8-12-73

ARTISANATS

Cet automne et hiver, occupez utilement vos soirées en faisant un tapis de pure laine, à base de laine orientale. Vous serez enchantés du résultat. Pour catalogue, écrire: Springimex Inc, 533, Victoria, Sherbrooke, 3-12-73

AUTOS A VENDRE

CITROEN DS, Spécial, 1972, Tél.: 325-0974 1-12-73

TRIUMPH GT 6, 1968, 68,000 milles, différentiel neuf-garantis 1 an. Prix à discuter. Tél.: 387-3265. 3-12-73

VOLVO 1969, station wagon 145, impeccable. \$1,000. Tél.: 678-6307 après 5 p.m. (1-12-73)

BUREAUX A LOUER

VIEUX-MONTREAL: Près Place Jacques-Cartier, un bureau double, moderne, occupation immédiate. Du lundi au vendredi, entre 9 - 5h.00 p.m. 866-8831. 4-12-73.

BUREAUX DEMANDES

Comptable agréée désire partager bureau et services avec autres professionnels: avocats, notaires, courtiers, etc. déjà établis dans le quartier de la finance, de préférence. Tél.: 671-9628. 4-12-73.

COURS

PEINTRES AMATEURS demandés pour partager atelier en groupe. Références. Tél.: 389-1365 (1-12-73)

COURS DANSE, expression corporelle, initiation au rythme. Inscrivez-vous maintenant. Tél: 866-3246. 1-12-73

CHAMBRES A LOUER

OUTREMONT: chambre spacieuse, boudoir, téléphone privé, pour monsieur. Tél: 279-8784 ou 276-1115. 10-12-73

CHALET A LOUER

ST-DONAT: lac Baribeu, beau chalet meublé, 3 chambres, cave, système électrique, ski, skidoo. Saison, année. Tél: 387-3537. (1-12-73)

A 2 milles du Mont-Orford, comprenant: 3 chambres à coucher, chauffage électrique, tapis, foyer. De décembre à avril. \$1,200. Tél.: jour: 819-843-6191, soir 376-7655 (3-12-73)

À LA SAISON VAL-DAVID

• Spacieux, neufs, NOVELEC, (chauffage électrique), 3 chambres, 2 vivants et 2 foyers, 2 salles d'eau, cuisinière, salle à dîner, etc. entièrement meublées en chêne massif.
• A proximité de nombreuses stations de ski;
• Situés à flanc de montagne, vue splendide, d'une quiétude et d'une intimité absolues.
• A 4 milles de la sortie 47, via autoroute des Laurentides;
• Prix forfaitaire (incluant tous les services, chauffage, etc.) \$2,500, pour la saison (du 24 décembre au 24 mai).
OFFRE EXCEPTIONNELLE D'OUVERTURE:
Au premier locataire arrivé: \$2,100, /saison.
Pour informations:
J. PIERRE CAMPEAU
Domaine Brévent Enrg.
VAL-DAVID. 3-12-73

CHALET A VENDRE

ST-PIE: chalet suisse, hiver-été, bord de l'eau, terrain 100' x 100', paysage, clôture de cèdre, grand salon avec foyer, 2 chambres, haut 2 autres chambres, tapis mur à mur, chauffage électrique. Prix: \$15,000 M. L. S. Thérèse T. Larivière. 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 1-12-73

COMMERCES A VENDRE

LA PROVIDENCE: courtier en fruits et légumes, très bon chiffre d'affaires, tout équipé, congélateurs, frigidaire, accessoires de bureau, plus 6 camions, etc. route incluse, à refinancer. Pour informations appelez Thérèse T. Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 1-12-73

COLLECTIONS

COLLECTION TIMBRES du Vatican, à vendre en bloc. Prix raisonnable. Particulier, 334-0007. 1-12-73

DEMANDES D'EMPLOI

Homme jeune, marié cherche
POSTE en AFRIQUE NOIRE francophone
• Expérience de l'Afrique et de l'enseignement
• Diplômé en service social.
• Accepterait position dans l'enseignement, le service social ou les relations de travail.
• Libre immédiatement
Écrire à:
**Case 141,
LE DEVOIR, Montréal**
3-12-73

HOMMES OU FEMMES DEMANDES

TOURBEC INC.

Le Bureau de Tourisme des Étudiants
et des Jeunes du Québec

recherche des

Conseillers de séjour

pour le secteur accueil.

Le conseiller de séjour agit comme animateur, guide et chauffeur auprès de groupes de jeunes étrangers en séjour au Québec.

CRITÈRES
— Bonne connaissance du Québec;
— Bonne connaissance du milieu "Jeunesse";
— Expérience en animation de groupe;
— Permis de conduire depuis 2 ans;
— Bilingue;
— Age: 23 à 30 ans.

Les candidats choisis seront employés à temps partiel (2 à 4 jours par semaine) de janvier à juin avec possibilité d'emploi à temps plein durant l'été.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 10 décembre à:

TOURBEC INC.
Programmes d'Accueil
112 ouest, rue St-Paul
Suite 500
Montréal, P.Q.
3-12-73

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT déménagement local longue distance, service outre-mer. Emballage. Entreposage 725-2421 3-12-73

ÉDUCATION

École élémentaire privée de Westmount, demande une:

ASSISTANTE UNILINGUE FRANÇAISE
pour la maternelle (5 ans)

• Permis d'enseignement non requis.
• Heures de travail: 8:30 à 3:00 p.m.
• 3 jours par semaine
• Repas du midi fournis
Salaire: \$250, par mois
Écrire à:
**CASE 142,
LE DEVOIR, Montréal**
3-12-73

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

REPARONS joints de brique, solages, couvre-leu, cheminées, isolation. Elzeor & Fils 477-0103 5-12-73

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

Coucoucs, carillons, horloges, grand-père, horloges antiques, réparations par spécialiste. 1836 Mont-Royal est. Tél. 523-7677. 1-12-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générale. Menuiserie et finitions intérieures. Redressons plancher, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. NEUF. Garantie, Assurance, Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. (1-12-73)

FEMMES DEMANDEES

BUREAU D'AVOCATS cherche dactylo bilingue, âge moyen, travail général de bureau. Tél: 677-5575 (3-12-73)

SECRÉTAIRE pour bureau de médecin, expérience requise. Appelez après 8 p.m. 342-0877. 1-12-73

SECRÉTAIRE

Secrétaire bilingue demandée, pour étude légale. Expérience du secrétariat nécessaire, mais non légale.
**S'adresser au:
875-6446**
4-12-73

Outremont SECRÉTAIRE

Dévouée et optimiste malgré son expérience dans le secrétariat, pour professionnel-marketing, exigeant et manique du travail bien fait.
Envoyer curriculum vitae détaillé à:
**CASE 143,
Le Devoir, Montréal**
3-12-73

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Avec au moins 10 ans d'expérience pour occuper postes de surveillantes à temps partiel, le soir, de 15:30 hres à 23:30 hres.
Infirmières régulières de jour de 7:30 hres à 15:30 hres et le soir de 15:30 à 23:30 hres.
HÔPITAL BOURGET
645-1673
1-12-73

Conseillers en placement recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
• Bilingue et compétente pour assister associé dans l'administration de portefeuille d'actions et obligations.
• Compétente en traduction de l'anglais au français.
• Dactylographie et sténographie anglaise et ayant aptitudes pour chiffres.
Salaire à discuter.
Prière d'envoyer résumé a/s:
**Mme H. Herron
Bureau 1010,
620 Dorchester ouest.**
4-12-73

HOMMES ET FEMMES DEMANDES

ORGANISATION dans le domaine du tourisme demande représentants à temps partiel, ouvertures partout au Québec. Écrire à: 620 Cathcart, suite 320, Montréal H3B IMI ou 866-1383 3-12-73

HOMMES DEMANDES

TEXAS LITINERY CORP. OF CANADA LTD. offre abondance d'argent plus primes d'argent, bénéfices supplémentaires à individu mûr dans la région de Montréal. Quelque soit l'expérience, écrivez par avion. **Président, Dept AC, P.O. Box 70, Station R, Toronto, Ontario M4G 3Z6.**
31-11-73

ESTIMATEUR

Estimateur en construction, bilingue, demandé pour Montréal.

• Doit posséder de la compétence dans la promotion des ventes dans le domaine de l'architecture, pour un contracteur-distributeur à l'échelle nationale.
Faire parvenir candidature en anglais, en mentionnant l'expérience à:
**CASE 140,
LE DEVOIR, MONTRÉAL.**
3-12-73

LOGEMENTS A LOUER

\$160, chauffé, N.D.G. duplex de 7½ pièces, cuisine équipée, tapis, foyer, 2 grands balcons. Enfants et animaux bienvenus. Home Rentals 849-8661, frais. 1-12-73

N.D.G.: 7 ½ chauffé, cuisinière et réfrigérateur, foyer, garage. Couple avec ou sans enfant. Libre 1er janvier. \$225. Tél. (après 6h.00 p.m.) 482-6745. 1-12-73.

\$140, chauffé, bas-duplex, 3 grandes chambres à coucher, sous-sol, grande cuisine, garage, cour clôturée. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-8661, frais. 1-12-73

OUTREMONT: Luxueux haut-duplex, très propre, 6 pièces, 3 chambres, grande cuisine-dinette, salle à manger, salon, garage \$300, par mois. Libre immédiatement Tél. 489-1260. 5-12-73

MAISONS A LOUER

COTTAGE en banlieue de 8 pièces, 2 salles de bains, salle à dîner, grand sous-sol, foyer naturel, grande cour, nouvellement redécoré au complet. \$200. Animaux acceptés. Home Rentals, 849-8353, frais. 1-12-73

\$155, maison à 2 étages, 3 chambres à coucher, salle à dîner, tapis mur à mur, sous-sol partiellement fini, garage, cour clôturée. Enfants et animaux acceptés. Home Rentals, 849-8661, frais 1-12-73

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG: Agence but amical, social, matrimonial veufs (ves) personnes seules. Écrire case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Qué. Information 729-0608 1-12-73

HOMMES DEMANDES

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:

• Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:

• Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
• Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:

Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:

"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.

"Nous communiquerons avec chaque correspondant"

J.N.O.

ÉDUCATEURS

Recherchons éducateurs spécialisés ou personnes désirant s'engager dans cette formation.
Travail auprès d'enfants et réadaptation, dans un cadre agréable, organisé en maisons de 16 enfants. Le travail est supporté par une équipe de spécialistes.
Travail d'équipe favorisant l'initiative, la créativité et la réalisation de soi.

QUALIFICATIONS:

Éducateur spécialisé ou au minimum diplôme de 11e année et aptitudes pour entreprendre la formation d'éducateur spécialisé.

Qualités:

Initiative, créativité, dynamisme, don de soi et bon jugement.

Salaire:

De \$108 à \$137.50 par semaine selon les années de scolarité.

Avantages sociaux:

Selon la convention collective de travail, régimes de sécurité d'emploi, d'assurance-vie, maladie et salaire.

Envoyer demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

**Directeur général
Institut Doré Inc.
Franklin Centre, Comté de Huntingdon
JOS 1E0**
3-12-73

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

ST-BRUNO: Achetez maintenant pour mai! Magnifique bungalow, 3 chambres, salon, salle à dîner, sous-sol fantastique avec foyer, bar, beau terrain paysagé. Nouvelle inscription \$30,900. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers (1-12-73)

ST-BRUNO: Sur la montagne construit sur spécification, ce magnifique cottage en pierre, brique et aluminium comprend: 9 pièces, 4 chambres, salon avec foyer, salle à dîner avec portes patio donnant sur magnifique terrain boisé de 17,680 pi. ca. cuisine-dinette, salle de séjour, salle de jeux finie, 3 salles de bains. Garage double. Condition impeccable. Monique Côté, 653-2496 ou 653-3746. Immeubles Westgate, courtiers (1-12-73)

ST-BRUNO: Magnifique duplex, 2 grands logements de 6 pièces, moderne, propre et très spacieux. Loué jusqu'en mai 1974. Beau grand terrain, près de tous services. Téléphonez Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers 1-12-73

N. D. G.: cottage, 4 chambres à coucher, foyer, grande cuisine fonctionnelle. Terrain 62' x 95'. \$37,000. Immeubles PAL Enrg. 489-1260 5-12-73

BELOEIL: quadruplex brique, zonage commercial (boul. Laurier), bâtisse 40' x 44', terrain 18,144 p.c. idéal pour établissement commercial. M.L.S. Gaétane Bienvenu, 467-0285 ou 467-8788. Immeubles Westgate, courtiers 1-12-73

ST-BRUNO: Luxe, confort et espace réunis dans ce magnifique cottage de qualité supérieure, 10 grandes pièces, salle familiale avec foyer à l'étage, piscine intérieure, garage double. Magnifique terrain 10,000' avec arbres, rocaillie, dans secteur huppé de St-Bruno. Exclusif. Téléphonez Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers 1-12-73

Le cardinal Roy donne son appui moral aux occupants de son bureau

QUEBEC (Le Devoir) — Son Eminence le cardinal Maurice Roy a émis un communiqué dans lequel il accorde son appui moral aux syndiqués qui occupent son bureau. Il s'agit des employés du pavillon Saint-Dominique (15 femmes et deux hommes), qui veulent obtenir l'intervention du cardinal dans leur grève déclenchée le 19 mars 1972.

Le pavillon Saint-Dominique est un foyer pour personnes âgées, administré par les sœurs Dominicaines de la Sainte-Trinité. Les grévistes sont membres du Syndicat national des travailleurs du Pavillon Saint-Dominique, affilié à La Fédération des affaires sociales (CSN). Ce sont des employés chargés de l'entretien des malades, du ménage et des cuisines. Syndiqués depuis 1966, ils sont encore sans contrat et essaient d'obtenir ce qui a été accepté dans le secteur public en 1968. Ils gagnent présentement \$60 par semaine. Ce qu'ils veulent en somme c'est une augmentation de \$40 par semaine.

Les pourparlers entre les travailleurs et les représentants des religieuses se poursuivront durant un certain temps sous la médiation de l'abbé Gérard Dion, mais ils furent interrompus en juillet 1972. Les employés refusèrent alors l'offre des religieuses: une augmentation de \$15 répar-

tie sur trois ans.

Selon M. Jean-Paul Boucher, négociateur syndical, les employés ont modifié leurs demandes, mais les Dominicaines persistent dans leur refus.

Parlant au nom des grévistes, Mme Lucienne Cereau a dit que les employés ne veulent pas que les religieuses inscrivent au contrat une clause leur permettant de remplacer leurs employés par des sœurs dans certains cas.

Cela veut dire, selon Mme Cereau, que les grévistes seraient remplacés par des sœurs. Les religieuses ont offert de reprendre 14 des 27 personnes qui s'étaient d'abord mises en grève, mais c'est tout le monde qui doit être repris dit Mme Cereau. Et l'Eglise a assez d'argent pour payer. Elle est tout simplement antisyndicale, affirme Mme Cereau.

Six personnes ont déjà été forcées, par la maladie, de quitter les lignes de piquetage établies autour de l'archevêché de Québec.

L'an dernier, Mme Cereau avait rencontré M. Claude Castonguay, alors ministre des Affaires sociales, mais il lui avait dit qu'il ne pouvait rien faire parce qu'il s'agissait d'une institution privée ne recevant pas de subsides du gouvernement.

La CECM refuse de négocier en public avec le président de l'Alliance

par Jean-Pierre Proulx

Les relations chaudes qui s'étaient établies il y a trois semaines, relativement au problème du ratio maître-élèves, entre la CECM et l'Alliance des professeurs, se sont considérablement refroidies hier.

A M. Robert Chagnon, président de l'Alliance, qui était venu chercher hier une réponse à son mémoire du 8 novembre dernier sur cette question, la présidente de la CECM, Mme Lavoie-Roux, a tout simplement répondu qu'elle n'en avait pas à fournir. Au surplus, a-t-elle ajouté, "vous savez très bien que ce n'est pas la CECM qui doit négocier en public. Pour ma part, je n'accepterai jamais de le faire tant que je serai présidente".

Il faut, rappeler que le 8 novembre on avait senti une sympathie certaine, sinon un début de consensus, entre les commissaires et M. Chagnon. Seule la présidente, comme c'est d'ailleurs son habitude, était restée impassible.

M. Chagnon n'a donc pas eu de réponses de la présidente. Mais il en avait reçu quelques minutes plus tôt au cours d'une rencontre avec le service du personnel. Ces réponses, il les a communiquées à l'assemblée. En substance, la CECM n'entend pas remettre en question le ratio. Elle est prête cependant à négocier pour l'an prochain le mode d'application de l'ratio. Pour l'instant, elle s'engage à faire l'étude de 7 ou 8 cas particuliers où le nombre d'enfants par classe dépasse 36.

Ces réponses ont évidemment fait sortir M. Chagnon de ses gonds puisqu'elles étaient loin des demandes faites le 8 novembre. Il y a 920 classes, a dit M. Chagnon, qui comptent plus de 30 élèves dont 23 en ont 37 et plus, et 194 de 34 à 36.

Sur le problème des classes combinées, sur les 125 surnuméraires au secondaire qui sont des professeurs qualifiés et sur les autres problèmes, la CECM n'a rien à

nous dire, a poursuivi M. Chagnon. Si on compare ces réponses à vos opinions d'expression le 8 novembre, il n'y a plus rien à comprendre".

C'est à ce moment que Mme Roux l'a interrompu pour déclarer qu'elle n'acceptait pas de négocier en public. "On a accusé le syndicat, a rétorqué M. Chagnon, de bloquer les questions pédagogiques dans les conventions collectives. Quand vous me dites qu'il y a là des matières à négocier, je réponds qu'il n'y a pas que ça. Quand nous sommes venus ici il y a trois semaines, nous ne sommes pas venus négocier. On a voulu ce jour-là sortir de ce cadre. Vous voulez en somme que l'on retourne dans la clandestinité de la négociation. Nous espérons des réponses dans les mêmes termes où l'on vous a posé les problèmes. Si vous voulez retourner à la table de négociations et entretenir ce type de rapport, ce sera votre choix".

En somme, deux questions distinctes se

posent dans ce débat: d'abord, les problèmes pédagogiques découlant de la norme administrative; ensuite, celui des nouvelles règles du jeu que tente d'établir l'Alliance. Celle-ci cherche en effet à faire un front commun avec la CECM contre le gouvernement. La CECM, elle, s'en tient à la tradition patronale-syndicale.

C'est à cette dernière ligne de conduite que sont revenus hier les commissaires après s'en être écartés il y a trois semaines. Entre-temps, soit mercredi dernier, ils ont eu une réunion à huis clos avec les fonctionnaires qui paraît-il, leur ont fait comprendre certaines choses. Un commissaire, M. Pierre Légaré, est intervenu après Mme Roux et M. Chagnon hier après-midi pour dire qu'il se sentait "encarcené" dans les règles du jeu. Quoi qu'il en soit, la présidente doit revenir sur le sujet la semaine prochaine. Quant à M. Chagnon, il a annoncé qu'il serait là aussi pour avoir réponse à ses questions.

L'objectif de la souveraineté culturelle oriente la coopération franco-québécoise

par Donat Valois

PARIS (PC) — La coopération franco-québécoise sera désormais orientée vers l'objectif de souveraineté culturelle des Québécois que vient de se fixer le gouvernement libéral du premier ministre Bourassa.

La délégation québécoise qui a participé, cette semaine, à la 16e session de la Commission permanente de coopération franco-québécoise, à Paris, en a saisi la partie française, composée de fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères. Cette rencontre a pris fin hier après-midi.

C'est le sous-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Jules Brière, qui, à titre de président de la délégation, a explicité le cheminement que doit suivre la coopération entre les deux États. Cette coopération, qui entre dans sa dixième année, est déterminée par la commission. Cette commission se réunit deux fois par année et décide des projets qui seront réalisés dans les domaines de l'éducation, de la culture, de l'économie, de la science et de la technique, ainsi que des relations gouvernementales.

Dans le domaine de l'éducation, M. Brière a dit que les programmes de coopération devaient être intégrés et harmonisés avec les autres secteurs de la vie québécoise, puisque l'éducation constitue un secteur capital non seulement pour le développement d'une culture, mais également pour celui d'une société. En termes concrets, cela signifie que chercheurs, professeurs et étudiants, qui participent à des échanges ou à des stages, doivent tirer profit des complémentarités françaises et québécoises dans des secteurs comme le génie, les sciences, la gestion des entreprises, etc.

En matière de coopération culturelle, le Québec veut que soient ajoutés, aux échanges de manifestations culturelles, des échanges de spécialistes, notamment dans les secteurs de l'artisanat, de l'animation culturelle et de la conservation du patrimoine.

"S'il nous paraît important d'orienter notre coopération en fonction du développement de la spécificité de notre manière d'être, qui trouve sa forme dans la culture, a dit M. Brière, il nous importe également qu'elle trouve un soutien efficace au niveau des techniques".

La coopération dite "technique", tant dans ses aspects économiques, sociaux qu'administratifs, doit en effet être infléchie, selon lui, par la préoccupation du développement. Développement économique d'abord, pour lequel il ne s'agit pas, comme on l'a trop longtemps cru a dit M. Brière, de mettre sur pied des structures visant à favoriser l'investissement de capitaux français au Québec, mais plutôt d'associer le savoir-faire français au capital québécois.

"Voici qui importe vraiment pour notre développement comme collectivité québécoise, car si le capital n'a pas de coloration culturelle, les techniques, elles, sont fortement imprégnées de leur milieu d'origine".

Dans cette perspective, le Québec veut associer davantage les instances régionales et les petites et moyennes entreprises aux échanges franco-québécois dans les secteurs les plus significatifs de l'économie.

Le Québec désire, dans le domaine de la coopération gouvernementale et administrative, que les échanges de vue contribuent à l'amélioration de l'efficacité gouvernementale et administrative "dans un monde de plus en plus com-

plexe où l'Etat doit en même temps considérer au développement et assurer aux instances locales le degré d'initiative que requiert le cheminement de chaque homme vers son authentique réalisation".

M. Brière estime aussi que les projets que sa délégation a proposés, cette semaine, à l'approbation de la Commission permanente, rencontrent les priorités du gouvernement du Québec telles que précisées dans le discours inaugural de la nouvelle session parlementaire qui s'est ouverte la semaine dernière.

Les gouvernements québécois et français consacrent annuellement une somme d'environ \$2 millions chacun pour réaliser les projets de coopération approuvés par la Commission permanente.

La SCFP élargira sa table de négociation

par Gilles Francoeur

Le Syndicat canadien de la fonction publique a décidé d'élargir sa table de négociation au niveau régional et même provincial de façon à négocier avec les politiciens, les "fantômes" — qui détiennent véritablement les cordons de la bourse et qui ont retardé par leur "invisibilité", dans le passé, le règlement de nombreux conflits.

En délaissant le principe de la négociation au niveau de l'entreprise, le SCFP est bien conscient des nouveaux problèmes qu'il risque d'engendrer. Les délégués ont notamment fait remarquer au cours du débat sur cette résolution que l'autonomie locale des syndicats en sera inévitablement réduite et que ceux qui ont obtenu jusqu'à présent de meilleures conditions que les autres devront attendre les retardataires pour obtenir davantage.

La résolution a néanmoins été adoptée par une majorité écrasante des délégués qui représentent les fonctionnaires des municipalités, des hôpitaux, des maisons de vieillards, de certaines universités et maisons d'enseignement.

"Nous devons concentrer nos efforts sur des relations directes avec les représentants des employeurs, déclare la résolution, c'est-à-dire les politiciens, ceux qui détiennent véritablement les cordons de la bourse et qui, au véritable sens du terme, déterminent s'il y aura impasse ou accord".

Le SCFP considère que l'élargissement des négociations exigera une collaboration plus active des sections locales dans

l'élaboration de leurs objectifs de négociation et à propos des stratégies syndicales. De même les sections locales devront-elles accepter des accords valables pour la majorité des travailleurs d'une région ou d'une province et qui pourraient ne pas satisfaire toutes les sections locales.

Les syndiqués, souligne le document remis aux délégués, n'ont pas le choix d'évoluer vers un syndicalisme plus responsable, d'autant plus que de son côté, le patronat établit de plus en plus de voies de communication et de politiques conjointes en ce qui a trait aux employés publics".

Le regroupement des syndiqués autour d'une même table compensera l'avantage acquis par la partie patronale qui se retranche derrière les normes gouvernementales. Le SCFP espère ainsi acquiescer une influence inconnue jusqu'à présent sur les budgets et sur les hommes politiques qui les adoptent. Ce syndicat, qui regroupe 185.000 membres, est le plus important au Canada.

Les délégués ont d'autre part adopté hier une résolution demandant à tous les gouvernements provinciaux de nationaliser les foyers pour personnes âgées pour en uniformiser les services et pour mettre fin "à l'exploitation des vieillards" par les institutions privées à but lucratif. La résolution demande également aux mêmes gouvernements d'intégrer plus étroitement les vieillards à la communauté de façon à briser les "ghettos" où on les a confinés jusqu'à présent.

La Ligue des droits demande qu'aucun prévenu ne soit incarcéré plus de 30 jours à Parthenais

par Clément Trudel

Dans un rapport préliminaire sur les conditions de détention au Centre Parthenais, la Ligue des droits de l'homme a qualifié hier d'acceptable le sort réservé aux prévenus. La ligue fait une douzaine de recommandations au ministre québécois de la Justice, dont celles de ne pas permettre qu'un prévenu y séjourne plus de trente jours — certains y passent plus de trois mois ou même un an — et que d'ici un mois tous les prévenus de Parthenais qui y ont sé-

jouré plus de 30 jours soient transférés dans d'autres institutions.

Le rapport critique sévèrement l'architecture de cette prison suspendue, située au sommet du QG de la Sûreté du Québec, et suggère que l'on accélère le recyclage de certains membres du personnel, dont quelques-uns, dit le rapport, n'auraient jamais dû être acceptés pour s'occuper de détenus.

Dans l'ensemble, souligne le rapport de l'Office des droits

des détenus, l'un des organismes formés par la Ligue, il est aberrant de constater qu'à Parthenais, les quelque 260 détenus (moyenne quotidienne) vivent dans des conditions qui ne donnent pas à ces citoyens la présomption d'innocence que leur accorde la loi.

La Ligue voudrait aussi que l'on assure à chacun des détenus des locaux moins exigu pour y recevoir les visites, et qu'un nombre plus élevé de téléphones soient mis à la disposition des prévenus qui, pour l'instant, peuvent bénéficier de trois appels de trois minutes chacun, par semaine, sans être assurés du caractère confidentiel de ces appels, même si l'appel est destiné à un avocat.

Le rapport dénonce encore les "blockaus" que seraient les nouvelles prisons d'Arthabaska et de Thetford-Mines, elles aussi situées aux derniers étages d'immeubles administratifs.

Au nom de l'Office des droits des détenus, M. Pierre Landreville a souligné que la population n'est pas toujours accueillante pour un projet qui touche les "criminels", mais que la justice fait très peu pour détruire le mythe de la nécessité de forteresses pour protéger le public contre ces "méchants bandits", suivant certaines expressions utilisées jusque dans des chroniques de journaux.

Notre société est beaucoup moins juste qu'on ne le pense, affirme le communiqué de l'office, puisque la situation que nous dénonçons s'applique à des "prévenus" à l'égard desquels doit jouer la présomption d'innocence.

Outre l'architecture et le comportement du personnel de Parthenais, le rapport touche la discipline (nombre "exceptionnel" de cellules isolantes: 18 à Parthenais), la nourriture, le contact avec le monde extérieur et les moyens qui doivent être mis à la disposition des prévenus qui veulent préparer une

défense adéquate.

Le rapport préliminaire comporte 25 pages. On y demande que dans deux ans soit désaffecté le Centre de Prévention de Parthenais et que l'on songe à construire un immeuble plus fonctionnel près de Bordeaux. Admission, formation et sélection du personnel devraient aussi figurer dans les préoccupations de ceux qui négocieront une prochaine convention collective, ajoute-t-on.

Les 8 et 9 décembre, la Ligue procède à une "enquête publique" sur la détention et la réhabilitation au Québec, tant dans les institutions fédérales que provinciales. Ces journées se dérouleront à l'école Emile-Nelligan, 4750 Henri-Julien (métro Laurier).

La Ligue a annoncé hier qu'elle venait de bénéficier d'une donation de \$41,150 (Fondation Donner) pour une étude qui durera deux ans sur les con-

ditions de détention et les droits des détenus au Québec.

Le directeur de la Ligue, M. Maurice Champagne, dit souhaiter que le "ghetto" des prisons et centres de prévention disparaisse. Il attribue ce phénomène à cette réticence de la société en général à fouiller les causes de la criminalité, à cette solution de facilité qui consiste à isoler ceux qui ne se conforment pas aux règles du jeu généralement acceptées. Mais n'y a-t-il pas une faiblesse à ne pas considérer les "absences" dans cette politique de réhabilitation? demande-t-il. Des enquêtes sur le traitement réservé à l'adolescence, à Berthelet ou ailleurs, ne seraient pas à éliminer.

Parthenais reçoit actuellement tous les prévenus du district judiciaire de Montréal et ceux du sud de la province. Les locaux pour la détention y sont tellement peu nombreux et peu propices à de telles fins que les enquêteurs disent exposer la nervosité qui a pu pousser des prévenus à faire quatre grèves de la faim ou des manifestations.

Mais il y a plus grave: les "auto-mutilations" de détenus ou d'autres incidents ne peuvent être confies à un enquêteur impartial, tout de suite. D'où les versions biaisées que reçoit le public sur les conditions de ces détenus qui, rappelle-t-on, sont des "prévenus".

Citant à l'appui quelques règles minima pour le traitement des détenus, distribuées par l'ONU, l'Office des droits des détenus conclut à leur non-respect à Parthenais où l'atmosphère est "deshumanisante et déprimante".

Cellules sans fenêtre, patio intérieur pour la détention ou "toit couvert" en guise de cour de récréation où jamais ne pénètre le soleil. Voilà autant d'aspects de cette dégradation des humains qui y vivent.

Bien sûr que vous pouvez toujours trouver de bons vins français à des prix abordables!

par H. Ronald Barton

Au moment où il n'est question que de la hausse des prix — y compris celui du vin — Barton & Guestier n'y va pas qu'avec des paroles.

Vins de pays

Barton & Guestier a visité tous les vignobles de France à la recherche de vins de haute qualité mais à prix abordables. Ainsi avons-nous pu sélectionner une classe de vins de pays qui portent l'appellation "V.D.Q.S." c'est-à-dire "vins délimités de qualité supérieure".

Ces vins — dont nous vous invitons à partager avec nous la découverte — proviennent de régions de France qui, pour n'être pas aussi célèbres que le Bordelais, la Bourgogne et les Côtes du Rhône, n'en ont pas moins d'exceptionnels mérites.

Les deux vins que nous vous proposons sont sympathiques et sans façon. Vous pourrez les déguster souvent parce que leur prix convient à toutes les bourses. Non seulement sont-ils excellents mais ils sont les seuls du genre à être vendus au Québec.

Côtes du Luberon

Le Luberon est une chaîne calcaire située au nord de Marseille entre les Côtes du Rhône et la Provence. Sous le soleil

caressant, on y cultive la vigne depuis la Rome antique. Noblesse et tradition.

Le Côtes du Luberon est un vin rouge légèrement corsé, plein du soleil du Midi et de l'air frais des Alpes. C'est le parfait compagnon des ragouts, des viandes braisées et de tous les plats simples de chez nous.

Costières du Gard

Près de Nîmes, où sont les arènes romaines et le célèbre Pont du Gard, poussent les vignobles qui produisent le Costières du Gard. Ce sont des vignobles caressés par l'air marin de la Méditerranée et le chaud soleil du sud.

Le Costières du Gard est un vin robuste et amical. Plus mâle que le Côtes du Luberon, il accompagne généreusement tous les plats, depuis le bœuf à la bourguignonne jusqu'à la tourtière, en passant par les pâtes d'Italie.

Un duo célèbre

Pour les traditionalistes, nous recommandons ces deux Bordeaux très connus: le Prince Noir et le Prince Blanc de Barton & Guestier. Tous deux sont d'authentiques Bordeaux et, vu leur prix, d'authentiques abords.

Si vous désirez plus de renseignements sur le Côtes du Luberon, le Costières du Gard ou sur les autres vins Barton & Guestier, veuillez consulter notre agent, International Wines & Spirits. Qu'il s'agisse de faire livrer votre commande à domicile ou d'organiser un vin et fromage, nous sommes là pour vous servir. Ce service vous offre également une liste de grands crus originaires de nombreux pays vinicoles: l'Allemagne, la France, l'Italie et autres. Sur simple demande, vous recevrez la liste de ces crus, une brochure instructive et une carte des millésimes.

Côtes du Luberon, #627H, \$2,10
Costières du Gard, #627F, \$2,10

Barton & Guestier

Agent: International Wines & Spirits Ltd.
Montréal: (514) 878-3367
Québec: (418) 628-0394



ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR

une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	\$22.00	\$24.00
8 MOIS	\$24.00	\$27.50
9 MOIS	\$27.00	\$31.00
10 MOIS	\$30.00	\$34.50

MODE DE PAIEMENT

chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101, (Québec).

Ci-inclus, \$ pour un abonnement scolaire de mois à compter du

NOM

ADRESSE

Sakharov veut aller aux USA... et revenir

MOSCOU (AFP) — Le savant Andreï Sakharov a révélé hier qu'il avait entamé la procédure nécessaire pour quitter l'URSS en vue de donner des conférences sur la physique nucléaire pendant quelques mois à l'université de Princeton aux États-Unis.

M. Sakharov a exprimé l'espoir que les autorités soviétiques le laisseraient partir et rentrer ensuite en Union soviétique. Il a toutefois admis qu'il y avait un risque "non négligeable" qu'on ne le laisse pas revenir.

M. Sakharov a déclaré aux correspondants étrangers qu'il envisageait de partir en décembre pour un séjour de trois à six mois aux États-Unis avec toute sa famille.

Sa femme, Mme Elena Bonheur-Sakharov, pour le deuxième jour consécutif ne s'est pas rendue à la convocation du KGB, sans provoquer de réaction immédiate de la part des autorités, bien que celles-ci aient menacé de l'arrêter si elle ne se soumettait pas à son sixième interrogatoire.

M. Sakharov a également indiqué qu'il avait décidé il y a un mois d'accepter l'invitation américaine qui lui avait été faite, au mois de mars. Cette invitation, a ajouté le savant, lui est donc parvenue sous sa forme officielle il y a neuf jours. Elle est contresignée par M. Henry Kissinger, secrétaire d'État américain, et émane du professeur Herman Feshbach, physicien nucléaire de l'université de Cambridge (Massachusetts). Elle est adressée en outre à son fils, à sa femme, au fils et à la fille de sa femme, au mari de la fille de sa femme et à leurs deux enfants.

Le malaise avec Moscou ne remet pas en cause le voyage de Pompidou

PARIS (d'après l'AFP) — L'ambassade soviétique à Paris ainsi que l'Elysée, ont démenti hier les informations selon lesquelles le voyage de M. Pompidou en URSS, prévu pour le mois de janvier, serait remis en cause. Cependant, on a admis que des divergences de vue existaient sur certains points entre la France et l'URSS.

On avait en effet constaté depuis un certain temps qu'un certain malaise pesait sur les relations franco-soviétiques, dont l'origine remonte au mois de juin dernier, à la suite de l'accord intervenu à San Clemente entre le président Nixon et M. Leonid Brejnev sur la prévention de la guerre nucléaire. Pour la première fois, le mot "condominium" soviéto-américain a été prononcé par les milieux officiels à propos de cet accord que l'on considérait à Paris comme une sorte de mainmise des deux supergrands sur le destin de l'Europe et même du monde.

Depuis, les dirigeants français ne manquaient pas une occasion de dénoncer ce qu'ils considéraient comme une connivence entre Washington et Moscou. C'est ainsi que dans la déclaration qu'il a faite le 12 novembre à l'Assemblée nationale, M. Michel Jobert, ministre des Affaires étrangères, s'élevait contre

ce "condominium".

La mauvaise humeur soviétique s'est manifestée pour la première fois ouvertement dans le communiqué conjoint publié par les deux partis communistes français et soviétique, à l'issue des entretiens que M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, a eus avec M. Leonid Brejnev les 18 et 19 novembre derniers.

Le malaise s'est aggravé depuis, après la déclaration faite le 21 novembre à l'assemblée de l'UEO par M. Michel Jobert qui soulignait l'intérêt pour l'Europe d'assurer sa propre défense, si elle voulait que sa voix fut entendue sur la scène internationale. Le ministre des Affaires étrangères aurait fait valoir que les récents événements du Proche-Orient montraient à l'évidence que l'URSS et les États-Unis prenaient des décisions sans consulter leurs alliés.

Depuis, au cours de conversations privées, les Soviétiques expriment à Paris leur réprobation à l'égard des propos de M. Jobert qui vont, selon eux, à l'encontre de la détente. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que puissent naître des informations, telles que la remise en cause de la visite de M. Pompidou en URSS, qui témoignent d'une certaine altération des rapports entre Paris et Moscou.

Deux séparatistes basques sautent avec leur bombe

BILBAO (Reuter) — Deux jeunes gens ont été tués par l'explosion d'une bombe qu'ils transportaient dans leur véhicule, dans une rue de Bilbao.

La police espagnole estime qu'ils appartenaient à l'organisation séparatiste basque ETA.

A Saint-Sébastien, à quelque 150 kilomètres à l'est de Bilbao, une autre bombe a détruit mercredi soir l'entrée d'un garage dans le centre de la ville. Il n'y a pas eu de victime.

Il y a deux nuits, des commandos armés avaient fait irruption dans un club de voile qu'ils avaient incendié. La police attribue cette attaque à l'ETA qui s'en est pris pour la troisième fois en quatre ans à ce club.

Cette recrudescence de l'agitation séparatiste basque survient après une période de calme relatif et à peu de temps du troisième anniversaire du procès de Burgos, où six militants avaient été condamnés à la peine de mort, par la suite commuée en trente ans de prison, et treize autres à des peines d'emprisonnement.

La confirmation de Ford franchit la dernière étape

WASHINGTON (AFP) — La nomination de M. Gerald Ford comme nouveau vice-président des États-Unis a été approuvée hier par la commission judiciaire de la Chambre des Représentants par 29 voix contre 8.

C'est la dernière étape avant l'approbation définitive de la nomination par la Chambre, prévue pour jeudi prochain.

Le Sénat s'est déjà prononcé mardi en faveur de la nomination de M. Ford.

Les huit votes négatifs à la commission proviennent de représentants démocrates libéraux qui ont critiqué les positions trop constamment conservatrices de M. Ford sur les problèmes sociaux, notamment dans le domaine des droits civils.

Un "exorciste" chez les anglicans

LONDRES (AFP) — Le diocèse anglican de Londres aura désormais un "exorciste". L'évêque de Londres, le Dr Ellison, vient en effet de créer

un poste de "conseiller en exorcisme" qu'il a confié au chanoine Henry Cooper, recteur de la paroisse de St. George, à Bloomsbury. Celui-ci aura pour tâche de conseiller ses collègues sur les centaines de cas de "manifestation du malin" — maisons hantées, personnes "possédées" etc., qui leur sont soumis chaque année.

Selon le chanoine Cooper, qui est âgé de 65 ans, il est "incontestable" qu'il existe dans le monde un pouvoir du mal. Celui-ci se manifeste dans les maisons hantées et par la "possession" de certaines personnes que ni la médecine ni la psychiatrie ne peuvent soigner.

Argentine: le patron de Swissair libéré

GENÈVE (AFP) — Le représentant régional de Swissair pour l'Amérique latine, M. Kurt Schmid, enlevé le 22 octobre dernier à Buenos Aires, a été libéré. M. Schmid est en bonne condition physique, mais il a besoin d'un long repos. La compagnie a dû payer une rançon dont le montant, selon la Swissair n'est pas et ne sera pas révélé.

Brejnev attend la fin de son séjour pour parler sécurité

NEW DELHI (par l'AFP) — M. Leonid Brejnev a relancé son projet de pacte de sécurité collective en Asie, en s'adressant au Parlement indien hier soir à la veille de son retour à Moscou. Il a signé ensuite avec Mme Indira Gandhi une déclaration commune et un accord de coopération économique et technique d'une durée de 15 ans, qui ne seront rendus publics que ce matin.

Pour la première fois depuis son arrivée lundi à New Delhi, le secrétaire général du PC soviétique a défendu publique-

ment son projet sur la sécurité en Asie, estimant que l'heure était venue pour les pays d'Asie de "trouver une approche commune, acceptable par tous" pour assurer la paix et la sécurité sur le continent, après la guerre du Vietnam.

Il a cité en exemple le Pacte de sécurité européenne, et la détente entre Moscou et Washington qui a permis le mois dernier le cessez-le-feu au Proche-Orient. Il a ajouté que l'URSS était intéressée à la sécurité en Asie "non seulement parce que la plus grande partie

de son territoire se trouve sur ce continent", mais surtout parce qu'elle est engagée dans un processus de détente dans le monde entier.

M. Leonid Zamiatine, porte-parole de M. Brejnev, a déclaré hier soir à la presse que le projet soviétique de sécurité collective en Asie n'avait pas figuré dans les entretiens Brejnev-Gandhi qui ont duré quatre jours.

L'impression prévaut cependant à New Delhi que les deux leaders ont constaté qu'ils avaient une approche différente

du problème.

Du côté indien, on insiste surtout sur la "nouvelle dimension" de la coopération bilatérale entre l'Inde et l'Union soviétique. Après le traité "de paix, d'amitié et de coopération" signé pour vingt ans entre les deux pays en août 1971, un accord de coopération économique et technique pour quinze ans a été signé par M. Brejnev et Mme Gandhi.

En outre, un accord spécial entre les organismes planificateurs des deux pays, également à long terme, a été signé par M.

Nikolai Baibikov, chef du "Gosplan" soviétique, et M. D. P. Dhar, ministre indien du Plan.

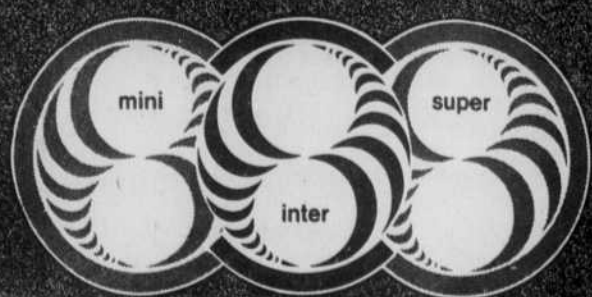
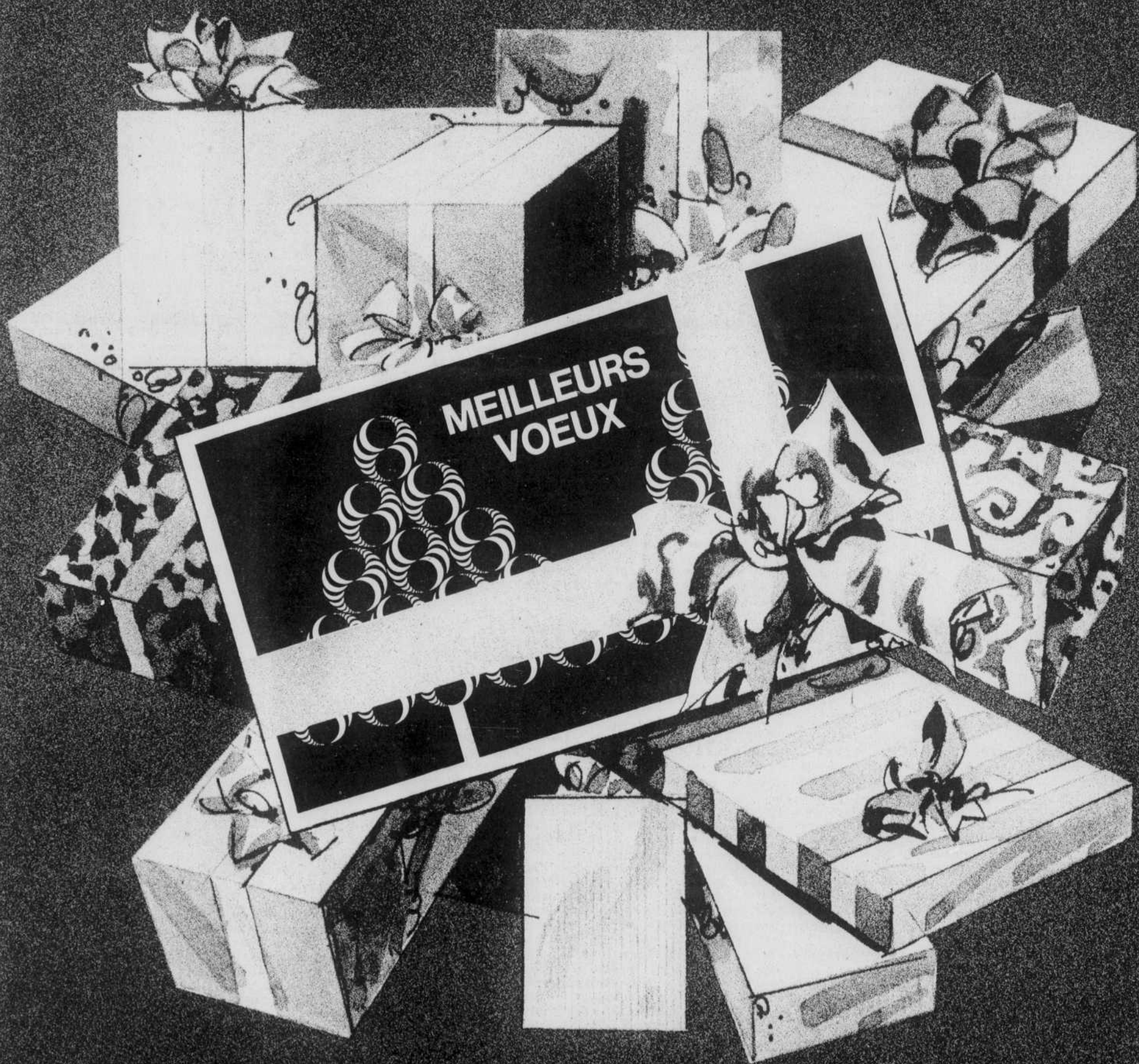
Outre des échanges commerciaux accrus et une relance de la coopération soviétique à l'industrie indienne, ces accords prévoient une aide technologique et scientifique "de qualité". Ils prévoient aussi la fourniture rapide à l'Inde de produits dont elle manque le plus, notamment du pétrole brut, du kérosène et du papier journal.

M. Brejnev a de plus estimé "qu'un nouveau conflit mili-

taire encore plus dangereux pouvait surgir à tout moment au Proche-Orient si l'on ne parvenait pas rapidement à un accord de paix et si les conséquences de l'agression israélienne n'étaient pas éliminées".

Ce qui suppose, a-t-il souligné, que les territoires occupés "retournent à leurs propriétaires légitimes", que justice soit rendue au peuple arabe de Palestine. "Des relations de bon voisinage et de coexistence" entre les États arabes et Israël doivent être établies sur ces bases", a-t-il indiqué.

La SUPER Loto c'est tout un cadeau



Tirage spécial des Fêtes

Un jour ce sera ton tour

L'eau-de-vie du tonnerre des dieux

METAXA

★★★★★

BRANDY

IMPORTÉ DE GRÈCE

Vendue partout au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée

Le litige ne serait tranché qu'à Genève

L'Egypte suspend le dialogue du Km 101

LE CAIRE (d'après Reuter et AFP) — L'agence de presse officielle égyptienne Men a annoncé hier que Le Caire avait décidé de suspendre les négociations israélo-égyptiennes du Kilomètre 101 sur l'implantation du cessez-le-feu.

Le gouvernement égyptien tient Israël responsable des conséquences de l'impasse qui, aujourd'hui, est consommée entre les généraux Yariy et Gamassy. Une nouvelle ronde de négociation s'est bien tenue entre les deux généraux principaux négociateurs militaires mais les deux généraux se sont séparés sans fixer de nouvelle date et leurs pourparlers ont été ponctués par des échanges de tirs d'armes automatiques et de mortier au cours d'un véritable duel sur le front de Suez. L'incident a duré une quarantaine de minutes et ni les officiers de l'ONU ni ceux des belligérants n'ont pu s'approcher du théâtre des opérations en raison de l'intensité du barrage de feu.

Parallèlement, les préparatifs vont bon train pour la conférence de la paix du 18 décembre à Genève. Ainsi, un porte-parole de l'ONU a confirmé hier que le secrétaire général, Kurt Waldheim, assisterait à cette conférence historique en qualité de "participant" et non d'observateur, bien que ce dialogue israélo-arabe soit placé sous les auspices américano-soviétiques. Cette précision a été apportée hier à la suite d'une conversation téléphonique entre M. Waldheim lui-même et le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger.

De source proche du Congrès américain, on apprend également que l'Union soviétique et les Etats-Unis sont d'accord pour ne pas inviter des représentants palestiniens à la séance d'ouverture de la conférence de Genève. Et ce, dit-on, en vue de ne pas compliquer davantage les problèmes pratiques qui se posent déjà dont, justement, l'impasse au Kilomètre 101 sur le point clé du désengagement des forces sur le front de Suez.

A ce propos, le principal commentateur israélien, le général Herzog, estimait hier soir que cette impasse pourrait amener les Egyptiens à "réchauffer" le front afin d'exercer sur Israël une pression psychologique et l'obliger à maintenir ses hommes sous les drapeaux et en état d'alerte.

Les Egyptiens estiment en effet que les Israéliens n'ont pas les moyens de soutenir longtemps un tel effort économique. Mais, d'autre part, la troisième armée égyptienne se trouve dans une posi-

tion difficile malgré le ravitaillement qui lui est envoyé.

"La question est donc de savoir, a souligné le général Herzog, qui tiendra le plus longtemps dans cette situation qui impose des efforts aux deux parties".

Evitant d'autre part les entretiens eux-mêmes, le commentateur a estimé que les interlocuteurs butaient sur "une question de principe".

Les Egyptiens estiment que nos forces doivent commencer leur retrait dans le Sinaï sur la base de la résolution 242 du Conseil de sécurité mais ils ne veulent rien donner en contre-partie. Israël estime que les concessions doivent être réciproques", a-t-il dit. Le général Herzog a d'autre part déclaré que l'application de la résolution 242 était du ressort de la conférence de Genève.

Sur le plan arabe, ce sont les résultats du "sommet" d'Alger qui sont au centre de tous les commentaires, et alors que le feu vert donné aux "pays de la confrontation" laisse à L'Egypte une marge de manœuvre étendue, la Libye s'inscrit en faux et se déclare déçue.

Le colonel Kadhafi, rappelle-t-on à Tripoli, avait refusé de participer au "som-

met" d'Alger parce qu'il le considérait comme "une conférence de la reddition".

La radio libyenne, qui dresse un véritable réquisitoire contre le "sommet" arabe d'Alger, indique que le sommet précédent de Khartoum avait décidé "pas de paix, pas de reconnaissance, pas de négociations", et affirme que le "sommet" d'Alger a "violé et annulé" ces trois résolutions.

Principal bénéficiaire du "sommet" d'Alger, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) semble envisager quant à elle l'avenir avec vigilance mais non sans inquiétude. Mardi, sur un ton triomphant, M. Khaled Hassan, bras droit de M. Yasser Arafat, président de l'OLP, annonçait l'engagement des pays arabes d'obtenir le recouvrement des droits du peuple palestinien et la reconnaissance de l'OLP en tant qu'unique représentant de ce peuple. Mercredi, le visage plus grave, il déclarait après la clôture de la conférence des chefs d'Etats arabes: "nous sortons renforcés mais après l'optimisme d'aujourd'hui, nous devons affronter les courants contraires des volontés extrarabes".

Après sa consécration d'Alger, il est fort probable que M. Arafat ou son représentant ira à un moment ou l'autre aux négociations de Genève au moins pour être reconnu par les Nations unies, les Etats-Unis et Israël comme le représentant officiel, "de facto" et à part entière, d'un peuple et non seulement d'un nombre croissant de réfugiés.

Les dirigeants palestiniens se déclarent sceptiques sur les résultats qui pourraient sortir de la conférence de la paix. Mais l'éventualité de leur participation aux négociations leur a déjà causé des problèmes parmi les jeunes cadres de l'OLP. M. Arafat ne semble pas pouvoir aborder d'emblée avec les chefs des tendances minoritaires "ultra" de l'OLP les perspectives qui se profilent à l'horizon à la veille des négociations de Genève: constitution d'un gouvernement provisoire en exil, création d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza. Il lui faut d'abord lancer une campagne d'explication pour sensibiliser les cadres aux possibilités ouvertes par la participation de l'OLP à cette conférence afin que ceux-ci puissent à leur tour influencer les "jusqu'aboutistes".

Croissance économique 0 en RFA?

BONN (pour l'AFP) — Le chancelier Willy Brandt a estimé hier devant le Bundestag que la croissance économique de la RFA pourrait se rapprocher du point zéro en 1974.

Dans une déclaration gouvernementale sur la crise de l'énergie, le chef du gouvernement fédéral allemand a souligné que la progression prévue de 2,5 à 3% du produit national brut ne pourrait sans doute pas être atteinte en 1974, à la suite de la pénurie de produits pétroliers. Il a également annoncé qu'il serait très difficile de casser définitivement les reins à l'inflation et d'assurer le plein emploi.

M. Brandt a précisé dans ce contexte que son gouvernement a d'ores et déjà décidé d'alléger dans certains secteurs les mesures de freinage, notamment dans le textile, le bâtiment et l'énergie. La taxe de 11% sur les investissements, a-t-il déclaré, est immédiatement supprimée pour le secteur de l'énergie, mais maintenue pour les autres branches.

Dans le secteur des prix, le chancelier a estimé que le renchérissement des produits pétroliers provoquerait en 1974 une majoration supplémentaire de 1,5 à 2% de l'indice du coût de la vie. Dans ce contexte, il a qualifié "d'irréalistes" les revendications salariales des 3,2 millions de travailleurs et d'employés des services publics qui réclament des augmentations de 15% des salaires et traitements pour la fin de l'année.

M. Brandt a toutefois reconnu que le gouvernement avait peu de moyens d'agir sur les prix des produits pétroliers. Il a refusé à la fois une diminution de la taxe sur les hydrocarbures et l'instauration de prix plafonds pour les produits pétroliers. "Nous dépendons, a-t-il dit, des im-

portations d'énergie. Tout ce que nous pouvons entreprendre ne produira que des résultats à moyen et à long terme, comme par exemple la recherche de nouvelles technologies ou l'utilisation de techniques de substitution du charbon en gaz naturel ou en pétrole".

Le chancelier Willy Brandt s'est aussi déclaré persuadé que la crise du pétrole durera plus longtemps que le conflit du Proche-Orient dont elle découle.

Le chef du gouvernement fédéral a affirmé qu'il n'y aura pas de nouvelles restrictions pour les consommateurs en matière de pétrole, mais il n'a pas exclu d'autres mesures d'économie à plus longue échéance. "L'approvisionnement de l'industrie aura alors la priorité sur le confort privé", a-t-il souligné sous les applaudissements des socialistes et des libéraux.

Le chancelier a fait ressortir que, devant la crise de l'énergie, l'Europe devait être prête à faire "un grand bond" en matière de technologie et à faire preuve d'esprit d'invention.

Le chancelier a annoncé enfin que son gouvernement étudiait la possibilité de transférer davantage de transports à longue distance de la route au rail et de rationaliser les transports aériens.

De plus, M. Hans Friderichs, ministre ouest-allemand de l'Economie, a annoncé hier devant le Bundestag que les deux ministres arabes attendus à Bonn avaient annulé leur visite. MM. Belaid Abdeslam et Ahmed Zaki Jamani, respectivement ministre algérien et saoudien du Pétrole, devaient exposer au gouvernement de Bonn l'attitude des pays arabes producteurs de pétrole. M. Friderichs n'a donné aux députés aucune explication

pour cette décision subite. Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a toutefois laissé entendre qu'il ne pourrait s'agir que d'un report de la visite et non d'une annulation pure et simple.

Enfin, les grandes sociétés pétrolières de la RFA ont annoncé une réduction de 10 à 15% de leurs produits raffinés. Les porte-paroles des sociétés ont justifié cette mesure par la baisse des livraisons de pétrole brut en provenance de Rotterdam.

L'opération ticket démarre à Londres

LONDRES, 29 novembre (AFP) — Les automobilistes britanniques ont commencé hier matin à faire la queue devant les bureaux de poste pour obtenir les bons d'essence dont ils auront besoin si le gouvernement prend des mesures de rationnement.

La distribution des quelque 16 millions de carnets de bons se fait selon l'ordre alphabétique du nom des automobilistes — aujourd'hui, lettres A et B, demain, lettre C, etc. — et sera achevée le 12 décembre. Le coût de "l'opération — ticket" est estimé à environ 500.000 livres (plus de \$1,25 million).

Après présentation de sa carte grise et de sa vignette, chaque automobiliste reçoit un carnet de bons de différentes couleurs selon la cylindrée de sa voiture ou le poids à vide s'il s'agit d'un poids lourd.

Le montant d'essence auquel chaque bon donnera droit ne sera fixé que lorsque le gouvernement prendra les mesures éventuelles de rationnement.



Les généraux Gamassy (au premier plan) et Yariy n'ont pu résoudre le problème du désengagement des forces. Ce sera aux négociateurs de Genève de sortir de l'impasse. (Téléphoto AP)

Le programme de démocratisation de Ghizikis déçoit la plupart des Grecs

ATHENES (d'après l'AFP) — Indignation, amertume, déception après le léger espoir qu'il a pu avoir, au lendemain du coup d'Etat militaire contre Papadopoulos, tels sont les sentiments de l'homme de la rue grec après la présentation du programme du régime Ghizikis lu par le premier ministre, M. Adamantios Androustopoulos.

"Il n'y a rien de nouveau. C'est la dictature militaire qui continue" pouvait-on entendre murmurer dans les cafés.

Tous soulignent cependant qu'il n'y a pas de date fixée pour les élections, qu'il n'y a plus de constitution et qu'on ignore qui gouvernera en fait.

Le nom du général Dimitrios Ioannidis, chef de la police militaire, ancien compagnon du président déchu et le "pur" du

régime, revient dans toute manifestation publique après la convocation des directeurs de journaux dimanche dernier, jour même du coup d'Etat, pour leur déclarer "qu'il n'y avait pas de censure mais qu'ils étaient responsables de ce qu'ils écrivaient".

Les menaces lancées à la fois contre les factions politiques, qui ne pourront pas participer aux élections renvoyées aux calendes et contre les étudiants qui ne devront pas troubler l'ordre public, sont considérées comme des mesures d'intimidation. "C'est la dictature totale", dit-on dans certains milieux d'opposition où l'on pense qu'on tombe de "Charybde en Scylla".

La politique économique des nouveaux dirigeants est enfin critiquée en raison de

son manque de clarté quant aux mesures nécessaires pour lutter contre l'inflation galopante en Grèce. "C'est une enveloppe qui doit contenir quelque chose mais elle est bien opaque", a dit un homme d'affaires.

M. Ioannis Zigidis, ancien président centriste estime que les dirigeants se sont "démasqués" et ont fait taire "les espoirs que le peuple pouvait avoir après la chute du régime Papadopoulos".

"Le régime militaire qui s'est renouvelé a pour objectif d'enchaîner le peuple grec pendant un siècle au moins", affirme M. Zigidis.

D'autre part, l'archevêque Hieronymos, primat de l'Eglise autocephale grecque, devait être reçu hier par le président de la République, le général Phedon Ghizikis.

La prestation de serment du président de la République dimanche dernier avait été reçue par le métropolite Seraphin, de Jannina.

Le Saint-Synode, saisi d'une protestation de Hieronymos estimant que le métropolite Seraphin avait empiété hors de son diocèse sur les droits imprescriptibles de l'archevêque d'Athènes, a rejeté unanimement hier la protestation de Hieronymos. On estime que les liens entre l'archevêque Hieronymos et le président déchu G. Papadopoulos, devraient conduire l'archevêque à s'effacer.

Enfin, le journaliste Spyros Karatzafaris, très connu pour ses émissions d'actualités à la télévision grecque, est détenu depuis une semaine dans les locaux de la police militaire à Athènes, apprenant-on de source sûre.

M. Karatzafaris est le second journaliste grec détenu par les autorités militaires grecques.

Santiago libérerait la réfugiée arrachée à l'ambassadeur suédois

SANTIAGO (par l'AFP) — L'amiral Ismael Huerta, ministre des Affaires étrangères du Chili, affirme dans une lettre au prince Sadrudin Aga Khan, représentant des Nations unies pour les réfugiés, que la jeune uruguayenne arrachée à l'ambassadeur de Suède dans un hôpital pourra quitter le Chili dans les prochains jours.

L'arrestation de la jeune femme, dont l'état de santé avait nécessité l'hospitalisation alors qu'elle se trouvait sous la protection de l'ambassade de Suède, a provoqué un incident diplomatique avec ce pays. Le prince Sadrudin Aga Khan avait écrit à l'amiral Huerta à son sujet.

Cependant la promesse du ministre chilien des Affaires étrangères de laisser partir la jeune uruguayenne a été faite, avant que l'on ne découvre sa véritable identité, ce qui pourrait remettre en question son sort. Selon la police uruguayenne, la jeune femme, Martha Fernandez de Pucurull, appartient au groupe "Tupamaros" et s'était évadée de prison en août 1971 à Montevideo. Son mari avait été tué en 1970 au cours d'un affrontement avec les autorités.

Actuellement la jeune femme se trouve à l'hôpital de la prison des femmes sous une surveillance très stricte et elle n'a pas le droit de recevoir des visites.

les titres de noblesse de votre cave à vins...

BICHOT
Le prestige de votre cave

Pommard de Bichot 427A — \$13.30
Pouilly Fuisse de Bichot 447C — \$8.35
Châteauneuf du Pape de Bichot 550 — \$9.45
Chablis de Bichot 447B — \$5.70
Beaujolais Saint-Joseph 429 — \$4.00

Paul Bouchard et Cie
La noblesse de votre cave

Vosne Romanée de Paul Bouchard 433B — \$10.20
Puligny-Montrachet de Paul Bouchard 4471 — \$9.75
Chantelays de Paul Bouchard 397D — \$2.25
St-Emilion de Paul Bouchard 387C — \$8.05
Graves de Paul Bouchard 409E — \$3.50

Représentés par les Importations Durand Limitée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITÉE.

Il est difficile d'être chef à vie

BELGRADE (d'après l'AFP) — Le maréchal Tito a déclaré hier à Jajce (Bosnie), qu'il lui serait "passablement difficile" d'exercer à vie ses fonctions de chef de l'Etat et du parti yougoslaves.

Le leader yougoslave, aujourd'hui âgé de 81 ans, répondait au président du parlement fédéral, M. Mijalko Todorovic, qui venait de lire une motion qui exprimait le vœu que le maréchal Tito soit élu président à vie de la République et de la ligue des communistes de Yougoslavie.



Dîners d'hommes d'affaires
Au Piano, tous les soirs, Georges Klein
4897, Berri
Sud Boul. St-Joseph

Les chiffres concernant les pertes en avions diffèrent moins des premières estimations. Les Israéliens en auraient perdu 106, tandis que les Egyptiens, Syriens et Irakiens 449, dont 80 pour cent au cours de combats aériens.

D'après les mêmes experts, les Soviétiques auraient déjà remplacé pratiquement toutes les pertes égyptiennes et syriennes en armement, aviation et autre équipement. De leur côté, les Etats-Unis ont compensé la plus grande partie des pertes israéliennes, y compris chasseurs et chasseurs-bombardiers F4 et A4.

Si le matériel, de part et d'autre, a été remplacé, le personnel qualifié et entraîné, mort sur les champs de bataille, ne l'a pas été.

ARMAND BOUDRIAS
6818, rue St-Hubert/Place Bonaventure

De notre élégante collection de manteaux d'hiver ce chic paletot de laine d'agneau ou de tweed d'Ecosse. \$175 et plus.

Confectionné par
SAMUELSOHN

On ne peut pas tout vous montrer, vous devez voir par vous-même.

L'Assemblée nationale accueillera des stagiaires

par Gérard LeBlanc

QUÉBEC — Dès septembre 1974, l'Assemblée nationale ouvrira ses portes à un groupe de stagiaires désireux de se familiariser avec la vie parlementaire du Québec.

Le Québec sera la première province canadienne à implanter ces stages parlementaires qui fonctionnent à Ottawa depuis trois ans.

Au cours d'une conférence de presse, M. Jean-Jean-Noël Lavoie, président de l'Assemblée nationale, a annoncé, hier, que ces stages étaient rendus possibles grâce à une entente entre le gouvernement du Québec, la Société canadienne de sciences politiques et la "Donner Canadian Foundation".

Cette fondation défrayera, durant la première année, les salaires versés aux huit stagiaires, qui recevront \$7,400 par année,

selon l'échelle prévalant dans la fonction publique.

Ces stages s'adressent aux étudiants détenant déjà un baccalauréat et particulièrement à ceux engagés dans l'étude de disciplines touchant la vie parlementaire, comme le droit, le journalisme et les sciences politiques.

Le programme sera dirigé par Mme Louise Quesnel-Ouellet, professeur à l'université Laval, qui fera également partie du jury de sélection en compagnie du secrétaire de l'Assemblée nationale, M. René Blondin, et quelques membres délégués par la Société canadienne de sciences politiques.

Le concours s'adresse à tous les étudiants du Canada, de 21 à 35 ans, maîtrisant la langue française et détenant un di-

plôme universitaire de premier cycle.

M. Lavoie a expliqué que l'objectif premier du stage visait à donner aux étudiants une connaissance pratique du fonctionnement de l'Assemblée na-

tionale, du travail des députés et du rouage législatif et administratif du Parlement québécois.

"Les stagiaires, a-t-il ajouté, seront attachés à certains parlementaires de leur choix, suivant

une rotation assurant un passage avec des députés ministériels et des représentants de l'opposition."

M. Don Murray, courriériste parlementaire du quotidien The Gazette à Québec, a suivi ce

stage à Ottawa. Cette expérience lui a permis de participer de très près à la vie des partis d'opposition. Il a même assisté à plusieurs caucus du Parti conservateur et à un caucus créditiste.

Son expérience démontre toutefois que les portes étaient beaucoup moins ouvertes du côté ministériel, les libéraux de M. Trudeau, ou tout simplement le caractère de secret d'Etat.

Par ailleurs, M. Lavoie a précisé que le nombre de stagiaires serait limité à huit pour les deux premières années mais

pourrait atteindre dix ou douze dans les années subséquentes, quitte à trouver de nouveaux mandataires.

Après avoir souligné l'importance de tel stage pour une carrière en administration publique ou en journalisme, M. Lavoie a exprimé l'espoir qu'il serve également à préparer de "bons députés" pour l'avenir.

Seul l'évêque peut autoriser l'absolution collective

Les prêtres du diocèse de Montréal qui, au cours des deux dernières semaines de l'Avent, voudraient, prévoyant un cas de grave nécessité, accorder l'absolution collective, devront en demander l'autorisation écrite à l'évêque.

C'est la décision qu'a prise cette semaine l'archevêque de Montréal solidairement avec les évêques de Saint-Jean, Valleyfield, Saint-Jérôme, Saint-

Hyacinthe et Sherbrooke, diocèses où la même disposition s'applique.

Les prêtres, précise-t-on, pourront demander cette permission lorsqu'ils estimeront, comme le prévoient les normes romaines en la matière, que "vu le nombre de pénitents, il n'y aura pas suffisamment de confesseurs à disposition pour entendre comme il faut la confession de chacun dans des limites

de temps convenables, en sorte que les pénitents seraient contraints de demeurer longtemps privés, sans faute de leur part, de la grâce sacramentelle ou de la sainte communion."

Les évêques rappellent en outre que les fidèles "doivent être formellement instruits de la clause concernant l'intention de faire l'aveu individuel de leurs fautes graves avant de recevoir à nouveau une absolution collective à moins d'en être empêchés par une juste cause".

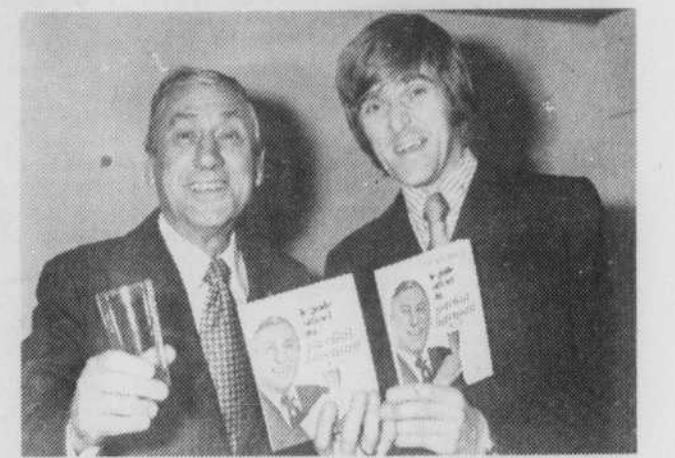
Ils ajoutent qu'on ne doit "jamais" recourir à l'absolution collective au début de la messe dominicale ni à l'occasion de mariages ou de funérailles.

Les évêques expliquent qu'ils ont pris leur décision "éclairée par des consultations multiples et informées de la publication prochaine d'un nouveau rituel romain de la pénitence".

"Les évaluations qui ont été faites (à propos de l'absolution collective) font voir que les normes émises à ce sujet ont reçu des interprétations diverses et que leur application a soulevé des difficultés cer-

taines. Nous avons besoin de nous assurer que ces normes sont justement interprétées et de juger que ce recours exceptionnel est utilisé judicieusement. Aussi des informations plus précises nous sont-elles nécessaires pour autoriser, dans chaque situation, le recours à l'absolution collective."

"Ces dispositions, concluent-ils, veulent à la fois assurer le respect des normes et nous permettre d'en évaluer plus justement l'application. Elles nous aideront à obtenir des renseignements plus exacts, propres à favoriser, dans le dialogue avec les congrégations romaines concernées, la définition d'une pastorale du sacrement du pardon pour aujourd'hui."



Si vous en voyez deux... peut-être l'avez-vous déjà feuilleté! C'est du moins ce qu'avaient l'air d'en dire du Guide officiel du parfait Barman, son auteur, Roger Beaulieu, et l'éditeur, Alain Stanke lors du récent lancement donné par les Editions La Presse.

Vous pouvez bien vous permettre la plus grande des crèmes de menthe



crème de menthe
CUSENIER
LA GRANDE MARQUE IMPORTÉE DE FRANCE

Les Espaces verts défient Bourassa

Si un simple ministre des Affaires municipales comme M. Victor Goldbloom ne peut rien faire de plus pour sauver le parc Viau, il est temps que le premier ministre, M. Robert Bourassa, prenne lui-même l'affaire en main et montre à la population ce dont il est capable.

Telle est en substance la position qu'a expliquée hier aux médias d'information le Regroupement pour la préservation des espaces verts, dans le cadre d'une journée pour la préservation du parc Viau, à l'université Sir George Williams.

Si le gouvernement québécois accorde autant d'importance qu'il le dit à la qualité de la vie des citoyens, qu'il décrète un gel immédiat de tous les espaces verts publics sur l'île de Montréal, y compris le parc Viau, demande-t-il.

Dans ce dernier cas, il pourrait à tout le moins trouver une formule de financement pour un village temporaire et mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour présenter à la Ville de Montréal un plan concret de construction de village temporaire, ajoute-t-on.

Enfin, le Regroupement pour la préservation des espaces verts dit avoir de la difficulté à croire qu'un gouvernement provincial qui a aménagé la Manicouagan et qui aménage la baie James soit incapable de trouver une solution technique à la construction d'un village temporaire confortable et économique dans le parc Viau pour la durée des Olympiades.

\$15 millions aux petites entreprises

OTTAWA (PC) — Du 1er avril au 30 novembre, une somme de \$15,478,235 a été prêtée en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, comparativement à \$15,431,785 l'an dernier pour la même période, a annoncé le ministre fédéral des Finances, M. John Turner.

Aux termes de cette loi, le gouvernement s'engage à garantir les prêts consentis aux entreprises par les banques à charte et autres prêteurs désignés. Les entreprises peuvent emprunter jusqu'à \$25,000 en une seule et même fois et doivent rembourser à l'intérieur d'un délai de 10 ans.

Le taux d'intérêt maximum pour la période citée a été de 6 1/4 pour cent.

Le Québec arrive en tête, et de loin, avec 583 prêts totalisant \$6,740,923, suivi de l'Ontario avec 268 prêts pour une somme de \$2,852,661.

Caroline Kennedy n'est plus surveillée

WASHINGTON (AFP) — Caroline Kennedy, qui a eu 16 ans mardi, n'a plus, de ce fait, droit à la protection des agents des services secrets américains. Un porte-parole a déclaré que John Kennedy, le fils du président défunt, qui vient d'avoir 13 ans, a droit encore pendant une durée de trois ans à la surveillance constante d'un agent des services secrets. La veuve de l'ancien président n'est plus protégée officiellement depuis son remariage avec M. Aristotle Onassis, il y a quatre ans.

Le goût Sûr
... je dirais même... je dirais même plus...
Un goût sûr... Surprenant
et permettez-moi d'ajouter...
une tendresse... une saveur...
En... sûr... Insurpassable

Qualité Anjou-Québec
Viandes de 1^{er} choix
où les prix ignorent tout surcoût

La Boucherie Charcuterie Française de Montréal
Anjou Québec
807 est rue Laurier
272-5440 livraison à domicile 272-4086

Vous partez pour Québec? Alors, partez par Québecair!

Le plus court, le plus confortable et le plus rapide moyen de se rendre à Québec, c'est en passant par Québecair.

Et puis, cet hiver, pourquoi vous risquer sur les routes. C'est tellement plus sûr et plus intéressant par Québecair.

De plus, Québecair vous assure chaque semaine 5 vols quotidiens à partir de Dorval. On a augmenté de 40% le nombre de places disponibles comparativement à l'hiver dernier, et 80% des envolées se font par jet.

Alors, cet hiver, on prend les airs. Et les airs, au Québec, c'est Québecair!



télévision

CBFT 2

9.10	Ouverture et horaire	e
9.15	En mouvement	e
9.30	Les Orléans	e
9.45	Les 100 tours de Centour	e
10.00	Aut jardin de Pierrot	e
10.15	Hippolyte et ses amis	e
10.30	Les animaux chez eux	e
11.00	Le gourmet farfelu	e
11.30	Frankie et ses amis	e
12.30	Boubo	e
1.30	Le Téléjournal	e
1.35	Forme d'aujourd'hui	e
2.30	Cinéma	e
4.00	"L'Ombre blanche"	e
4.30	Bobino	e
4.30	Sol et Gobelet	e
5.00	Boney	e
6.00	Skippy, le Kangourou	e
6.30	Actualités	e
7.30	Marcus Welby, M.D.	e
8.30	Les gens de Mogador	e
9.30	Tourneval	e
10.00	Quisive "Londres dépolluée"	e
10.30	Téléjournal	e
10.50	Nouvelles du sport	e
11.30	Appelle-moi Lisa	e
12.00	Cinéma	e
1.30	Cine-Nuit	e
1.45	"L'Age ingrat" (comédie-Française 1964)	e
3.00	Téléjournal	e

CBMT 3

8.21	Standby six and religious thoughts	e
8.30	Mon Ami	e
8.45	Friendly Giant	e
9.00	Quebec school telecasts	e
10.00	Canadian school telecasts	e
10.30	Mr. Dressup	e
11.00	Sesame street	e
12.00	The Phil Spector Show	e
12.30	Elwood Glover's Luncheon Date	e
1.00	One o'clock report	e
1.15	Job Line	e
1.30	Audubon Wildlife theatre	e
2.30	Juliette and friends	e
2.30	The Lucy Show	e
3.00	Take 30	e
3.30	The Edge of Night	e
4.00	Family Court	e
4.30	Drop-in	e
5.00	Hi-Diddle Day	e
5.30	Gilligan's Island	e
6.00	City at Six	e
7.30	The Irish Rovers	e
8.00	All in the Family	e
8.30	Mash	e
9.00	Tommy Hunter Show	e
10.00	The world at war	e
11.00	The National	e
11.22	Viewpoint	e
11.30	Montreal Tonight	e
11.45	Cine-Six	e
11.50	"Pride and prejudice" (drame - 1964)	e

cinéma

ALOUETTE: "Frustration" 12.30, 3.30, 6.35, 9.40 et "Les Garçons" 1.55, 5.00, 8.00	
ANJO: "Le violon sur le toit" 8.00	
ARLEQUIN: "Sept fautes de Chine" 1.40, 4.35, 7.35, 10.30	
ATWATER: (Cinéma II): "Festival de films érotiques de New York" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	
ATWATER: (Cinéma I): "The way we were" 1.05, 2.05, 3.15, 7.20, 9.20	
AVENUE: "Cabaret" 12.30, 2.35, 4.40, 6.45, 9.00	
BEAVER: "Roadside service" 12.00, 1.45, 3.30, 5.15, 7.00, 9.45, 10.30	
BERRI: "Meurtre dans la 11ème rue" 2.30, 6.10, 9.50 et "La mort était au rendez-vous" 12.40, 4.10, 8.00	
BIJOU: "Maman Dolores" 2.25, 6.05, 9.41, "S. comme salaud" 12.50, 4.25, 8.00	
CANADIEN: "Les aventures de Rabbi Jacob" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	
CHAMPLAIN: "L'Ancêtre d'une mère" 12.15, 3.30, 6.45, 10.00 et "Il était une fois un flic" 1.45, 5.00, 8.15	
CHATEAU: "La maison qui tue" 1.20, 5.10, 9.10 et "Sacrifice d'une vierge" 3.20, 7.10	
CHEVALIER: "Il n'y a pas de fumée sans feu" 1.05, 3.40, 6.35, 9.17	
CINEMA DE PARIS: "La grande bouffe" 12.00, 2.20, 4.45, 7.10, 9.35	
CINEMA V SALON BLEU: "King, Queen, Knave" Sam: 7.00, 9.00, Dim: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	
CINEMA V SALON ROUGE: "The adventures of Rabbi Jacob" Sam: 6.00, 8.00, 10.00, Dim: 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	
CINEMA 7e ART: "Nicolas et Alexandra" 6.45 et "Le genou de Claire" 10.10	
CLAREMONT: "A touch of glass" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	
CREMAZIE: "Les cinglés partent en safari" 6.30, 10.05 et "Les assassins de l'ordre" 8.05	
DAUPHIN: (Salle McLaren) "Orange mécanique" 7.00, 9.25 (Salle Renoir) "Etat de siège" 7.30, 9.40	
ELECTRA: "Les affames" 12.30, 3.40, 6.50, 10.00 et "Tentations de Marianne" 1.55, 5.05, 8.15	
ELYSEE: (Salle Eizenstein) "La bonne année" (Salle Renoir) "Maison de poupée" 7.30, 9.30 (Pour les deux salles)	
FESTIVAL: "Cris et chuchotements" Sam: 7.30, 9.30, Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 9.30	
FLEUR DE LYS: "La grande bouffe" 12.00, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35	
IMPERIAL: "Vault of horror" 1.00, 4.00, 7.00, 10.00 et "Beast of the yellow night" 2.30, 5.30, 8.35	
JEAN-TALON: "Les aventures de Rabbi Jacob" Sam: 6.00, 8.00, 10.00, Dim: 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	
LOEWES: "Massacre in Rome" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00	
LUCERNE: "Vault of horror" et "Beast of the yellow night" 6.15	
MAISONNEUVE: "Les aventures de Rabbi Jacob" Sam: 6.00, 8.00, 10.00, Dim: 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	
MERCUR: "Les cinglés partent en safari" 6.30, 10.05 et "Les assassins de l'ordre" 8.05	
MID-MINUT: "Réception intime" 12.30, 2.30, 4.30, 6.30 et "Les amours d'une aristocrate" 2.00, 5.05, 8.05	
MONKLAND: "The Psy" 2.25, 6.05, 9.55 et "D-Turn" 12.45, 4.25, 8.15	
OUTREMO: "The Queen" 7.00, "Lady sings the blues" 8.30 et "Across 100th street" 12.00 p.m.	
PALACE: "Last American hero" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20	
PAPINEAU: "Profession aventurier" 1.00, 4.00, 7.00, 10.00 et "L'insolent" 2.20, 5.20, 8.20	
PARISIEN: "Les démons" 12.00, 3.15, 6.30, 9.45 et "La classe de sexe" 1.15, 5.10, 9.25	

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) Billy the Kid, Francœur — 22h30	
CENTAURE: "Of the fields, lately" de D. French — 20h	
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "La ménagerie de verre" de T. Williams (horaire irrégulier)	
L'AMORCE: Jazz libre du Québec et le groupe Brejean — 21h	
REVUE-THÉÂTRE: "One flew over the cuckoo's nest" de Dale Wasserman — 21h	
RIDEAU-VERT: "La dame aux Camélias" 20h, 9.10	
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: "L'affront commun" de J.C. Germain — 20h30	
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: "Le malade imaginaire" — 20h	
THÉÂTRE DE QUATROUS: "La céleste Greta" de R. Tremblay — 20h30	
PLACE DES ARTS	
SALLE WILFRID PELLETIER: Charles Aznavour — 20h30	
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Yvon Deschamps — 20h30	
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "La mort d'un commis-voyageur" d'Arthur Miller — 20h30	

Joue-t-on à la chaise musicale dans la LA?

NEW YORK (d'après PA) — La ligue américaine de baseball est passablement perturbée ces jours-ci, et son président Joe Cronin, dont le mandat expire dans un mois, voudrait bien résoudre avant son départ le problème créé par la valse des gérants, entre autres, des clubs de New York, Detroit et Oakland.

Même la ligue Nationale est affectée par ce va-et-vient qui ressemble presque à un jeu de chaise musicale. En effet, deux instructeurs des Expos de Montréal sont impliqués, dont l'un directement.

Dave Bristol et Lary Doby, deux des quatre adjoints de Gene Mauch la saison dernière, pourraient fort bien se retrouver sous d'autres cieux en 1974, le premier à titre de gérant, un poste qui ne lui est pas inconnu, le second comme adjoint spécial des Indiens de Cleveland, son ancienne équipe lorsqu'il fut le premier Noir à évoluer dans l'Amérique.

Bristol, qui a déjà géré les Brewers de Milwaukee et les Reds de Cincinnati, pourrait fort bien se retrouver comme

pilote des turbulents Athletics d'Oakland, vainqueurs de la Série Mondiale au cours des deux dernières saisons mais maintenant sans gérant depuis que Dick Williams, un autre ex-adjoint de Mauch, a annoncé qu'il en avait assez de l'excentrique propriétaire Charlie Finley.

À Montréal, le président John McHale, des Expos, a dit qu'il n'avait aucune objection à ce que Bristol et Doby négocient avec d'autres équipes, précisant qu'il serait toujours heureux de les accueillir si leurs démarches n'aboutissaient pas. D'ailleurs, à la fin de la remarquable saison 1973 des Expos, lorsque le mandat de Mauch fut renouvelé, McHale avait dit que si ceux des instructeurs ne l'étaient pas immédiatement, c'était pour leur permettre de tenter d'améliorer leur sort ailleurs.

Cronin, donc, cherche à solutionner le problème de Ralph Houk, qui a délaissé les Yankees de New York à la fin de la saison en faveur des Tigers de Detroit. Du même coup, il pour-

rait régler celui de Williams, qui doit succéder à Houk chez les Yankees mais que Finley refuse de laisser aller à moins d'une compensation adéquate.

Quel fouillis!

LES PARCS du gouvernement provincial, selon Claude Simard, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ne sont nullement à l'abri de la pratique du ski de fond, la raquette ou la motoneige. M. Simard en a profité pour ajouter que son ministère avait dépensé \$1,200,000 pour aménager des pistes de ski de fond, dont l'entretien exige des déboursés annuels de \$78,000.

CHRIS EVERT, grâce à sa victoire aux dépens de sa grande rivale Evonne Goolagong, lundi en finale de l'Openium sud-africain, a finalement remporté le grand prix de la Fédération internationale de tennis basé sur les résultats de la saison. La jeune Américaine obtient ainsi une somme de \$22,300 grâce à 710 points, contre 660 pour la jeune Australienne.

lienne. La Britannique Virginia Wade est loin au 3e rang à 334 points.

GILLES MELOCHE, l'excellent jeune gendarme des Golden Seals de la Californie, sera absent du jeu pour au moins deux mois, après s'être coupé un tendon à la main droite lors de l'exercice d'avant-match des siens, mercredi soir à Oakland. Les Seals ont néanmoins gagné 5-1 aux dépens des North Stars du Minnesota.

STAN SMITH et Tom Green ont été choisis, hier à Cleveland, comme les représentants des États-Unis, lors des deux premiers simples de la finale de la coupe Davis qui sera présentée aujourd'hui. Ils affronteront respectivement John Newcombe et Rod Laver, de l'équipe australienne. Smith fera équipe avec Eric Van Dillen lors du double samedi, contre les adversaires non encore déterminés, tandis que les rôles du jeu initial seront inversés dimanche, à l'occasion des deux derniers simples.

Autour d'une fête...

par Jean-Luc Duguay

Le Forum a eu raison d'organiser une soirée Frank Mahovich. Il a eu raison également — et surtout — de faire de cet hommage une cérémonie simple, sans appareil, sans le déluge de cadeaux jadis de rigueur.

L'émotif ailier gauche n'est pas un hockeyeur ordinaire. À Toronto, sous la gouverne intransigeante de Punch Imlach, il accumule les dépressions nerveuses, les buts également. À sa première saison complète à Montréal, il marque 49 buts aux côtés de M. Howe et Delvecchio. Un an et demi plus tard, il se trouve à Montréal où, malgré ses traditionnelles "mauvaises soirées", il continue d'affirmer son incontestable talent. C'est dans l'uniforme des "Flying Frenchmen" qu'il dépasse le plateau revêtu des 500 buts.

Les amateurs français — phones montréalais, depuis toujours par les Joliat, Richard, Béliveau et autres, ont toujours eu de la peine à accepter les anglophones comme membres à part entière de l'équipe. Les Howie Morenz, Bill Durnan, Doug Harvey et Dickie Moore, malgré leur excellence, n'ont jamais pu frapper autant l'imagination du public canadien-français que "les autres".

De même en va-t-il de Frank Mahovich. Non pas que celui-ci soit détesté du public. Mais il reste qu'un but du "grand M.", si bienvenu soit-il, soulève les foules à peine autant qu'une mise en échec de Pierre Bouchard.

De ce problème de "communication", le Forum est tout à fait conscient: la soirée de mercredi l'a prouvé.

Ainsi, que le président du club de hockey Canadien, Me Paul Courtois, affublé Francis Williams, dit Frank, du prénom de François, voilà qui ne tient pas au hasard.

Que le doux et énigmatique Frank passe des heures à répéter le petit laïus qu'il prononcera dans l'autre langue, voilà qui est tout à son honneur. Que certains médias d'information, cependant, en fassent état comme s'il s'agissait d'un fait d'armes, voilà qui devrait faire sourire les plus naïfs.

Il nous a semblé, pourtant, que cette mini-entreprise de réconciliation a été chaleureusement acceptée. Un vent de conciliation soufflait à l'intérieur de l'enceinte de la rue Atwater. L'espace de quelques minutes, spectateurs et télé-spectateurs ont vibré à la disparition de frontières dont personne n'a jamais souhaité l'existence. L'espace de quelques minutes, la Fraternité a été reine et maîtresse.

Et quand le frère cadet de Frank, Pete, a marqué le premier but du Canadien, les applaudissements de la foule, au fond, s'adressaient tout autant à l'ainé, Frank venait de compter le premier but de sa carrière par frère interposé.

Mahaffey prend la commande

LAKE BUENA VISTA, Floride (AP) — John Mahaffey, qui a enregistré sa première victoire majeure il y a un mois, y est allé d'une ronde de 68 hier, 4 coups sous la normale, lors de la 2e journée du tournoi Walt Disney riche de \$150,000 en bourses, pour une priorité de deux coups.

Mahaffey, un mince golfeur de 25 ans qui n'en est qu'à sa 2e saison au circuit professionnel, totalise 137 après deux rondes, 7 sous la normale.

À 139, 2 coups de plus, on retrouve Lou Graham, Dwight Nevil, Nate Starks, Larry Nelson et le Dr Gil Morgan, ces trois derniers des recrues, tous sur un pied d'égalité. Morgan, un dentiste, n'est professionnel reconnu que depuis un mois.

Jack Nicklaus, le seul titulaire que ce tournoi ait jamais connu et grand favori pour en décrocher les honneurs une 3e année consécutive, a joué 71 au cours d'une journée plutôt froide et venteuse. Mais il représente encore une menace puisqu'il est à 141, 4 coups seulement de plus que le meneur. Il s'agit du dernier tournoi de l'année, et Nicklaus tente d'y remporter sa 7e victoire en 1973.

"J'ai assez bien joué, mes départs étaient excellents, mais je n'ai tout simplement pu faire mieux", de commenter le célèbre millionnaire du golf.

Grier Jones et Larry Wise, qui menaient après la ronde initiale, se sont contentés de rondes respectives de 73 (140) et de 77 (144) hier.

Les Jeux Pan-Américains: la parole est au Canada

Si des villes canadiennes ou américaines veulent organiser les Jeux Pan-Américains de 1975, elles devront faire connaître leur décision le plus tôt possible, a prévenu hier un représentant du Canada au sein du comité des Jeux.

M. Robert Osborne, de Vancouver, a ajouté que les représentants du Canada au sein de ce comité se réuniront la semaine prochaine pour étudier toute demande qu'ils pourront recevoir.

Jusqu'à présent, aucune ville canadienne ne s'est dite intéressée à organiser les Jeux bien

qu'à un moment donné, la ru-meur courait selon laquelle Vancouver pourrait être la ville hôte.

Les Jeux Pan-Américains devaient d'abord avoir lieu à Santiago au Chili mais le projet a été abandonné après le coup d'État militaire.

Le président du Comité international des Jeux, M. Jose Bercassa, du Venezuela, a convoqué une réunion d'urgence pour le début de janvier à San Juan, Porto-Rico, pour briser l'impasse. San Juan a fait une demande pour organiser les Jeux de 1979.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 14

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-036103-73

ANDRÉ DUBÉ, opérateur, de Saint-Leonard, P.Q.

Requérant

DAME MICHELINE POIRIER, de lieux inconnus

Intimée

Prenez avis que la présente requête en divorce a été reçue par le greffier de la division des divorces de Montréal et qu'une copie pour l'intimée a été remise au bureau de ladite division.

L'intimée est requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à partir de la date de la déclaration a été déposée au greffe de la division des divorces de Montréal, sous peine de comparaître en jugement par défaut.

REGISTRAR
JACQUES PERRON

Mes Rusko & Gregory
635 Dorchester boul. O.
Suite 911
Montréal 101, P.Q.
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 02-080410-73

DENIS SAFOS, restaurateur, domicilié à 9635, est Notre-Dame, ville et district de Montréal, demandeur

contre

GEORGE CARTERIS et GEORGE RASSOULS, résidents tous deux à 9635 est, Notre-Dame, ville et district de Montréal, et

JOHN TZOUANNIS, résident autrois à 3676, Jeanne-Mance, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à JOHN TZOUANNIS à l'intention d'un quel que soit du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Pilon & Lagacé
suite 410
1440 est Ontario
Montréal 402
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-036103-73

GILDA CECILIE, ménagère, épouse commune en biens de Salvatore Alati, résident et domicilié au 7490 Rousseau, appartement 6, dans les cités et district de Montréal, Requérante

contre

SALVATORE ALATI, de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé SALVATORE ALATI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 22 novembre 1973

(S) JACQUES PERRON
REGISTRAR

ME BENNETT BELLEAU
800 est, boul. de Maisonneuve
10ème étage
Montréal H2L 4L8
téléphone: 842-2233 poste 215
Procureur de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-036103-73

DAME JOANNE CORBEIL, employée de bureau, résident à 2295, Ridgewood, ville et district de Montréal, Requérante

contre

DONALD FRANCIS O'DEA, administrateur, de la ville d'Oakville, Ontario, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé DONALD FRANCIS O'DEA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 20 novembre 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAR ADJOINT

Mes Ogilvy & Assoc's
Edifice Banque Royale
Place Ville Marie
Montréal 113
Avocats de la requérante

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 16 novembre 1973 par lequel The European Novelty Co. Ltd. a transporté et cède toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 21 novembre 1973 sous le numéro 2470005. Banque de Montréal, le 21 novembre 1973".

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-013062-73

RAYMOND DORAS, et DAME JACQUELINE DORAS, épouse de Raymond Doras, tous deux domiciliés à 117, rue des Rivières, Vaudeville-sur-Lac, district de Montréal, demandeurs

contre

JOHN E. ROWNTREE, autrois domicilié à 67 Queen, Pointe-Claire, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT à JOHN E. ROWNTREE à l'intention d'un quel que soit du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Bissonnette & Cadieux
120 Boul. Roche
Vaudeville
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 05-013062-73

DAME YVETTE SOUCY, commis, demeurant à 6748, Fabre, ville et district de Montréal, demanderesse

contre

OMER GIRARD, travailleur de la construction, autrois de lieux inconnus, défendeur

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL

IL EST ENJOINT à OMER GIRARD à l'intention d'un quel que soit du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Giesman & Assoc's
suite 1505
625 Ave. du Près. Kennedy
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-036103-73

DENIS DROUIN, opérateur dans la chaussure, domicilié à 5039, Chambard, ville et district de Montréal, Requérant

contre

DAME YVONNE LEVEILLE, ménagère, épouse séparée de biens de Denis Drouin, de lieux inconnus, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME YVONNE LEVEILLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 20 novembre 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAR ADJOINT

Me Marcel Pilon
342 est Beaudry
Montréal 226
Avocat du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-013062-73

CANADIAN HOME & DEVELOPMENT CORP corporation légalement constituée ayant son siège social à 57 Boul. Kirkland, à Kirkland, district de Montréal, demanderesse

contre

TOD FREEMAN, homme d'affaires, demeurant à 113 Chestnut, Baie d'Urville, district de Montréal, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé TOD FREEMAN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 20 novembre 1973

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Kaufman & Pomeroy
suite 908
1255 Carré Phillips
Montréal
Avocats de la demanderesse

FEDERAL TRUST & SAVINGS COMPANY

PRENES AVIS que Federal Trust & Savings Company dépose une requête auprès du Lieutenant Gouverneur en Conseil de la Province d'Ontario pour obtenir un Arrêté en Conseil autorisant le changement de son nom de Federal Trust & Savings Company, en français, La Compagnie Fédérale de Trust et d'Épargne.

DATE à Toronto le 27 novembre, 1973

Gerald Rose,
Secrétaire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-036103-73

DENIS PILON, constable, résident à 8260, Marsville, ville et district de Montréal, Requérant

contre

GHISLAINE MAJOR, résident autrois à 728, Curie, Ste-Thérèse, district de Terrebonne, maintenant de lieux inconnus, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée GHISLAINE MAJOR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 27 novembre 1973

JACQUES PERRON
REGISTRAR

Mes Malo, Wilhelm & Assoc's
3197 est Sherbrooke
Montréal 132
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-036103-73

DENIS DROUIN, opérateur dans la chaussure, domicilié à 5039, Chambard, ville et district de Montréal, Requérant

contre

DAME YVONNE LEVEILLE, ménagère, épouse séparée de biens de Denis Drouin, de lieux inconnus, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME YVONNE LEVEILLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 20 novembre 1973

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAR ADJOINT

Me Marcel Pilon
342 est Beaudry
Montréal 226
Avocat du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

No: 12-036103-73

DISTRIBUTION F.S.L. Inc., Requérante

contre

MARCEL LAURIN, DAME RAYMONDE CÔTE, DAME NICOLE GUENETTE, ROBERT BECHETTE, et al., Intimés

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MARCEL LAURIN, DAME RAYMONDE CÔTE, DAME NICOLE GUENETTE et ROBERT BECHETTE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 27 novembre 1973

GUERTIN, GAGNON & LAFLEUR
Avocats,
500 Place d'Armes, suite 1063,
Montréal 136, P.Q.
HEY 212

SHERWOOD DEVELOPMENT CORP.

AVIS est par les présentes donné que SHERWOOD DEVELOPMENT CORP. une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, et ayant son siège social dans les cités et district de Montréal, s'adresse au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Cooperatives de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

DATE à Montréal, le 27 novembre, 1973

LOUIS MENDELSON
Président

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-036103-73

DAME DENISE LECLERC, ménagère, domiciliée et résident à Châteauguay, district de Beauharnois, Requérante

contre

ARMILLE RICHER, de résidence inconnue, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée ARMILLE RICHER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Châteauguay, le 22 novembre 1973

(S) JACQUES PERRON
REGISTRAR

Mes Malo, Wilhelm & Assoc's
3197 est Sherbrooke
Montréal 132
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

No: 12-036103-73

ANITA GUSTINI, épouse commune en biens de ROBERT DANIS, domiciliée et résident au 12473 Langlois, App. 6, MONTREAL-NORD, DISTRICT DE MONTRÉAL, REAL-NORD, DISTRICT DE MONTRÉAL, REQUÉRANTE

contre

ROBERT DANIS, de domicile inconnu, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROBERT DANIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 27 novembre 1973

JACQUES PERRON
REGISTRAR

Bureau de: Me Isabelle Lafontaine,
800 est, Boul. de Maisonneuve,
Suite 111,
Montréal H2L 4 L8,
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 12-036103-73

DAME WISLAWA KRISTINA WYKA, ménagère, demeurant à 750 Ave. Wiseman, Outremont, district de Montréal, Requérante

contre

HENRYK LAGOWSKI, autrois, autrois de 3758 Hutchison, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus, Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé HENRYK LAGOWSKI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête sera acceptée en jugement par défaut, un jugement de divorce sera prononcé et les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 20 novembre 1973

JACQUES PERRON
REGISTRAR

Mes Lazarus & Lehrer
suite 405, 407
696 Cathcart
Montréal 111
Avocats de la requérante

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE Comptables agréés Donat Marchand, C.A. Jean Boivin, C.A. Paul Arbour, C.A. Roger Archambault, L.S.C., C.A. Jacques Bruneau, C.A. 240, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 - 849-1695	CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés P.M. Adams, L.S.C., C.A. G.W. Boulanger, C.A. M. Campbell, C.A. L.I. Carrière, C.A. W.A. Ferguson, C.A. J.B. Gack, C.A. G. Gagnier, C.A. D.G. Leclerc, C.A. R. Lussier, C.A. W.J. Smith, C.A. Associés-résidents Montréal - Québec St-Jean (N.-B.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria. 50, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 - 849-1695	W. PIERCE GOULD Comptable agréé Chambre 914, Edifice Sun Life, Montréal, P.Q. 866-4375	PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie. Comptables agréés. Suite 1225, 360, rue St-Jacques, Montréal 126, Que. Tel: 288-0291
AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES Comptables Agréés Romain Audet, L.S.C., C.A. Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A. Robert Morneau, M.S.C., C.A. Carol Laporte, C.A. 50, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 - 849-1695	CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIES Comptables Agréés L. Cloutier, M.S.C., C.A. G. Fontaine, C.A. R. Fontaine, C.A. G. Croteau, C.A. R. Lefebvre, C.A. 506, rue Ste-Catherine Suite 810 Montréal 132 - 849-9281	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables agréés 1015 Cote Beaver Hall 866-8563	RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES Comptables agréés 820, Tour de la Bourse Place Victoria Montréal 115, Québec 514-878-2691
BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES Comptables Agréés R. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A. R. Barrierre, C.A. R. Normandin, C.A. G. Bastien, C.A. J. Barrierre, C.A. F. Bastien, C.A. J. Bastien, C.A. 506, rue Ste-Catherine Suite 810 Montréal 132 - 849-9281	COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 101 - 875-5140	MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES Comptables Agréés 1155 O. Boul. Dorchester Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630	RIDDELL, STEAD & CIE Comptables agréés 360, rue St-Jacques, Montréal 126, Que. Tel: 288-0291
LORENZO BELANGER ET ASSOCIES Comptables agréés Société d'Etudes Economiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris) Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières	COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE Comptables Agréés 507, Place d'Armes (Suite 1100) Montréal 1, Que. Code 514-842-6651	MALLETTE & CIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine Montréal 107, Québec Téléphone 861-8241 Succursale St-Jérôme	ST GEORGES, HEBERT & CIE Comptables Agréés 401, rue St-Jacques, Montréal 126, Que. Tel: 866-7351
BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE Comptables agréés 222, rue Henri-Bourassa Montréal 357, Que. Tel: (514) 389-5995	DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPÉRANCE Comptables Agréés 423, rue Henri-Bourassa Montréal 357 - 384-1890	MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE Comptables agréés 50, rue St-Jacques Montréal 101 - 875-5140	TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWAY & CIE Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie Montréal 115 - 861-5741
BERNIER & BISSON Comptables agréés 60, rue St-Jacques Montréal 101 - 875-5140	FORTIER, THIBAUT, MARCHAND & CIE Comptables Agréés 50, Place Crémazie, Suite 610, Montréal 351 - 384-0430	NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER SENECA & ASSOCIES Comptables Agréés 50, rue St-Jacques Montréal 101 - 875-5140	LUCIEN VIAU & ASSOCIES Comptables agréés 210, rue St-Jacques, Montréal 126, Que. Tel: 866-7351
PAUL E. BONNIER Comptable agréé 3100, Tour de la Bourse Montréal 115 (Qué.)	GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES Comptables agréés 561, rue St-Jacques Montréal 354 - 384-1430	PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables agréés 5, Place Ville-Marie Montréal 115 - 861-5741	

Carrières et Professions

ADJOINT À LA PRODUCTION

Un poste vacant existe dans un milieu dynamique pour un adjoint à la production. Cette personne devra posséder un minimum de deux années d'expérience dans le domaine du film et de la magnétoscopie, et pouvoir converser et s'exprimer parfaitement dans les langues française et anglaise. Le candidat travaillera sous l'autorité du producteur dans le bureau, le studio et autres endroits, pour la production de programmes éducatifs. La compagnie offre d'excellents bénéfices marginaux.

Faire parvenir votre demande, par écrit, avec détails de l'expérience, au:



The Ontario Educational Communications Authority,
Les services au personnel,
2180 rue Yonge,
Toronto, Ontario
M4S 2C1



ADJOINT AU VICE-RECTEUR À LA RECHERCHE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

Sous la direction du vice-recteur à la recherche:

- participe à l'élaboration des politiques qui régissent le secteur de la recherche à l'Université;
- seconde le vice-recteur dans la coordination des activités des centres de recherche;
- Prépare à l'intention du vice-recteur des documents de travail concernant toute question relevant des fonctions de ce dernier et suit lui-même l'évolution de certains dossiers;
- représente le vice-recteur à des réunions de comités et à des fonctions officielles.

Qualifications:

- Diplôme universitaire; un certain nombre d'années d'expérience pertinente dans une institution d'enseignement ou dans une grande entreprise publique ou privée.
- Aptitudes marquées pour l'analyse et la synthèse.
- Aptitudes à rédiger bien et rapidement en français.
- Bonne connaissance de la langue anglaise.

Salaire à déterminer selon qualifications et années d'expérience.
Programme complet d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae complet au:

**Directeur du Service du personnel
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal, Qué.**

offres d'emploi à Multi-Media

La Commission administrative de Multi-Media, programme de formation pour le développement des ressources humaines du Québec, désire engager des employés occasionnels pour une période variant de 4 à 6 mois, en vue de l'implantation de Multi-Media dans la région administrative de Montréal.
Cette période peut être prolongée pour un an.

Fonctions:

animateur
animateur-media

Exigences:

- âge minimum: 25 ans
- expérience pertinente en animation dans différents milieux
- facilité à travailler en groupe et principalement avec les adultes
- faire preuve d'initiative
- pouvoir réagir de façon cohérente avec les orientations de Multi-Media à différents types de situations nouvelles
- être en mesure d'aider l'adulte à poursuivre une démarche éducative centrée sur ses besoins
- posséder les aptitudes nécessaires à la formation de groupes de travail et d'animateurs bénévoles.

Définition de la tâche:

- participer au développement de projets éducatifs avec des adultes
- participer aux rencontres organisées à l'intention de la clientèle visée par Multi-Media
- travailler à la formation d'animateurs bénévoles et à la coordination de leurs travaux.

Traitement:

Jusqu'à \$15,233, dépendant de la scolarité et de l'expérience pertinente.

Échéance de l'inscription: 14 décembre 1973.

N.B.: Ces postes sont disponibles sur l'île de Montréal et sur la Rive-sud de Montréal. D'autres postes d'animateurs sont également disponibles dans les régions administratives du Saguenay/Lac St-Jean et du Nord-ouest-québécois. Si vous êtes intéressé à travailler dans ces régions, veuillez l'indiquer sur votre formule d'offre de service.

Fonction:

employée de secrétariat
(sténographe)

Poste:

Montréal

Définition de la tâche:

- Prendre en sténographie, lettres, rapports, textes, manuscrits, enregistrements de machine à dicter.
- Fournir des renseignements par téléphone.
- Tenir à jour le classement des dossiers.
- Autres travaux de bureaux.

Exigences:

11e année, sténographie et un minimum de 2 années d'expérience.

Traitement:

selon expérience

Concours: M.M.3 S.G.2

Échéance de l'inscription: 7 décembre 1973

Les personnes qui désirent offrir leurs services doivent remplir une formule "Offre de service" de la Commission de la Fonction publique ou à défaut, envoyer leur curriculum vitae à:

**PROGRAMME MULTI-MEDIA
Secrétariat général
355, rue McGill
10e étage
Montréal
H2Y 2E8.**

Indiquer le numéro du concours dans la case appropriée de la formule Offre de service.



**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
MULTI-MEDIA**

- LA COMMISSION SCOLAIRE DE DRUMMONDVILLE -

Ouverture de poste Conseiller pédagogique en Enfance Inadaptée

ATTRIBUTIONS:

- Sous l'autorité du directeur des Services de l'Enseignement, il organise et coordonne les enseignements aux enfants inadaptés.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Scolarité: 16 ans minimum.
- Brevet d'enseignement, option Enfance Inadaptée.
- Spécialisation d'au moins l'équivalent d'une année de formation ou 30 crédits en psycho-pédagogie de l'enfance Inadaptée.
- Cinq (5) années d'expérience dans l'Enseignement dont deux (2) auprès d'enfants inadaptés.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Immédiatement.

SALAIRE

— Selon la politique administrative et salariale du Ministère.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur "curriculum vitae" au plus tard vendredi, le 14 décembre 1973 au:

**Service du Personnel,
Commission Scolaire de Drummondville,
300, rue St-Georges,
Drummondville, Québec,
J2B 6W3.**

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU CUIVRE

requiert les services d'un

AGENT DE GESTION FINANCIÈRE

Responsabilités:

Voir à l'élaboration et à l'application des normes et des procédures propres à la programmation budgétaire; effectuer les projections nécessaires et exercer un contrôle sur le budget et sur les opérations comptables; s'occuper de la préparation des états financiers. S'occuper des problèmes de liquidité; faire des études sur le marché des capitaux et préparer les dossiers nécessaires pour aller sur le marché des emprunts ou sur celui des obligations; établir et contrôler l'application de normes et de procédures administratives reliées aux opérations relevant de sa compétence et s'occuper du service de la paye. Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

Qualifications requises:

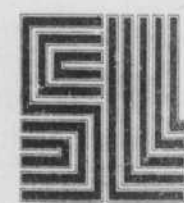
Détenir un C.A. ou un C.G.A. ou posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

Traitement: (\$8,315, à \$15,000.)

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation en tenant compte de la formation et de l'expérience pertinente.

Tout candidat intéressé devra faire parvenir son curriculum vitae avant le 5 décembre 1973 à:

**Directeur des Services au Personnel
C.S.R. du Cuivre
C.P. 908
Rouyn, Qué.**



c.e.g.e.p. de saint-laurent

Poste ouvert

RÉGISSEUR DES SERVICES COMMUNAUTAIRES SPORTIFS

Nature du travail:

Sous l'autorité du Directeur général, le régisseur des services communautaires sportifs a pour fonction: la gérance du complexe sportif et la promotion des services sportifs à la communauté environnante et ce, suivant les politiques du Comité de coordination de l'activité physique et sportive, dans le cadre des politiques générales du Collège.

Attributions caractéristiques:

- Coordination des divers secteurs du complexe sportif: les gymnases, la salle de quilles, la piscine, l'arène, les plateaux de jeux extérieurs.
- Supervision, animation, coordination du personnel administratif, technique, clinique et autres attachés au fonctionnement des services sportifs.
- Planification des horaires, de l'aménagement et la préparation matérielle des équipements.
- Responsabilité des locations et de la promotion des services communautaires sportifs.
- Administration du budget, responsabilité des achats, de l'inventaire et de l'entretien du matériel et des équipements.

Particulièrement, il sera secrétaire exécutif du Comité de coordination de l'activité physique et sportive du Collège et pourra se voir confier toute autre responsabilité par le Comité de coordination de l'activité physique et sportive.

Qualifications requises:

Scolarité et expérience:

- Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent, mais de préférence un diplôme universitaire de 1er cycle en éducation physique, récréologie ou administration.
- Une expérience pertinente.
- Habileté d'animation.

Exigences:

- Connaissance du matériel et des équipements sportifs.
- Expérience administrative pertinente.
- Connaissance des divers métiers liés à l'administration et au fonctionnement d'un complexe sportif et de leurs exigences.
- Capacité de coordination d'équipes de personnels spécialisés.
- Connaissance approfondie des objectifs des divers départements et services sportifs d'un collège, connaissance des milieux et programmes physiques, sportifs et de loisirs.

Traitement:

Selon les normes du ministère de l'Éducation pour le personnel de gérance à l'emploi des collèges d'enseignement général et professionnel.

Les personnes intéressées sont priées de poser leur candidature avant midi le lundi 10 décembre 1973 comme suit:

**Concours Régisseur des services
communautaires sportifs
Service du personnel
Cégep de St-Laurent
625, boul. Ste-Croix
Montréal H4L 3X7**

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION

Une entreprise journalistique qui publie deux des plus importants magazines mensuels du Québec, est à la recherche d'une secrétaire à la rédaction. Les bureaux sont situés dans l'est de Montréal (près de Ville d'Anjou).

Fonctions:

- Agir à titre de secrétaire et bras droit du rédacteur en chef.
- Dactylographie de textes, correspondance, choix d'articles, photos, etc.,

Qualifications:

- Minimum de 10 ans d'expérience.
- Parfaite connaissance du français.
- Bonne connaissance de l'anglais.
- Sténo-dactylo (dictaphone utile).

Salaire:

\$7,800 ou plus selon expérience.

Veuillez faire parvenir votre offre de services à:

**Case 2238, Le Devoir
Montréal H2Y 1X1**

AGENT DE RECHERCHE

Fonctions:

Sous la direction du directeur:

- effectuer les enquêtes;
- recueillir et colliger l'information;
- programmer la mise en œuvre de projets;
- Coordonner les travaux de recherche exécutés par des stagiaires ou confiés à des consultants.

Exigences:

- 17 années de scolarité ou l'équivalent.
- 2 années d'expérience dans l'utilisation des techniques de la recherche.
- Connaissance du milieu scolaire.

Salaire:

Selon les qualifications.

Les candidats devront adresser leur curriculum vitae avant le 7 décembre 1973 à:

**L'Association des Commission Scolaires
de la Région de Montréal
a/s Le Directeur
2425 De Salaberry, bureau 120
Montréal, Qué.
H3M 1L2**

LE COMITÉ PROVISOIRE DU C.I.S.C. (Centre local de Services Communautaires) de la zone numéro 8

DEMANDE ANIMATEUR - ANALYSTE

Fonctions:

Sous l'autorité du Comité Provisoire et en collaboration avec la population et les organismes du milieu.

- Élaborer un programme d'information sur l'implantation du C.I.S.C.
- Faire un inventaire des ressources et services dispensés à la population du district concerné.
- Identifier les caractéristiques socio-économiques du milieu.
- Faire un inventaire des besoins avec la population.
- Identifier les priorités de services et collaborer à l'ébauche d'un programme préliminaire.
- Exercer toute autre fonction que le comité jugera bon de lui confier.

Exigences:

Le candidat devra de préférence avoir un diplôme universitaire en sciences humaines et/ou formation et expériences jugées équivalentes. Aptitudes au travail d'équipe et d'organisation communautaire.

Conditions:

Selon qualifications et exigences du Ministère; lieu de travail à Ville-Marie, Comté de Témiscamingue.

Adressez votre candidature à:

**M. Paul Huard, Président,
C.P. 398,
Ville-Marie, Comté de Témiscamingue,
P. Qué.
JOZ 3W0**



Université du Québec à Montréal

RESPONSABLE DES COMPTES À RECEVOIR (Agent de la gestion financière)

Fonction

Sous la responsabilité du directeur de la comptabilité, le responsable des comptes à recevoir assume l'ensemble des opérations touchant les comptes étudiants et supervise les autres comptes à recevoir de l'université.

Tâches et responsabilités

- Il voit à la gestion de la partie financière du dossier étudiant, à l'organisation des centres de perception au moment des inscriptions, à la facturation et à l'encaissement des comptes étudiants et à toutes les opérations reliées aux états de comptes pour frais de scolarité et aux déboursés en argent.
- Il est responsable de la perception des comptes à recevoir de l'ensemble de l'université, à leur conciliation et à la correspondance qui s'y rapporte.
- Il supervise le personnel affecté à ce secteur.
- Il contrôle l'organisation du travail lié aux comptes de l'université, établit les procédures internes et fournit les rapports qui s'y rattachent.
- Il assume toute autre responsabilité jugée inhérente à celles décrites plus haut.

Qualifications

- Diplôme de 1er cycle en sciences comptables ou commerciales.
- Avoir une bonne connaissance comptable et une expérience d'au moins trois (3) ans dans le domaine de la perception des comptes.

Traitement

À déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet doivent parvenir avant le 8 décembre 1973, au:

**Service du personnel (Concours no 840)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 6065
Montréal, Québec
H3C 3P8**

Voir autres Carrières et Professions,
en page 17

L'Hôpital Ste-Jeanne d'Arc

requiert les services d'un

PSYCHOLOGUE

à temps plein, spécialisé en psychologie clinique (évaluation, thérapie individuelle et de groupe).

Exigences:

- Une maîtrise en psychologie.
- Quelques années d'expérience, de préférence en milieu psychiatrique.

Salaire:

Selon expérience et qualifications.

S'adresser au:

**Service du personnel
3570, rue St-Urbain
Montréal 130
Tél.: 842-6141 poste 253**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LA VILLA DUFRESNE INC.

Centre de Réadaptation pour personnes atteintes gravement d'insuffisance mentale.

1930 ouest, rue King, Sherbrooke, Qué.

Poste:

Le Directeur général a la responsabilité générale de l'établissement. Son rôle primordial consiste à planifier, diriger, évaluer, contrôler les activités de chacun des programmes et en établir la philosophie, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et conformément aux politiques du Ministère des Affaires Sociales.

Le candidat:

Il possède un diplôme universitaire en sciences humaines ou administratives ou l'équivalent.

Traitement et avantages sociaux:

Le salaire et les avantages sociaux suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Inscription:

Faire parvenir votre offre d'emploi et curriculum vitae avant le 30 décembre 1973 à:

**Monsieur Gilles Savard, président,
LA VILLA DUFRESNE INC.
1930 ouest, rue King,
Sherbrooke, Qué. J1J 2E2**

CENTRE HOSPITALIER HONORÉ-MERCIER INC.

ST-HYACINTHE

RECHERCHE UN

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Sommaire des responsabilités:

Sous l'autorité immédiate du Directeur Général, le titulaire du poste planifie, coordonne et contrôle toutes les activités des services financiers.

Tâches:

Celles prévues aux règlements établis en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux (bill 65).

Exigences:

C.A., C.G.A., R.I.A., ou tout autre diplôme en comptabilité requérant un minimum de 18 années de scolarité.
Membre en règle d'une association professionnelle de comptabilité.
Initiative, ponctualité, assiduité, entretient, compétence reconnue.
Expérience d'au moins 5 années dans un poste de cadre supérieur ou intermédiaire reliée de façon directe à cette fonction.
Expérience dans le secteur hospitalier non essentielle mais la préférence sera accordée au candidat oeuvrant déjà dans le domaine hospitalier.

Le Centre Hospitalier Honoré-Mercier Inc. a une capacité de 450 lits dont 330 du côté de l'hôpital général et 120 du côté du département de psychiatrie.

Centre désigné pour posséder un département de santé communautaire. Notre Centre Hospitalier est situé à 35 milles de Montréal sur la Trans-Canadienne entre Montréal et Québec.

Les personnes intéressées doivent soumettre leur curriculum vitae détaillé, par écrit, avant le 15 décembre au Directeur Général du Centre Hospitalier Honoré-Mercier Inc.

**Directeur Général
Centre Hospitalier Honoré-Mercier Inc.
2750, boul. Laframboise
St-Hyacinthe, Qué.
J2S 4Y8**



**LA COMMISSION DES ÉCOLES
CATHOLIQUES DE MONTRÉAL**

OFFRE D'EMPLOI

CONSEILLER EN ÉVALUATION DES EMPLOIS

SERVICE DU PERSONNEL

Fonctions:

- Représenter le Service ou comité conjoint d'évaluation du personnel de cadre: analyser les demandes de révision et les postes nouveaux, effectuer le classement de ces postes.
- Conduire des enquêtes et effectuer des recherches au niveau des fonctions administratives et des fonctions de cadres.
- Effectuer des recherches sur les qualifications nécessaires pour remplir les postes de niveau syndiqué et de niveau cadre et suggérer les critères de sélection pour ces postes.
- Préparer ou participer à la préparation de la preuve dans certains cas d'arbitrage.
- Effectuer le relevé des effectifs de tout le personnel et établir les organigrammes de tous les services.

Exigences:

- Formation universitaire dans le domaine des relations industrielles.
- Trois (3) ans d'expérience dans des fonctions de personnel: évaluation, classification, rémunération, etc.
- Entretien, esprit d'équipe, sens de l'organisation.

Traitement:

Jusqu'à un maximum de \$15,647 selon l'expérience et les qualifications.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 4 décembre à 15 heures, au:

**Directeur de la sélection du personnel administratif
La Commission des Écoles Catholiques de Montréal
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal 406,**

Le secrétaire général
Sylvio de Grandmont

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en page 16

AGENT DE FORMATION EN INFORMATIQUE BILINGUE

Connaissance du COBOL - R.P.G. - et ASSEMBLER requise.

Pour entrevue, téléphoner au:

849-7726

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre d'accueil pour personnes âgées (300 lits) région de Montréal

RESPONSABILITÉS:

Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences de l'homme, sciences administratives ou autres sciences connexes, ou posséder une formation secondaire ou collégiale et avoir d'une expérience administrative jugée valable dans le secteur des affaires sociales ou dans un domaine connexe. Posséder des connaissances adéquates en gestion.

EXIGENCES:

Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences de l'homme, sciences administratives ou autres sciences connexes, ou posséder une formation secondaire ou collégiale et avoir d'une expérience administrative jugée valable dans le secteur des affaires sociales ou dans un domaine connexe. Posséder des connaissances adéquates en gestion.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Le salaire est déterminé suivant les qualifications et l'expérience et selon l'échelle du ministère des Affaires sociales.

Écrire et fournir curriculum vitae complet en mentionnant le salaire désiré.

Discretion assurée.

Case 2239, Le Devoir
Montréal H2Y 1X1

LE COLLÈGE DE THETFORD MINES

RECHERCHE

POUR LA DEUXIÈME SESSION 1973-1974

PROFESSEUR EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

QUALIFICATIONS REQUISES:

- psychoéducateur ou
- ergothérapeute ou
- éducateur de groupe ou
- qualifications jugées équivalentes
- expérience en institution souhaitable

TRAITEMENT:

Selon les échelles du décret tenant lieu de convention collective.

EXPÉDIER CURRICULUM VITAE ET DOCUMENTS ATTESTANT LA SCOLARITÉ ET L'EXPÉRIENCE À:

Gérald Lemaire
directeur général
COLLÈGE DE THETFORD MINES
671 sud, boul. Smith
Thetford Mines, QUÉ.
G6G 1N1

ANALYSTE EN SYSTÈMES ET MÉTHODES

CENTRE D'INFORMATIQUE DE GESTION
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Fonctions:

- Participer à l'élaboration et à l'implantation de systèmes de gestion.
- Définir les besoins d'informations des services usagers et effectuer l'analyse préliminaire.
- Préparer l'analyse fonctionnelle, élaborer les documents d'entrée et les rapports en sortie.
- Rédiger les procédures et documenter les systèmes.

Qualifications:

Diplôme universitaire ou formation équivalente avec spécialisation dans une discipline connexe aux fonctions; bonnes connaissances en informatique, expérience dans un des domaines suivants: organisation, méthodes, systèmes ou informatique.

Salaire à déterminer selon qualifications et expérience.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet au:

SERVICE du PERSONNEL
Université de Montréal,
Case postale 6128,
Montréal, Québec.

DIRECTEUR DE LA FORMATION

Une entreprise nationale, dont le siège social est situé à Montréal, requiert les services d'un directeur de la formation.

Le candidat choisi sera responsable:

- Des programmes de formation du personnel des cadres.
- De la mise au point de systèmes d'évaluation du rendement et du développement.
- De la coordination et de l'application de la politique linguistique.
- De la coordination et de l'interprétation de la politique en matière de formation.

Qualifications:

- Formation universitaire.
- Minimum de 3 ans d'expérience en formation.
- Bilingue.

L'entreprise offre un excellent programme d'avantages sociaux.

Salaire à discuter.

Écrire à:

Case 2137, Le Devoir
Montréal, Qué. H2Y 1X1

NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOL BOARD

La Commission sollicite des demandes pour les postes d'enseignement suivants:

FRANÇAIS - Au niveau de 10e et 11e année

Seules les demandes de professeurs qualifiés seront prises en considération.

Faire parvenir curriculum vitae au:

DIRECTEUR DU PERSONNEL
North Island Regional School Board
4335, boul. Notre-Dame
Chomedey, Laval, P.Q.
688-4020

DESSINATEURS INTERMÉDIAIRES

MÉCANIQUE & ÉLECTRICITÉ

Édifices commerciaux et industriels
3 à 5 années d'expérience

LANGLOIS, CROSSEY, BERTRAND, INC.

980 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal 110, Qué.
Tél.: 878-3791

Personnel de construction

demandé d'urgence pour projet de lourds travaux de construction dans le nord du Québec.

SURINTENDANT GÉNÉRAL

Doit posséder une expérience des fondations en béton comprenant les emplacements, les piliers de maçonnerie, les languettes, la construction à dalles flottantes, l'évaluation des dallages et une connaissance générale de la construction. Devra être bilingue.

Prière d'adresser curriculum vitae à:

Case 2133, Le Devoir, Montréal

MAISON NOTRE-DAME DE LAVAL INC.

demande un

Agent de recrutement et de sélection

Fonctions:

Appliquer les politiques de gestion du personnel en matière de recrutement, tests, sélection classification, évaluation, promotion, transfert.

Exigences:

- Posséder de préférence un baccalauréat en relations industrielles ou étudiant pour l'obtention d'un baccalauréat.
- Expérience en technique d'entrevue et de sélection serait un atout.

Veuillez adresser votre curriculum vitae complet avant le 6 décembre 1973 à:

Directeur du personnel
Maison Notre-Dame de Laval Inc.
310, boul. Cartier
Laval, Qué.

Concours 47-73

LA COOPÉRATIVE DE TÉLÉVISION DE L'OUTAOUAIS



DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

Détenteur du permis d'opération pour la deuxième station française de télévision dans la région Hull-Ottawa et première station coopérative au Canada, CTVO qui diffusera en octobre 1974, est à la recherche d'un directeur du service d'exploitation.

FONCTIONS: Le candidat aura la responsabilité du service technique, forme d'une vingtaine de techniciens, opérateurs et techniciens d'entretien et des services auxiliaires (roulage des émissions, films...).

QUALITÉS: En plus de pouvoir s'adapter à l'esprit coopératif et novateur de CTVO, le candidat devra posséder une solide expérience couvrant les installations physiques d'une station de télévision, les équipements techniques et le fonctionnement interne d'une station radio-télévision. Des qualités administratives éprouvées dans un poste semblable sont nécessaires.

TRAITEMENT: à partir de \$18,000 selon la compétence.

Faire parvenir au plus tard le 10 décembre 1973, votre curriculum vitae à:

M. Gilles Poulin
CTVO
C.P. 967
HULL, QUÉ.



CEGEP DE SAINT-JÉRÔME

Offre d'emploi

Le Cégep de St-Jérôme demande un COORDONNATEUR À L'ÉDUCATION PERMANENTE

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, il voit à l'organisation de l'enseignement aux adultes, des méthodes propres à cet enseignement en fonction des besoins du milieu.

Qualifications:

- Posséder un diplôme universitaire de préférence en pédagogie.
- Expérience de niveau collégial.

Salaire:

Selon les politiques salariales des cadres des collèges.

Prière d'adresser curriculum vitae au plus tard le 11 décembre 1973 à:

Secrétaire général
Cégep de St-Jérôme
295, rue du Palais
St-Jérôme, Qué.

Philadelphie conservé sa 1ère place

Les Flyers de Philadelphie, en faisant match nul 2-2 contre les Rangers de New York, hier soir devant leurs partisans, ont conservé la 1ère place au classement de la section Ouest de la ligue Nationale, seulement 2 points devant les Flames d'Atlanta qui, eux, ont vaincu les Red Wings de Detroit au compte de 4-3.

Par la même occasion, les Rangers n'ont guère gagné de terrain sur les Canadiens. De fait, ils ont perdu la 3e position du classement de la section Est aux Maple Leafs de Toronto, faciles conquérants des Blues de St-Louis par le pointage de 5-1.

Enfin, à Buffalo, les malheureux Kings de Los Angeles ont subi un autre échec, celui-là au compte de 2-1 contre les Sabres qui, au classement, sont passés devant Detroit.

À Philadelphie, il a fallu un but de Bill Barber à la 17e minute de la 3e période pour permettre aux Flyers de faire match nul. Depuis le 18 mars 1971 et en 12 parties, Philadelphie n'a pas une fois vaincu les Rangers. En cours de route, les Flyers durent se contenter de trois matches nuls, dont celui d'hier soir.

Les Rangers n'ont été vaincus qu'une fois au cours de leurs 12 dernières parties.

À Atlanta, Chuck Arnason a

réussi 2 buts dans les trois premières minutes de jeu pour lancer les Flames vers leur triomphe. Mais après avoir pris une avance de 4-0, Atlanta et son gardien Daniel Bouchard durent repousser une contre-offensive soutenue des Red Wings en 3e période avant de quitter la patinoire en vainqueurs.

À Buffalo, Jim Lorentz et René Robert ont marqué chacun un filet pour mettre fin à une série de 5 défaites consécutives des Sabres contre le faible Los Angeles. De fait, les Kings n'ont pas gagné au cours de leurs 9 dernières parties.

C'était la 1,412e joute en saison régulière dans la ligue Nationale du défenseur vétéran Tim Horton, ce qui le place derrière Gordie Howe et Alex Delvecchio parmi les joueurs qui ont duré le plus longtemps dans l'histoire de la ligue. Bob Murdoch a gâché le blanchissage possible du gardien Roger Crozier en comptant quelque 6 minutes et demie avant la fin.

1ère période
1-PHILADELPHIE: Crisp (3)
Ashbee, Saleki
2-NEW YORK: Tuerk (9)
Vickers, Selling
Pun: Hadfield NY 4-06; Joe Watson P 10-01; Clarke P 10-03; Park NY 16-44; Flett P 18-01.
2e période
3-NEW YORK: Stankowski (6)
Irvine, Harris
Pun: Berry LA 1-24; Neilson NY 3-44; Van Impe P 11-14.

3e période
4-PHILADELPHIE: Barber (7)
Clarke
Pun: Park NY 1-27; Clarke P et Stankowski NY 2-24; Gilbert NY, mineure, mauvaise conduite, 14-09.
Lancers:
New York 10 10 6-26
Philadelphia 13 5 21-39
Gardiens: Giacomini (NY), Parent (P).
Assistance: 17,007.

Kings 1, Sabres 2

1ère période
1-BUFFALO: Lorentz (6)
Meshan
Pun: Marotte LA 2-23; Carrière B 4-41; Long LA 14-02; Howe LA 18-01; Harper LA et Dubley B, majeures, 19-59.
2e période
Aucun but.
Pun: Berry LA, double mineure, et Robitaille B 6-41; Terrence B 8-47.
3e période
2-BUFFALO: Robert (8)
Nevin, Maloney
3-LOS ANGELES: Murdoch (4)
Aucune punition.
Lancers:
Los Angeles 5 5 7-17
Buffalo 12 8 16-36
Gardiens: Vachon (LA), Crozier (B).
Assistance: 15,858.

Blues 1, Maple Leafs 5

1ère période
1-TORONTO: McDonald (3)
Sittler, Hammarstrom
2-TORONTO: Thompson (4)
Keon, Brossart
2e période
Aucun but.
Pun: Marotte LA 2-23; Carrière B 4-41; Long LA 14-02; Howe LA 18-01; Harper LA et Dubley B, majeures, 19-59.
3e période
Aucun but.
Pun: Berry LA, double mineure, et Robitaille B 6-41; Terrence B 8-47.
4e période
Aucun but.
Pun: Berry LA, double mineure, et Robitaille B 6-41; Terrence B 8-47.
5e période
Aucun but.
Pun: Berry LA, double mineure, et Robitaille B 6-41; Terrence B 8-47.

3-TORONTO: Sittler (10)
Turek, Quinn
Pun: Unger SL 7-10
4-ST-LOUIS: Durano (3)
Giroux, Harbarth
Pun: Brossart T 6-18; Salming T 14-53; Giroux SL 17-03.
5-TORONTO: Keon (7)
Hehoe
6-TORONTO: McDonald (4)
Sittler, Turnbull
Pun: Neely T 5-10; Durano SL et Pavell T 6-18; Salming SL 11-12; Shack T et Barclay Plager SL 19-52.
Lancers:
St-Louis 9 11 12-32
Toronto 17 11 11-39
Gardiens: Stephenson (SL), Pavell (T).
Assistance: 16,461.

Red Wings 3, Atlanta 4

1ère période
1-ATLANTA: Arnason (5)
Bennett, Quinn
2-ATLANTA: Arnason (6)
Stewart, Quinn
3-ATLANTA: Bennett (5)
Stewart, Arnason
Pun: Manery A 8-13 et 18-42
2e période
4-ATLANTA: Quinn (2)
Pun: Bergman D 7-43 et Price A 11-05.
3e période
5-DETROIT: Dionne (1)
Stewart, Charron
6-DETROIT: Charron (12)
Bailey
7-DETROIT: Boucha (6)
Bermont, Stankowski
Aucune punition.
Lancers:
Detroit 8 12 12-32
Atlanta 14 5 8-27
Gardiens: Grant (D), Bouchard (A).
Assistance: 13,128.

Nordiques 4, Cleveland 4

QUEBEC (PC) — Malgré une période de surtensions, les Crusaders de Cleveland et les Nordiques de Québec ont dû se contenter d'un match nul au compte de 4-4, hier soir au Colisée.

Québec, après que Cleveland eut pris une avance de 3-0 à la 1ère période, a dû remonter la côte lors du 2e tiers avant de prendre les devants 4-3 au début de la 3e période grâce au 10e but de la saison de Réjean Houle. Mais le vétéran Larry Hillman nivela le pointage plus tard pour les Crusaders.

Le match fut marqué d'une bagarre entre Jerry Pinder et Jean-Guy Gendron.

1ère période
1-CLEVELAND: Heindl (1)
Clemmeyer, Wite
2-CLEVELAND: Cournoyer (2)
Jarrett
3-CLEVELAND: Shmyr (2)
Heindl, Wite
Punitions: Patneau Q 2-05; Aubry Q, service par Desjardins, 3-43; Clearwater C 5-30; Young C et Leclerc Q 13-20; Shmyr C 18-02.
2e période
4-QUEBEC: Patneau (6)
Hoganson, Guile
5-QUEBEC: Gendron (5)
Payette, Tremblay
6-QUEBEC: Dufour (11)
Guindon, Beaulieu
Pun: Andrea C 7-06; Cournoyer C 10-20; Pinder C et Gendron Q, mineures et majeures 11-36; Walker C et Guile Q 19-40.
3e période
7-QUEBEC: Houle (10)
Gaudette, Guindon
8-CLEVELAND: L. Hillman (3)
Young, Erickson
Aucune punition.
Edmonton 3, New Jersey 2
1ère période
1-EDMONTON: Harrison (10)
Barrie, Fonteyne
Pun: Fitchner E 9-42; Hamilton E 1-09; Fitchner E 8-16; Speer NJ 19-42.
2e période
2-EDMONTON: McKee (5)
Falkenberg, Harrison
3e période
3-EDMONTON: McDonald (6)
Hamilton, Fitchner
4-NEW JERSEY: Sheehan (7)
Morrison, Sheehan
5-NEW JERSEY: Bradley (1)
Morrison, Sheehan
Lancers:
Edmonton 14 14 7 + 35
New Jersey 17 8 16 - 39
Gardiens: Rutledge H, et Smith NA.
Assistance: 7,604.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Section Est	pt	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	22	16	4	2	103	58	34
MONTRÉAL	21	13	6	2	76	59	28
TORONTO	21	13	7	5	79	58	27
RANGERS de NY	21	10	7	6	86	67	26
BUFFALO	21	10	10	1	68	72	21
DETROIT	20	9	12	1	74	98	19
ISLANDERS NY	20	4	9	7	49	65	15
VANCOUVER	20	5	11	4	48	69	14
Section Ouest	pt	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	21	13	6	2	60	35	28
ATLANTA	22	11	7	4	61	59	26
CHICAGO	21	9	5	7	64	40	25
ST-LOUIS	21	9	8	4	55	49	22
PITTSBURGH	21	7	11	3	55	87	17
MINNESOTA	21	4	11	6	58	75	14
CALIFORNIE	21	6	14	1	48	75	13
LOS ANGELES	22	5	14	3	59	79	13
Section Nord	pt	g	p	n	bp	bc	pts
Montreal 5, Los Angeles 3							
Toronto 4, Pittsburgh 3							
Californie 3, Minnesota 1							
Hier	pt	g	p	n	bp	bc	pts
St-Louis 1, Toronto 5							
Rangers NY 2, Philadelphie 2							
Detroit 3, Atlanta 4							
Los Angeles 1, Buffalo 2							
Aujourd'hui	pt	g	p	n	bp	bc	pts
Minnesota à Vancouver							

SEALS 5, NORTH STARS 1

1ère période
1-CALIFORNIE: Laframboise (3)
Patrick, Boldre
2-CALIFORNIE: Gilbertson (4)
Graves, Meke
Punitions: Cummins C, Goldworthy M, min, maj, 1-12; O'Brien M, 8-32; Patrick C, 14-14; punition d'équipe C, 14-15.
2e période
Aucun but.
Punitions: Bergman M, 4-51; O'Brien M, 11-07; Bergman M, 12-58; O'Brien M, 17-21; McKee C, 17-21.

BLAZERS 5, SAINTS 3

1ère période
1-MINNESOTA: Smith (5)
Healey, Morrison
2-MINNESOTA: St-Sauveur (10)
Plumb, Burgess
3-VANCOUVER: St-Sauveur (11)
Campbell
Punitions: pun. d'équipe V, 0-37; MacSweeney V, 6-06; Cardwell M, 14-54; Gallant M, O'Donoghue V, double min. 17-36; Vachon V, 18-46.
2e période
4-MINNESOTA: McMahon (3)
B. Walton, Johnson
5-VANCOUVER: Hatom (2)
Adair, Gellard
Punitions: Paradise M, 5-30; Arbour M, 8-17.
3e période
6-MINNESOTA: Hampson (4)
McMahon
7-VANCOUVER: St-Sauveur (12)
Lawson, Garth
8-VANCOUVER: Lawson (18)
B. Campbell, C. Campbell
Punitions: Cardwell V, 3-36; C. Campbell V, 6-47; Paradise M, 11-44.
Lancers par:
Minnesota 8 15 8-31
Vancouver 16 12 7-35
Gardiens: Garrett, Minnesota; Donnelly, Vancouver.
Assistance: 8,315.

LIGUE AMÉRICAINNE

est donnée dans nos magasins.

ons sont offertes aux gérants de
al dépend de l'âge et de l'expé-

vous seront offerts : caisse de
ctive vie/maladie, assurance en
c, vacances d'été et d'hiver.

occasion d'améliorer votre

toront

Cours irréguliers

L'allure a été irrégulière hier à la Bourse de Toronto et l'activité y a été grande. Les investisseurs ont continué leur ascension, mais l'ensemble du marché a été incapable de poursuivre sa montée de la veille.

Les industriels reculent de .71 et tombent à 216.38. Les valeurs de base grimpent de 8.14 et atteignent 337.71, un niveau sans précédent pour elles sur ce marché. La veille, elles avaient monté de 18.7 points.

Les métaux de base reculent de .76 et tombent à 94.92 et les métaux de l'Ouest montent de .62 et atteignent 269.19.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 269 contre 253 alors que 244 valeurs demeuraient inchangées.

Les communications, les pipelines, les produits chimiques et les services publics perdent du terrain, alors que l'immobilier, les aciéries, les boissons alcooliques, le secteur manufacturier et les raffineries de pétrole en gagnent.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	17247	1512	1116	+1/4
Abitibi 7/25	1512	1116	1116	+1/4
Abitibi 7/25	1512	1116	1116	+1/4
Acadia	100	1131	1131	+1/4
Acadia 2p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 3p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 4p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 5p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 6p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 7p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 8p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 9p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 10p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 11p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 12p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 13p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 14p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 15p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 16p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 17p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 18p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 19p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 20p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 21p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 22p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 23p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 24p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 25p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 26p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 27p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 28p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 29p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 30p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 31p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 32p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 33p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 34p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 35p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 36p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 37p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 38p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 39p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 40p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 41p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 42p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 43p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 44p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 45p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 46p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 47p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 48p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 49p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 50p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 51p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 52p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 53p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 54p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 55p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 56p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 57p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 58p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 59p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 60p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 61p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 62p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 63p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 64p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 65p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 66p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 67p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 68p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 69p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 70p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 71p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 72p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 73p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 74p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 75p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 76p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 77p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 78p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 79p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 80p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 81p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 82p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 83p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 84p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 85p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 86p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 87p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 88p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 89p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 90p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 91p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 92p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 93p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 94p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 95p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 96p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 97p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 98p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 99p	100	1131	1131	+1/4
Acadia 100p	100	1131	1131	+1/4

cours des changes

PAYS	MONNAIE	COURS
Afrique du sud	rand	1.0000
Allemagne	mark	.3690
Australie	dollar	.7100
Autriche	schilling	0.5000
Bermudes	dollar	1.0000
Belgique	franc	.0250
Bresil	cruciro	.1660
Burkina	lev	.0000
Chine	yen	.0070
Danemark	couronne	.1660
Espagne	peseta	.0177
Etats-Unis	dollar	1.0000
France	franc	.0250
Hongrie	forint	.0000
Italie	lire	.0010
Japon	yen	.0060
Mexique	peso	.0810
Norvège	couronne	.1860
Pays-Bas	florin	.3700
Pologne	zloty	.0500
Roumanie	leu	.1660
Suisse	franc	.0250
Suède	franc	.0250
Tchécoslovaquie	coron	.0250
Union soviétique	rouble	1.4000
Venezuela	bolivar	.2500
Yugoslavie	dinar	.0500

cours du dollar

Montreal	1.0000
Quebec	1.0000
Ottawa	1.0000
Calgary	1.0000
Edmonton	1.0000
Winnipeg	1.0000
Saskatoon	1.0000
Regina	1.0000
Victoria	1.0000
Nanaimo	1.0000
Port Moody	1.0000
Richmond	1.0000
Surrey	1.0000
Trieste	1.0000
Vancouver	1.0000
West Vancouver	1.0000
Whistler	1.0000
Ymir	1.0000

Le dollar US a baissé de 3-25 jeudi à Montréal et y est tombé à \$0.99 9-10 et la livre sterling y a monté de 2-25 et atteint \$2.34 61-100.

A New York, le dollar canadien a baissé de 1-15 et atteint \$1.14 1-2.

Le dollar canadien a baissé de 1-15 et atteint \$1.14 1-2.

Le dollar canadien a baissé de 1-15 et atteint \$1.14 1-2.

l'actualité économique

new york

Très fragile...

Tendance irrégulière hier à Wall Street, où le marché a clôturé en légère baisse, après avoir largement fluctué, ce qui reflète sa grande nervosité. L'activité a été modérée.

Une fois de plus, le problème de l'énergie et le conflit du Moyen-Orient ont dominé les transactions. Après une ouverture en baisse, la cote s'est redressée en début d'après-midi — la Maison-Blanche estimant que le rationnement d'essence ne serait pas nécessaire. Au cours de la dernière heure cependant, un brusque repli s'est opéré à la suite de l'annonce de la rupture des négociations entre l'Égypte et Israël au sujet du Canal de Suez.

Peu de gros écarts ont été notés, nombre de compartiments terminant la séance sur une note irrégulière, comme les automobiles, chimiques et pétroles.

La moyenne de Dow Jones pour 30 industrielles perd 4.67 et tombe à 335.11.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 847 contre 668 alors que 321 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement se situe à 18.87 millions d'actions. L'indice de la Bourse de New York recule de .17 et tombe à 11.88 et celui de la Bourse Américaine, de un et tombe à 94.22.

Dans le secteur canadien à la Bourse de New York, Dome Mines monte de 4-34 et atteint \$121 1-2. McIntyre, de un et atteint \$68.34. Hiram Walker et Alcan enregistrent des gains fractionnaires, Massey Ferguson et Hudson's Bay subissent des pertes fractionnaires et les titres suivants restent inchangés: Canadian Pacific à \$17 1-2, Seagrams à \$42 et International Nickel à \$33.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut Bas Ferm. Ch.				
ACF Inc	9.188	41.12	40.12	-1/4	Burl Ind	7.79	24.16	23.16	24.16
Admiral	29.98	11.13	11.13	+1/4	Burgundy	12.24	24.24	24.24	24.24
Alcan Al	4.49	10.10	10.10	+1/4	Burghs	41.390	227	222	225
Alcan Al	18.384	37.16	36.16	+1/4	Callah M	17.36	10.10	10.10	10.10
Alcan Al	10.11	8.12	8.12	+1/4	Chesell	9.263	15.15	15.15	15.15
Alcan Al	8.77	9.12	9.12	+1/4	Camp Sp	12.61	30.30	30.30	30.30
Alcoa	13.536	69.64	68.64	+1/4	Cdn Pac	11.17	17.17	17.17	17.17
Ambac	5.44	9.12	9.12	+1/4	Cater Tr	16.399	69.69	68.68	68.68
Am Hcs	12.255	33.12	32.12	-1/4	Cen Hcs	12.255	33.12	32.12	-1/4
Am Hcs	8.190	21.12	21.12	+1/4	Cenco Inc	9.150	14.14	13.13	13.13
Am Hcs	276	11.12	10.10	-1/4	Chesell	9.263	15.15	15.15	15.15
Am Hcs	6.77	33.12	33.12	+1/4	Chris Craft	50.25	25.25	25.25	25.25
Am Hcs	7.165	26.12	25.12	-1/4	Cit Finc	9.832	40.40	39.39	39.39
Am Hcs	34.710	41.12	40.12	-1/4	CIT Fin	9.832	40.40	39.39	39.39
Am Hcs	5.192	9.12	9.12	+1/4	Cities Sv	10.634	48.48	47.47	47.47
Am Hcs	5.337	20.12	19.12	-1/4	Clark Eq	10.123	41.41	41.41	41.41
Am Hcs	6.44	12.12	11.12	-1/4	Clark Oil	10.123	41.41	41.41	41.41
Am Hcs	9.118	47.12	46.12	-1/4	Clorox Cn	12.529	15.15	14.14	14.14
Am Hcs	7.120	41.12	40.12	-1/4	Coca Col	37.242	131.12	128.12	130.12
Am Hcs	9.165	24.12	23.12	-1/4	Com Eds	8.232	28.28	27.27	27.27
Am Hcs	8.190	21.12	20.12	-1/4	Com Oil	10.123	41.41	41.41	41.41
Am Hcs	11.100	25.12	24.12	-1/4	Comst	14.73	45.45	43.43	44.44
Am Hcs	4.710	6.12	6.12	+1/4	Com Eds	9.424	20.20	20.20	20.20
Am Hcs	23.438	10.12	9.12	-1/4	Comst	14.73	45.45	43.43	44.44
Am Hcs	6.49	20.12	19.12	-1/4	Comst	14.73	45.45	43.43	44.44
Am Hcs	18.13	32.12	31.12	-1/4	Cop Rng	9.973	19.19	18.18	19.19
Am Hcs	3.102	8.12	8.12	+1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Am Hcs	41.272	8.12	7.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Am Hcs	36.372	8.12	7.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Am Hcs	52.418	12.12	11.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Beckmn	18.13	32.12	31.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Beech A	5.180	7.12	7.12	+1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Bel Hel	7.151	25.12	24.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Bel Hel	6.412	29.12	28.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Benfi Co	6.593	24.12	24.12	+1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Berkley	6.710	10.12	9.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Berth S	6.412	29.12	28.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Berth S	6.412	29.12	28.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Blair Hn	4.480	5.12	5.12	+1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Boeing	7.222	15.12	14.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Boise Co	5.309	13.12	12.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Boise Co	5.309	13.12	12.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Borg War	5.109	19.12	18.12	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Brist M	17.165	54.53	53.53	-1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Brunswi	6.454	12.12	12.12	+1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20
Brunswi	6.454	12.12	12.12	+1/4	Copw Cp	4.28	20.20	20.20	20.20

NEW YORK

Suite de la page 18

EIPAS NG	6 154	134	132 1/2	13 1/2	+ 1/8
Eltra Cp	6 17	26 3/4	25 1/2	26	—
ESB Inc	9 70	28	27 1/2	27 1/2	+ 1/4
Esma	6 202	23 1/2	22 1/2	22 1/2	+ 1/4
Essex Int	6 244	15 1/2	14 3/4	14 3/4	+ 1/4
Ethyl Cp	5 74	27 1/2	26	26	— 1/2
ExCellio	8 48	16	15 1/2	15 1/2	+ 1/2
Exxon	9 711	9 1/2	8 3/4	8 3/4	+ 1/2
Fairch	14 1136	61	57 1/2	59	— 3/8
Firestone	5 168	15 1/2	15 1/2	15 1/2	+ 3/8
FMC Corp	8 191	19	17 1/2	19	+ 1
Ford M	3 609	44 1/2	43 1/2	43 1/2	+ 1/4
Fruhef	5 125	22 1/2	21 1/2	21 1/2	+ 3/8
Gen Dyn	7 89	25 1/2	25 1/2	25 1/2	+ 1/2
Gen Elec	20 636	64	62 1/2	63 1/2	+ 1 1/2
Gen Food	10 145	24 1/2	24 1/2	24 1/2	+ 1/2
Gen Inst	9 183	14 1/2	13 1/2	14 1/2	+ 3/8
Gen Mills	19 58	58 1/2	57 1/2	57 1/2	+ 3/8
Gen Mot	5 1780	51 1/2	49 1/2	50 1/2	+ 1/4
Gen Port	6 95	11 1/2	10 1/2	10 1/2	+ 3/8
GTEL El	8 571	25 1/2	24 1/2	24 1/2	+ 3/8
Gen Tire	3 189	14 1/2	13 1/2	13 1/2	+ 3/8
Go Pac	12 215	35 1/2	33 1/2	35 1/2	+ 1/2
Goody	5 595	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+ 1/2
Gould Inc	7 27	22 1/2	21 1/2	21 1/2	+ 3/8
GI AP	109	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+ 3/8
Gen Grant	7 9	18 1/2	17 1/2	18 1/2	+ 1/4
Guil Oil	6 747	22	21 1/2	22	+ 1/2
Hecle M	28 136	15 1/2	14 1/2	14 1/2	+ 1/2
Heinz H	14 1105	48 1/2	46	46	— 2
Hew Pck	47 302	83 1/2	80 1/2	82 1/2	+ 1/2
High Volt	15 23	5 1/2	5 1/2	5 1/2	+ 1/2
Hormest	15 437	50 1/2	49	49 1/2	+ 1/2
Honywl	16 161	83 1/2	79 1/2	81 1/2	+ 1/2
Housen F	7 213	19 1/2	18 1/2	19 1/2	+ 1/2
Hud Bay	6 27	27 1/2	26 1/2	26 1/2	+ 1/2
INA Cp	7 176	33 1/2	33	33	+ 1/2
Inger Rd	17 80	81 1/2	81	81	+ 1/2
Interk	12 3	3 1/2	3 1/2	3 1/2	+ 1/2
IBM	26 439	271	265 1/2	266	— 3/4
Inf Flar	57 70	84 1/2	83 1/2	84 1/2	+ 1/2
Inf Harv	6 329	25 1/2	24 1/2	25	— 1/2
Inf Nckl	18 118	12 1/2	12 1/2	12 1/2	+ 1/2
Inf Pp	13 352	45 1/2	44 1/2	44 1/2	+ 1/2
Int Tat	7 751	29 1/2	28 1/2	29 1/2	+ 1/2
Ippo Hsp	10 4	4 1/2	4 1/2	4 1/2	+ 1/2
Int C	11 254	21 1/2	20 1/2	20 1/2	+ 1/2
IU Int	8 1179	20 1/2	19 1/2	19 1/2	+ 1/2
John Man	6 98	18	17 1/2	17 1/2	+ 1/2
Kayser R	7 13	12 1/2	12 1/2	12 1/2	+ 1/2
Lockhe A	16 94	14 1/2	14 1/2	14 1/2	+ 1/2
Kennecot	8 528	37 1/2	36 1/2	36 1/2	+ 1/2
Kraftco	11 50	40 1/2	40 1/2	40 1/2	+ 1/2
Krsgre SS	27 953	32 1/2	31 1/2	31 1/2	+ 1/2
Kroehn	5 13	13 1/2	12 1/2	12 1/2	+ 1/2
Leasco	4 132	11 1/2	10 1/2	11	+ 1/2
Lbc Mkn	8 48	5 1/2	5 1/2	5 1/2	+ 1/2
Lifiton	7 814	8	7 1/2	7 1/2	+ 1/2
Lockhe A	4 167	4 1/2	4 1/2	4 1/2	+ 1/2
Low Cp	5 112	21	19 1/2	20 1/2	+ 1/2
Mad SG	89 29	7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/2
Magnvs	15 276	17 1/2	17 1/2	17 1/2	+ 1/2
Mallory	8 25	19 1/2	18 1/2	18 1/2	+ 1/2
Marathn	65 10	10 1/2	10 1/2	10 1/2	+ 1/2
Marcor	7 49	21 1/2	20 1/2	20 1/2	+ 1/2
Mars Fd	19 70	43 1/2	43	43	+ 1/2
Mar Cam	8 36	9 1/2	8 1/2	8 1/2	+ 1/2
Mars Fd	7 51	19 1/2	18 1/2	18 1/2	+ 1/2
Masco Cp	28 86	48 1/2	47 1/2	47 1/2	+ 1/2
Mas Fd	7 34	20 1/2	19 1/2	19 1/2	+ 1/2
McDonld	43 1158	54 1/2	51	53	— 3/8
McDn D	4 169	16	15 1/2	16	+ 1/2
McGr H	7 30	7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/2
McIntyre	21 2540	58 1/2	57 1/2	58 1/2	+ 1/2
McKee	15 75	35 1/2	33	34 1/2	+ 3/8
Merck	37 271	86 1/2	84	86	+ 1/2
MGX 175	13 27	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+ 1/2
Mldi Ros	6 44	11 1/2	10 1/2	10 1/2	+ 1/2
Minn MM	31 598	80 1/2	79 1/2	79 1/2	+ 1/2
Mobil O	6 516	48 1/2	47 1/2	48	— 3/8
Mohas	6 59	15 1/2	15 1/2	15 1/2	+ 1/2
Monsant	8 1078	52 1/2	49 1/2	51 1/2	+ 1/2
Motorola	19 241	54 1/2	53 1/2	54	+ 1/2
N Cash R	405	35	33 1/2	34 1/2	+ 1/2
Nat Distil	8 118	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+ 1/2
Nat Gyp	6 48	12 1/2	11 1/2	12	+ 1/2
NL Ind	6 244	12 1/2	11 1/2	12 1/2	+ 1/2
Northgt	4 23	5	4 1/2	4 1/2	+ 1/2
Northrop	7 15	17	16 1/2	17	+ 1/2
Nor Sim	11 394	20 1/2	19 1/2	19 1/2	+ 1/2
Occ Pet	12 1133	10 1/2	9 1/2	10	+ 1/2
Out Mar	4 38	18 1/2	18 1/2	18 1/2	+ 1/2
Pac Petrl	20 169	35 1/2	34 1/2	35 1/2	+ 1/2
Pan Air	491	5 1/2	5	5	— 1/2
Penn Cen	482	4	3 1/2	4	+ 1/2
Pepsi Co	20 387	69 1/2	64	68 1/2	+ 1/2
Perk Elm	37 128	35	34 1/2	34 1/2	+ 1/2
Philp D	8 77	42 1/2	41 1/2	42 1/2	+ 1/2
Phil Mor	20 307	110 1/2	107 1/2	108 1/2	+ 1/2
Pinney B	196	8 1/2	8 1/2	8 1/2	+ 1/2
Polaroid	54 568	80 1/2	78 1/2	80	— 1/2
Prcl Gm	26 181	96	95	95 1/2	+ 1/2
Pullman	14 196	90 1/2	86 1/2	90 1/2	+ 1/2
Ralston P	18 95	40 1/2	39 1/2	40	+ 1/2
Raym Int	13 38	13 1/2	12 1/2	12 1/2	+ 1/2
RCA	8 756	19 1/2	18 1/2	19 1/2	+ 1/2
Rep Sll	4 63	22 1/2	22	22	— 1/2
High Mrl	14 60	28 1/2	27 1/2	27 1/2	+ 1/2
Roy D	5 147	33 1/2	32 1/2	32 1/2	+ 1/2
Sanders	9 43	7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/2
SF in	38 318	48	45 1/2	45 1/2	+ 1/2
Scher Pl	38 472	75 1/2	74 1/2	74 1/2	+ 1/2

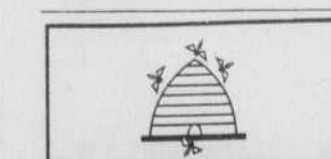
NOMINATION

Société canadienne de Sel



BRUCE J. McMURRAY

Lors de sa dernière assemblée tenue le 29 novembre 1973, le conseil d'administration de La Société canadienne de Sel Limited a nommé M. Bruce J. McMurray au poste de vice-président, marketing. En annonçant cette nouvelle, M. W.D. Mahaffy, président a offert ses félicitations à M. McMurray qui fait carrière en marketing à la compagnie depuis une vingtaine d'années.



LA BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, aura lieu à son siège social, 262 ouest, rue St-Jacques, Montréal, mercredi, le 12 décembre 1973, à midi, aux fins de recevoir les états financiers et le rapport annuel, de procéder à l'élection des administrateurs, de procéder à la nomination des vérificateurs et de fixer leur rémunération, et aux fins d'expédier toutes autres affaires qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration
AUSTIN KENNEDY
Directeur général adjoint et Secrétaire.

Montréal, le 23 octobre 1973.

montréal

Faible activité

Les prix ont été mixtes et l'activité a été faible hier à la Bourse de Montréal.

Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne se situe à 854.000 actions, au regard de 1.339.600 actions la veille.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 136 contre 83 alors que 75 valeurs demeuraient inchangées.

Alcan, dont 31.223 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a monté de 5-8 et atteint \$37. Mount Jamie Mines, dont 61.000 actions ont été transigées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a baissé de sept cents et tombé à 21 cents.

Dominion Textile, en hausse de 1-2 et au niveau de \$9, rapporte qu'elle va dépenser \$3.8 millions pour des améliorations à son usine de Yarmouth, N.-E.

Reproex Corporation, en baisse de cinq cents et au niveau de \$2.85, rapporte un bénéfice net de \$404.900 pour une période de neuf mois et des ventes pour cette période dont la valeur s'élève à \$3.8 millions.

CPCN Communications, en baisse de 3-4 et au niveau de \$7.3-4, a eu un virement de 28.000 actions et Thomson Newspapers, en baisse de 1-2 et au niveau de \$12 1-2, un virement de 24.700 actions.

A la Bourse Canadienne, Stanford Mines monte d'un cent et atteint \$1.17 dans un virement de 45.700 actions et Royal Assize Mines monte de six cents et atteint 90 cents dans un virement de 28.666 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	6400	512	11 1/4	12 + 1/2
Alta Gas T	100	101 1/2	10 1/2	10 1/2 + 1/4
Alcan	31223	337	36 1/2	37 + 1/8
Algonia St	785	520 1/2	19 1/2	20 1/2 + 1/4
Almim Zp	600	335	35	35
Aquitaine	11000	528	27 1/2	28 + 1
Argus C pr	100	512	12	12
Asbestos	1550	518	18	18
Astral	1200	160	160	160
Bank Mtl	2090	519 1/2	19 1/2	19 1/2
Bank CN	3225	519 1/2	19 1/2	19 1/2 + 3/8
Be Deprg	5200	518 1/2	18 1/2	18 1/2
Bq Pvc Can	1166	515 1/2	15 1/2	15 1/2 + 1/4
Bathrst p	100	513 1/2	13 1/2	13 1/2 + 1/4
Bell Canad	2279	540 1/2	40 1/2	40 1/2 + 3/8

C Hydro	600	57 1/2	7 1/2	7 1/2
C Imp Bank	250	528 1/2	28 1/2	28 1/2 + 1/8
C Int Pw	500	513	13	13 + 1/4
Cl Pow pr	400	514	13 1/2	13 1/2
C Marconi	1200	340	335	340
CPI pr	960	533	32 1/2	32 1/2
CP Inve w	850	340	330	340 + 10
Cdn Tire A	1075	550 1/2	49 1/2	50 1/2 + 3/4
C Vickers	100	516 1/2	16 1/2	16 1/2 + 1/8
Canon	200	519 1/2	19 1/2	19 1/2 + 1/4
CPL Ltd	14377	515 1/2	15 1/2	15 1/2 + 1/4
CPL Ok	1500	410	405	— 5
Celanese	4600	55 1/2	5 1/2	5 1/2 + 1/8
Clen Rld	28000	57 1/2	7 1/2	7 1/2 + 3/4
Chrysler	8370	517 1/2	17	17 1/2 + 3/8
CHUM B	100	511	11	11
C Holiday I	300	524	24	24 + 1
Cen Bath	800	240	240	240 + 25
C Text	300	340	340	340 + 5
Copind	1000	190	190	190
Corpe	400	55	5	5 — 1
Cr Cork	100	5290	290	290 — 10
Cr Zell A	150	523 1/2	23 1/2	23 1/2
Daimy a	400	55 1/2	5 1/2	5 1/2 + 1/4
Denison	400	550	49	— 1
Distl Seag	795	541	40 1/2	40 1/2 + 1/4
Dome Pete	100	537	37	37
D Bridge	212	37	37	37
Dom Glass	595	612	12	12
Dom Store	3840	512 1/2	12 1/2	12 1/2
D Textile	2200	59	8 1/2	9 + 1/2
Domtar	4875	522 1/2	22 1/2	22 1/2
Domtar pr	100	514	14	14 + 1/2
Donohue	157	510 1/2	10 1/2	10 1/2 + 1/4
Donohue Pr	100	518 1/2	18 1/2	18 1/2 + 1/4
Dupuis A	100	56	6	6
Electric	100	210	210	210 + 2
Fairview	400	518 1/2	18 1/2	18 1/2 + 3/8
Fin Coll	950	55 1/2	5 1/2	5 1/2 + 1/4
Francana	1500	517 1/2	17 1/2	17 1/2 + 1/4
Fraser	200	522	22	22 + 1
Genstar L	200	516 1/2	16 1/2	16 1/2 + 1/4
GL Paper	100	523 1/2	23 1/2	23 1/2 + 1/4
Gulf Can	1685	523 1/2	23	23 + 3/8
Hawker S	300	55 1/2	5 1/2	5 1/2 + 1/4
Hollinger	5135	544	43 1/2	43 1/2 + 1/4
Home A	700	554 1/2	54 1/2	54 1/2 + 1/4
Horn Bay	1165	525 1/2	25 1/2	25 1/2 + 1/4
HB Oil Gas	80	547	47	47 + 1/2
HB Oxy Oil	80	547	47	47 + 1/2
Imp Inc	2850	517 1/2	17 1/2	17 1/2 + 1/4
IAC Oil	16676	524 1/4	41 3/4	42
Imasco Ltd	200	527 1/4	27 1/4	27 1/4
I Int	100	527 1/4	27 1/4	27 1/4
Inf Kel	100	520 1/2	19 1/2	19 1/2 + 1/4
Inter Pipe	750	523 1/2	22 1/2	22 1/2
Invc	300	510	10	10
Kaiser Re	1600	495 1/2	12 1/2	12 1/2 + 1/4
Kaiser Re	1600	495	485	485 — 5
Lacroxia	1400	495	485	— 5
Luf Fin	190	510 1/2	10 1/2	10 1/2
Loeb M	200	57 1/2	7 1/2	7 1/2 + 1/4
Lo Co A	100	55 1/2	5 1/2	5 1/2 + 1/4
Loeb M	301	440	440	440
Moeb M	250	533 1/2	33 1/2	33 1/2 + 1/4
Mas Mnd	850	514	14	14 + 1/4
Maritime	5026	519 1/2	19 1/2	19 1/2 + 1/4
Mrtm a	255	510	10	10

Les disparités régionales

Les thèses fédérales et québécoises restent toujours éloignées

par Michel Guénard

Malgré toutes les négociations qui sont présentement en cours entre Ottawa et Québec, il semble que chacun des ministères ou organismes impliqués dans le développement régional du territoire demeurent fermement sur ses positions. Le fédéral prônant une vue multidimensionnelle du développement, le gouvernement québécois se faisant l'apôtre d'une recherche sectorielle en ce domaine. Un exemple frappant nous en a encore été donné hier lors du colloque sur le "développement économique régional" organisé par la Chambre de commerce de Montréal.

Après avoir dressé un bilan assez sombre des multiples efforts déployés par le gouvernement fédéral en regard de l'aménagement des inégalités économiques à travers le territoire canadien, M. Yvon Tremblay, président directeur général de l'Office de planification du Québec, en a conclu que l'examen des diverses formules d'intervention démontre "qu'il s'agit bien là de mesures circonscrites et ponctuelles et non

d'une approche globale du problème des disparités régionales."

M. Tremblay y est allé par "quatre chemins" en proposant à son auditoire quatre objectifs prioritaires à atteindre et quatre outils d'intervention pour réaliser ces mêmes objectifs. Au niveau des "avenues offertes" aux planificateurs, M. Tremblay a retenu celles-ci:

● identifier dans chacune des régions du Québec une, deux ou même trois interventions significatives pour le développement économique de ce territoire.

● institutionnaliser la régionalisation de la planification et de la coordination des programmes de développement.

● régionaliser le budget du Québec de façon à mieux dégager l'impact des dépenses gouvernementales sur le développement régional.

● intégrer les actions fédérales aux politiques nationales et sectorielles ainsi que les prévisions des dépenses d'équipement des ministères fédéraux

concernés.

Selon lui, il est important de "dégager certaines interventions précises qui, par leurs effets d'entraînement, peuvent être significatives au niveau de la structure économique de la région."

A titre d'exemple, le directeur de l'OPDQ a fait mention des multiples "dossiers moteurs" qui pourraient être exploités dans la région de Montréal: transport, distribution, manufacturing, carrefour financier et commercial, acier, etc.

Il a souhaité dans cette optique que la signature de la future entente-cadre entre Québec et Ottawa devrait justement porter sur le financement conjoint d'une mise en oeuvre d'un certain nombre de ces dossiers-moteurs. M. Tremblay a terminé sa conférence sur une profession de foi en rappelant que deux attitudes s'offrent aux planificateurs: considérer le problème des disparités régionales comme un cas marginal ou reconnaître que ce phénomène est permanent et structurel. Quant à lui il a choisi la seconde partie de l'alternative et croit que ce

diagnostic demande la "mise en place de mécanismes permettant de corriger la situation de façon permanente."

Une vue optimiste des choses nous a été présentée par M. Robert Montreuil, sous-ministre adjoint de la région du Québec au MEER. Tout nouveau à ce poste, M. Montreuil admet volontiers les multiples carences, erreurs et hésitations des politi-

ques fédérales en ce domaine. Sauf qu'il croit fermement que la création du MEER en avril 1969 représente une date charnière dans l'histoire du développement économique au Canada.

La timidité voire l'incohérence des politiques fédérales en matière de développement régional furent remplacées par de nouvelles techniques d'approche qui visaient trois objec-

tifs délimités: réduire les écarts des taux de chômage entre les régions du pays; diminuer le sous-emploi dans les régions à faible croissance; finalement atténuer les différences de revenus entre les diverses régions.

A cette fin, le ministère de l'Expansion économique régionale a élaboré une foule de programmes qu'on peut regrouper sous trois rubriques: l'expansion industrielle; l'aide à l'aménagement de l'infrastructure; le développement rural et le relèvement social. Sans crier "mission accomplie", M. Montreuil estime que son programme d'aide à l'industrie a connu de bons résultats puisqu'il a créé des emplois par tout le Québec.

En effet le bilan du MEER montre qu'au 30 septembre 1973, quelque 1,500 offres de subventions avaient été acceptées et que le coût des immobilisations admissibles atteignait près du milliard de dollars. Fort de quelque \$178.6 millions en subventions industrielles, le MEER avait créé 62,000 emplois directs. Etait-ce trop peu trop tard? Les avis des participants au colloque épousaient toute la gamme des nuances à ce sujet.

M. Saulnier livre un premier bilan...

La SDI lui a enseigné l'intégration de nos ressources

(Par M.G.) — C'est par le biais du mot "intégration" que M. Lucien Saulnier a livré une sorte de bilan provisoire de son expérience comme président de la Société de développement industriel. Invité au colloque de la Chambre de commerce de Montréal sur les disparités régionales, l'ancien intendant de la ville de Montréal ne s'est pas privé, alors qu'il agissait comme modérateur de l'assemblée plénière, de dire le fond de sa pensée sur l'ensemble des problèmes qui confrontent les gestionnaires de l'Etat en regard des disparités régionales.

"La SDI, de débiter M. Saul-

nier, applique des politiques définies ailleurs que dans ses bureaux. Cela nous donne un certain laps de temps pour réfléchir et analyser les nombreux problèmes liés à la croissance de la productivité de nos entreprises, à l'amplitude de nos exportations ou encore au chômage de notre main-d'oeuvre, chômage qui frappe même nos diplômés d'université."

"Cette réflexion, de poursuivre le président de la SDI, m'a amené à croire qu'une des meilleures façons de favoriser le développement économique du Québec était d'intégrer l'ensemble de nos moyens collectifs à

une même tâche, celle du développement économique de notre nation, puisque le Québec est une nation."

Selon M. Saulnier, c'est l'émiettement de nos moyens qui pénalise les Québécois alors qu'une meilleure intégration de nos institutions financières et politiques dans le processus industriel entraînerait une sorte de mobilisation générale de nos ressources humaines et matérielles. Le rassemblement du grand puzzle québécois n'apparaît pas aux yeux de M. Saulnier comme un idéal irréalisable. Au contraire, dit-il, cela nous permettrait d'identifier l'écono-

mique au culturel et d'établir au Québec un canevas de base où les industries travailleraient en français, la recherche technique serait faite sur place et nos marchés d'exportation rejoindraient facilement le reste du Canada et l'étranger à travers l'image de marque de nos produits.

A cet égard M. Saulnier a repris une idée qui fait de plus en plus son chemin parmi les économistes canadiens, à savoir la pénétration plus grande des industriels dans les réseaux complexes de la commercialisation des produits. C'est là en

somme où peut se prolonger et s'identifier le mieux l'image et la personnalité propre du Québec.

Que peut-on conclure du débat d'hier sinon qu'il appert qu'une convergence est en train de se réaliser entre les politiques sectorielles qui visent à favoriser certains secteurs clés de notre éventail industriel et la vision régionale du développement économique du Québec. L'idée est du moins dans l'air: mais sa réalisation pratique devra suivre les cheminements souvent sinueux des rencontres fédérales-provinciales.

B. de Montréal: l'actif atteint \$14.4 milliards

Le président de la Banque de Montréal, M. Fred H. McNeill, a annoncé hier que pour l'exercice 1973 l'actif total de la Banque de Montréal, ses revenus sur prêts et sur valeurs mobilières, ses autres revenus d'exploitation, ainsi que l'intérêt versé à ses déposants ont atteint des chiffres sans précédent.

"Les revenus de l'exercice écoulé se dégagent en effet à \$987,800,000, soit 34 p. cent de plus que les \$734,900,000 de l'exercice précédent. L'intérêt versé aux déposants et aux débiteurs a augmenté de 50 p. cent et s'élève à \$549,400,000, contre \$366,700,000 en 1972. L'actif a augmenté de \$3 mil-

liards au 31 octobre, chiffres supérieurs à ce qu'était l'actif total de la Banque en 1957. L'actif total pour l'exercice se dégage à \$14.4 milliards, contre \$11.3 milliards en 1972.

Le solde des revenus atteint \$131,600,000 en 1973, soit 11 p. cent de plus que les \$118,700,000 de 1972. Le solde des bénéfices, après impôts et réserves, se dégage à \$56,900,000 (\$1.67 par action), soit une augmentation de 7 p. cent par rapport aux \$53,200,000 (\$1.56 par action) pour 1972.

"L'essor de l'actif et des revenus témoignent du succès que la Banque a connu dans la poursuite de ses objectifs, tant au

Canada qu'à l'étranger", a commenté M. McNeill.

Il a cependant souligné que si la Banque a enregistré une augmentation satisfaisante du solde des revenus avant impôts, au cours de l'exercice, ce gain ne s'est pas répercuté comme il aurait dû sur l'augmentation de l'actif et des revenus bruts.

"Tel que prévu, ce phénomène s'explique par l'augmentation des dépenses courantes, qui ont atteint \$856,200,000 pour l'exercice, contre \$616,300,000 pour l'exercice précédent.

"Outre l'augmentation du coût des dépôts, les principaux facteurs en cause sont la hausse des salaires ainsi que les dépenses provoquées par les programmes d'information de la Banque et la carte Master Charge, qui visent à améliorer davantage la position concurrentielle de la Banque et son efficacité."

dividendes

Canadian Vickers., 15 cents initial, payable le 15 janvier, inscrit le 31 décembre.

Doman Industries., cinq cents payable le 1er janvier, inscrit le 15 décembre.

Steinberg., 5 1/4 pour cent privilégié, séries A, \$1.31, payable le 15 février, inscrit le 25 janvier.

Acto Industries., cinq cents, semestriel, une baisse de cinq cents, le 27 déc., aux actionnaires inscrits le 14 déc.

Canon., 25 cents, le 1er janv. aux actionnaires inscrits le 11 déc.; l'action priv. à 4 1/2 p.c. de la série 1956, \$1.06 1/4, le 15 janv. aux actionnaires inscrits le 14 déc.

Richard Costain Canada., cinq cents, le 25 janv. aux actionnaires inscrits le 31 déc.



AVIS DE DIVIDENDE

DIVIDENDE NO 11

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende semi-annuel de quarante-cinq cents (\$0.45) (fonds canadiens) par action a été déclaré sur les actions ordinaires émises et en circulation de Genstar Limitée. La mise en paiement s'effectuera à partir du 18 décembre 1973 aux actionnaires inscrits au registre de la Société en date du 3 décembre 1973 et aux détenteurs de certificats d'action au porteur en circulation le 3 décembre 1973.

Les chèques de dividende pour les montants appropriés seront envoyés à partir du 18 décembre 1973 aux actionnaires inscrits au registre. Les détenteurs de certificats d'action au porteur peuvent obtenir le versement du dividende auquel ils ont droit en présentant et en soumettant, à partir du 18 décembre 1973, le Coupon No 12 à toute succursale de la Banque Royale du Canada, ou à toute succursale de la Société Générale de Banque, ou à toute succursale de la Banque Générale du Luxembourg, ou à The Royal Bank of Canada, New York Agency, 68 William Street, New York, New York.

Un montant égal à dix pour cent (10%) du dividende de quarante-cinq cents (\$0.45) (fonds canadiens) par action, soit le versement pour l'impôt de retenu canadien, sera prélevé du dividende envoyé ou attribuable aux actionnaires résidant à l'extérieur du Canada.

Par Ordre du Conseil d'Administration, Le Secrétaire, E. Claude Molléur
Montréal, Québec, Canada
le 21 novembre 1973



Bell Canada

AVIS DU 350^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de soixante et onze cents par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 15 janvier 1974 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrées aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 12 décembre 1973.

Montréal, le 28 novembre 1973.
le secrétaire, J. T. MOORE



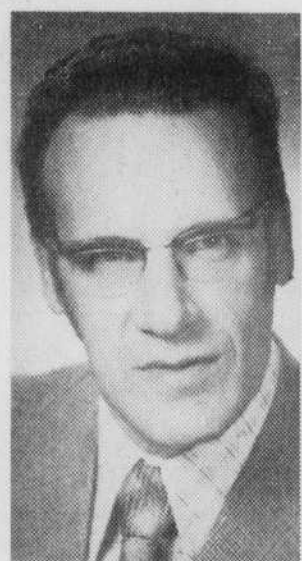
NOMINATIONS



Banque Canadienne Nationale



M. Yvon Beaupré



M. Pascal Laquerre

La Banque Canadienne Nationale est heureuse d'annoncer les nominations suivantes: M. Yvon Beaupré a été nommé Surintendant, responsable de la section des Directeurs de district et M. Pascal Laquerre, au poste de Surintendant, affecté à la section des crédits.

INVESTORS JAPANESE GROWTH FUND LTD

Dividende no 3

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 4¢ par action a été déclaré sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 30 novembre 1973, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 29 novembre 1973.

PAR ORDRE DU CONSEIL
P.M. Datoe,
Secrétaire
19 novembre 1973
Winnipeg, Manitoba

DOMINION BRIDGE COMPANY, LIMITED

DIVIDENDE NO. 246

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de TRENTE-CINQ CENTS (35¢) par action sur les actions en circulation sans valeur au pair, de cette compagnie, a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1973, plus une distribution supplémentaire de TRENTE CENTS (30¢) par action, tous deux payable le 28 décembre 1973, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 décembre 1973.

Par ordre du conseil
Le Secrétaire
R.A.C. HENRY
Lachine, Québec
le 27 novembre 1973.

Bell Canada

AVIS DU 16^e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quatre-vingts cents par action privilégiée de \$3.20 à dividende cumulé, rachetable, convertible et donnant droit de vote a été déclaré et sera payable le 1er jour de février 1974 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrées aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 31 décembre 1973.

Montréal, le 28 novembre 1973.
le secrétaire, J. T. MOORE

PROVIDENT MUTUAL FUND LTD

Dividende no 46

Avis est par les présentes donné qu'un dividende supplémentaire de 8¢ par action et un dividende sur gains de capital de 4¢ par action, ont été déclarés sur le capital-actions, en circulation, de la Compagnie, payable le 30 novembre 1973, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 29 novembre 1973.

PAR ORDRE DU CONSEIL
P.M. Datoe
Secrétaire
19 novembre 1973
Winnipeg, Manitoba

sintra

LTD. - LTD.

Avis de dividende

Le Conseil d'Administration fait savoir qu'un dividende sur les actions sans valeur nominale émises par la compagnie a été déclaré comme suit: trente cents (30¢ par action) payable le 10 décembre 1973 aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 22e jour de novembre 1973.

Montréal, Québec
4 octobre 1973.
Jean-Paul DUPRÉ
Secrétaire-Trésorier

Maintenant. Les abonnés du Télex peuvent envoyer un message à n'importe quel destinataire au Canada. Rapidement. Economiquement.

telepost

M. JEAN TREMBLAY
1973, RUE LAFORTUNE, APP. 7 • 11
QUELQUE PART, CANADA

C'est simple comme A, B, C

A) Pour atteindre quelqu'un qui n'a pas le Télex, vous n'avez qu'à télexer votre message et l'adresse du destinataire au numéro du central Télépost.

B) Votre message sera tout de suite acheminé par ordinateur au bureau de poste-centre Télépost le plus rapproché du destinataire.

C) Il sera placé dans une enveloppe spéciale Télépost et parviendra au destinataire dans la livraison de courrier suivante.

Rapide et économique

Selon la fréquence des livraisons postales, un message Télépost peut arriver à destination en quelques heures. Pourtant, il ne coûte que 75 cents par message en sus du tarif normal du Télex. C'est un service rendu possible grâce aux efforts combinés des Télécommunications CNCP et des Postes canadiennes.

Pour en savoir davantage au sujet du Télex ou de Télépost, appelez au bureau des Télécommunications CNCP le plus près ou envoyez un Télex à 06-23167.

Adresses multiples

Vous pouvez faire parvenir simultanément le même message Télépost à un nombre illimité de destinations au Canada. Il suffit de l'envoyer une seule fois à notre ordinateur principal en y joignant la liste de tous les destinataires et leurs adresses. L'ordinateur s'occupe du reste. Imaginez l'épargne de temps... cette raison, à elle seule, justifie l'intégration du service Télépost au système de communication de votre compagnie.

Impact

Le message Télépost est livré dans une enveloppe distincte qui attire l'attention. C'est idéal si on veut produire un impact spécial pour l'annonce de produits nouveaux, les recouvrements, ou la stimulation des ventes. Le service Télépost ajouté au Télex un atout précieux pour la grande majorité des maisons d'affaires.



Télépost: un atout de plus pour votre Télex.

CNCP

Télécommunications

Les communications d'affaires: notre unique préoccupation.